

2026

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Rapport de Vincent BARRAUD
Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI	7
1. Perspectives économiques 2026	9
1.1. Situation mondiale	9
1.1.1. La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs	9
1.1.2. Zone euro : une croissance en ordre dispersé	11
1.2. Perspective en France	12
1.2.1. L'activité résiste à l'incertitude politique	12
1.2.2. Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre	14
2. Le scenario économique français	15
3. Projet de Loi de Finances pour 2026 - Principales mesures concernant le bloc communal	16
3.1. Projet de Loi de Finances 2026 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales	17
3.1.1. Concours financiers de l'Etat	18
3.1.2. Évaluation des PSR de l'État au profit des collectivités territoriales en 2026	19
3.1.3. Fixation pour 2026 du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement et des variables d'ajustement	20
3.1.4. Dotation Globale de Fonctionnement	21
3.1.5. Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)	21
3.1.6. Nette diminution du fonds vert depuis sa création en 2023	22
3.1.7. Modalités d'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	22
3.1.8. Réforme de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC)	23
3.2. Mesures concernant la fiscalité	24
3.2.1. Maîtrise de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités locales	24
3.2.2. Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation	24
3.2.3. Renforcement des dispositifs fiscaux de soutien à la géographie prioritaire de la politique de la ville	25
3.2.4. Ajustement de divers dispositifs de compensations d'exonérations fiscales au profit des collectivités locales	26
3.2.5. Majoration du tarif de l'IFER pour les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées avant 2021	27
3.2.6. Verdissement de la fiscalité sur les déchets	27
3.2.7. Anticipation de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	28

3.3. Autres articles du projet de Loi de Finance 2026	29
3.3.1. Ajustement du fonctionnement du DILICO* 1 instauré en 2025	29
3.3.2. Nouveau DILICO* 2 pour l'année 2026	29
4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2026	31
4.1. Une contribution très importante demandée aux collectivités locales, notamment aux intercommunalités	31
4.2. La pénalisation des territoires industriels	32
4.3. Des situations individuelles problématiques	32
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	35
1. Contexte local	39
1.1. Impact du PLF 2026 et du PLFSS 2025 sur les budgets de la CARA	39
1.1.1. Ecrêtement de la dotation de compensation	40
1.1.2. Diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels (article 31)	40
1.1.3. Gel de la dynamique de la TVA	41
1.1.4. Haute du taux de cotisation de la CNRACL	42
1.2. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales	43
1.2.1. Evolution du produit de l'impôt économique	43
1.2.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages	44
1.2.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales	46
1.2.4. Point sur la taxe GEMAPI – Exercice 2025	47
1.3. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité	48
1.4. La fraction de TVA pour les EPCI	49
2. Optimisation de la gestion financière de la CARA	51
2.1. Rigueur et maîtrise de la préparation budgétaire	51
2.1.1. Consolidation budgétaire – Evolution de la section de fonctionnement	51
2.1.2. Les budgets des services opérationnels	53
2.2. Gestion des ressources humaines	56
2.2.1. Effectifs de la CARA	57
2.2.2. Eléments de rémunération du personnel	61
2.2.3. L'action sociale	61
2.2.4. Temps de travail	62
2.3. Politique en matière d'équipement	62
2.4. Maîtrise de l'endettement	66
3. Les principales ressources budgétaires	69
3.1. Ressources du budget principal	69
3.1.1. Ressources fiscales	69
3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement	73
3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal	74
3.2. Ressources des budgets annexes	75
4. Les grands équilibres budgétaires	77

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA	79
1. Péréquation	82
Attributions de Compensation	82
Fonds de Concours	85
2. Charges de structure et actions générales	95
3. Sécurité et salubrité publique	98
4. Gestion accueil des gens du voyage	101
5. Aménagement durable	103
Habitat Logement	104
Territoire Durable	104
Panneaux Photovoltaïques sur Patrimoine Bâti	105
Poursuite de l'évaluation environnementale des budgets – Budget Vert	106
6. Déplacements urbains et transports collectifs	108
7. Politique de la ville et de la solidarité	110
8. Développement économique	114
Développement Agricole Ostréicole et Ruralité	115
Développement Economique	116
Zones d'Activités Economiques	118
9. Développement Local et Animation Territoriale	120
Actions Culturelles	121
Nautisme	122
Activités de Pleine Nature	123
Tourisme	124
Animations Territoriales	125
Equipements Sportifs et de Loisirs	125
10. Cycle de l'eau et environnement	126
Environnement Terrestre et Maritime	127
Gestion des Milieux Aquatiques Prévention Inondations – GEMAPI	128
Assainissement	130
11. Ecologie Urbaine - Gestion des Déchets	134
LEXIQUE	137

LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI

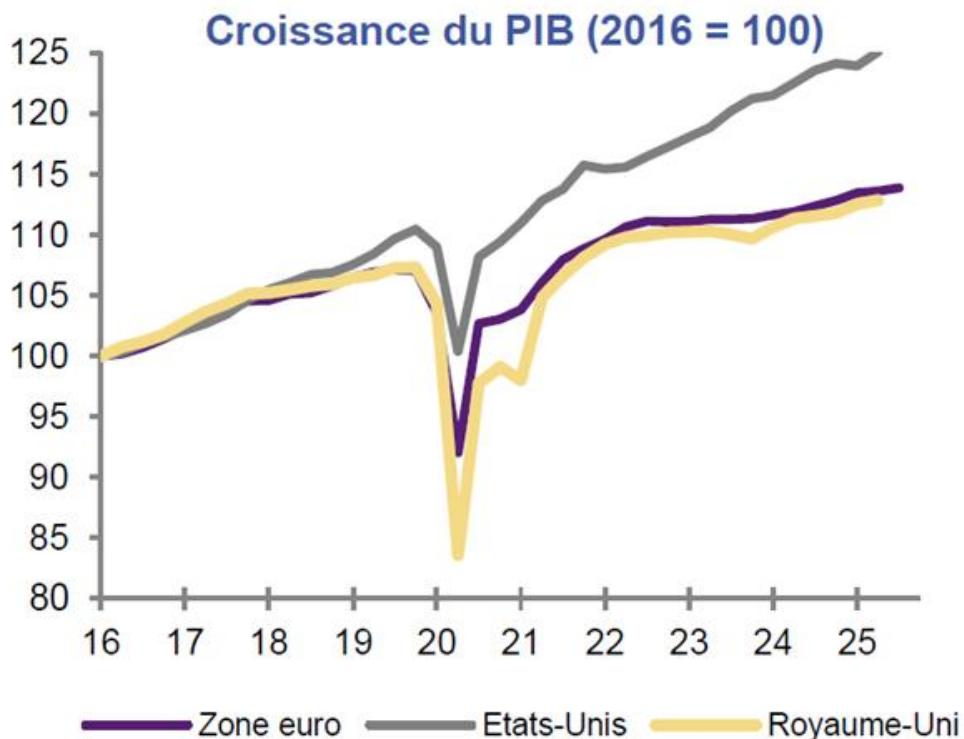
1. Perspectives économiques 2026

1.1. Situation mondiale

1.1.1. La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, il est prévu une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

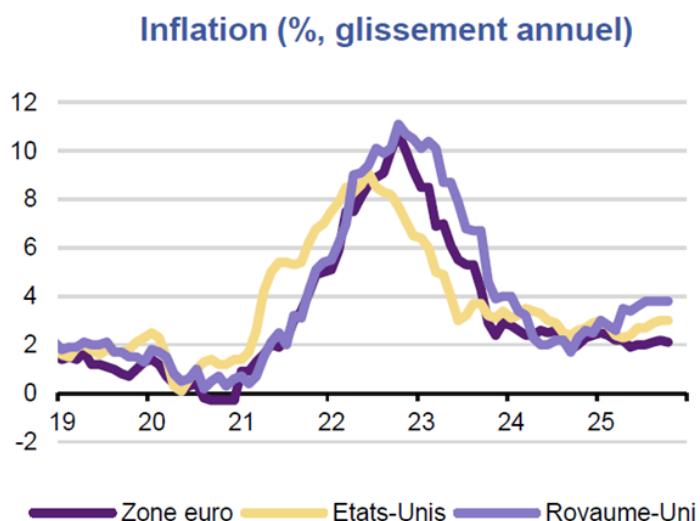
Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % en 2025 et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes de l'administration américaine.



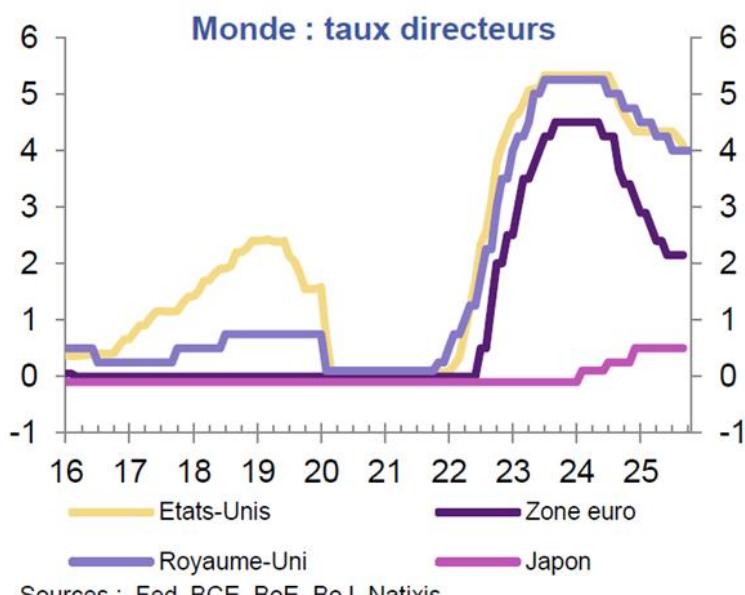
Sources: LSEG Datastream, Natixis

En matière de politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est «bien positionnée» pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours

élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.



Source: Eurostat, Natixis



Sources : Fed, BCE, BoE, BoJ, Natixis

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient restent importantes. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attentes.

1.1.2. Zone euro : une croissance en ordre dispersé

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes de l'administration américaine, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

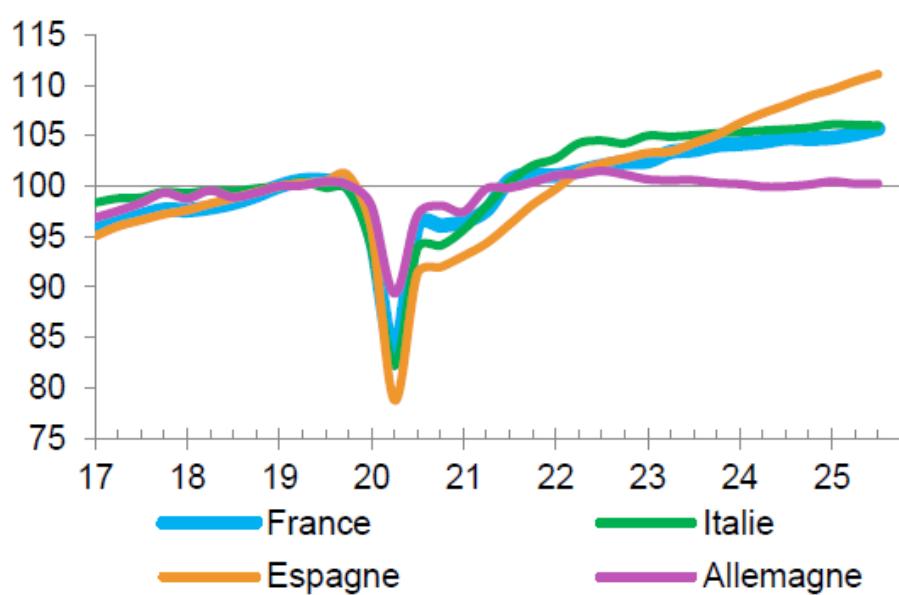
Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Source: Natixis CIB

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)

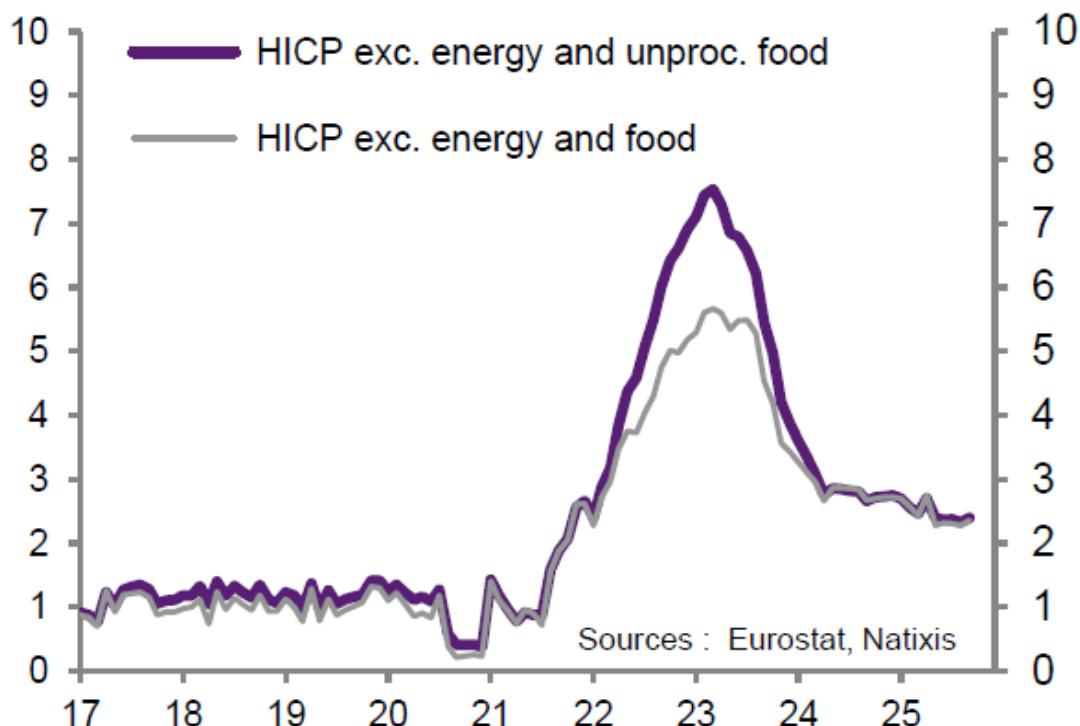


Source: Eurostat, Natixis CIB

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de flétrir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



1.2. Perspective en France

1.2.1. L'activité résiste à l'incertitude politique

Les prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 % de trimestre à trimestre) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

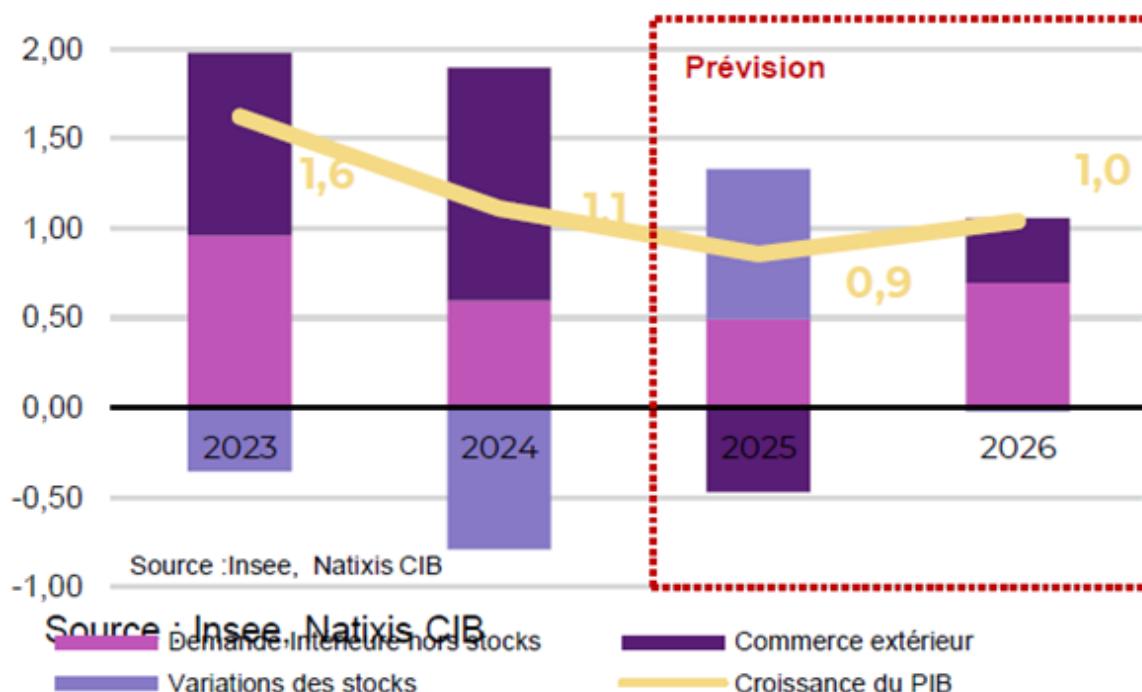
Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib, pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Croissance et contribution



1.2.2. Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

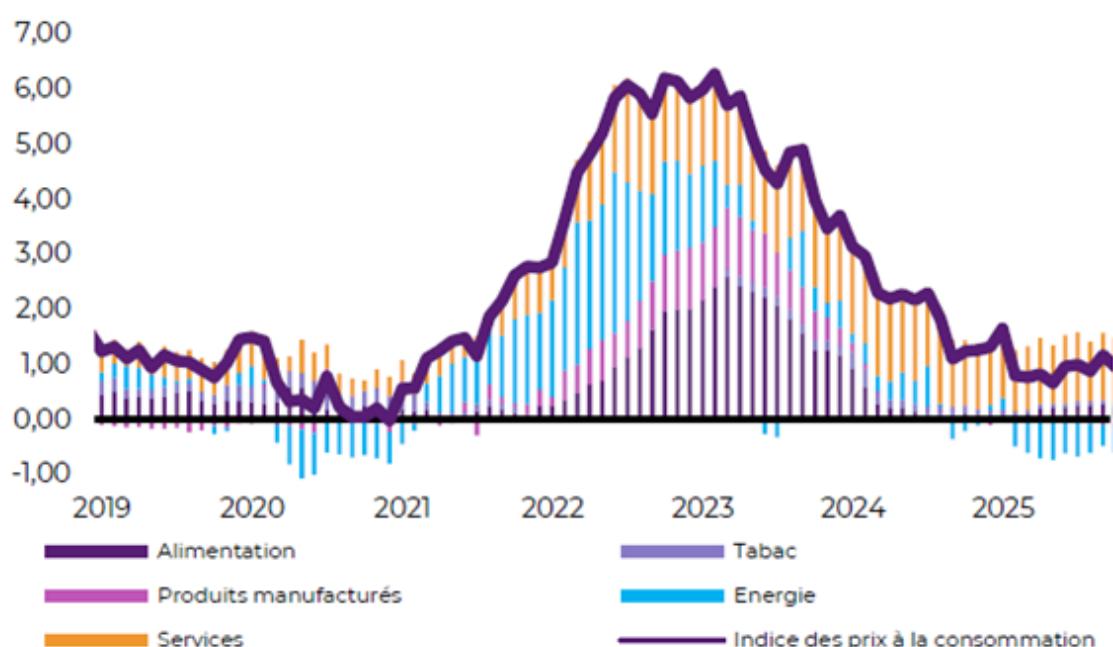
Les prévisions tablent sur une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- La baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro ;
- La modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Inflation (IPC) et composantes



Source :Insee, Natixis CIB

2. Le scenario économique français

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

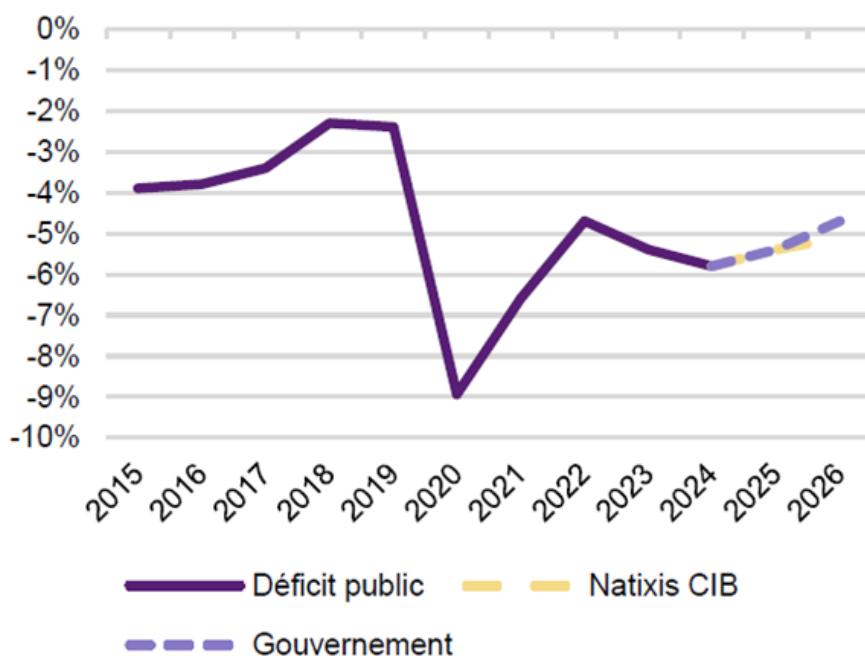
Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
Etat	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

3. Projet de Loi de Finances pour 2026 - Principales mesures concernant le bloc communal

Ce document expose les principales mesures concernant le secteur public local contenues dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, tels qu'elles ont été présentées en Conseil des ministres le 14 octobre 2025.

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, c'est le processus démocratique qui a été privilégié pour l'adoption de la loi de finances pour 2026.

L'objectif est simple, il s'agit de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios. L'inflation reste une menace. C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse. La charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense. Plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux de taux et sur les spreads.

Les finances locales traversent un temps orageux, spécialement en France, le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

L'effort budgétaire qui sera demandé aux collectivités en 2026 reste encore à ce jour inconnu, sera-t-il de 5,3 milliards d'euros comme initialement évoqué ? 4,7 milliards d'euros ? Moins ? En tout cas, comme les années précédentes, plus que leur poids dans le déficit et dans la dette.

3.1. Projet de Loi de Finances 2026 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales

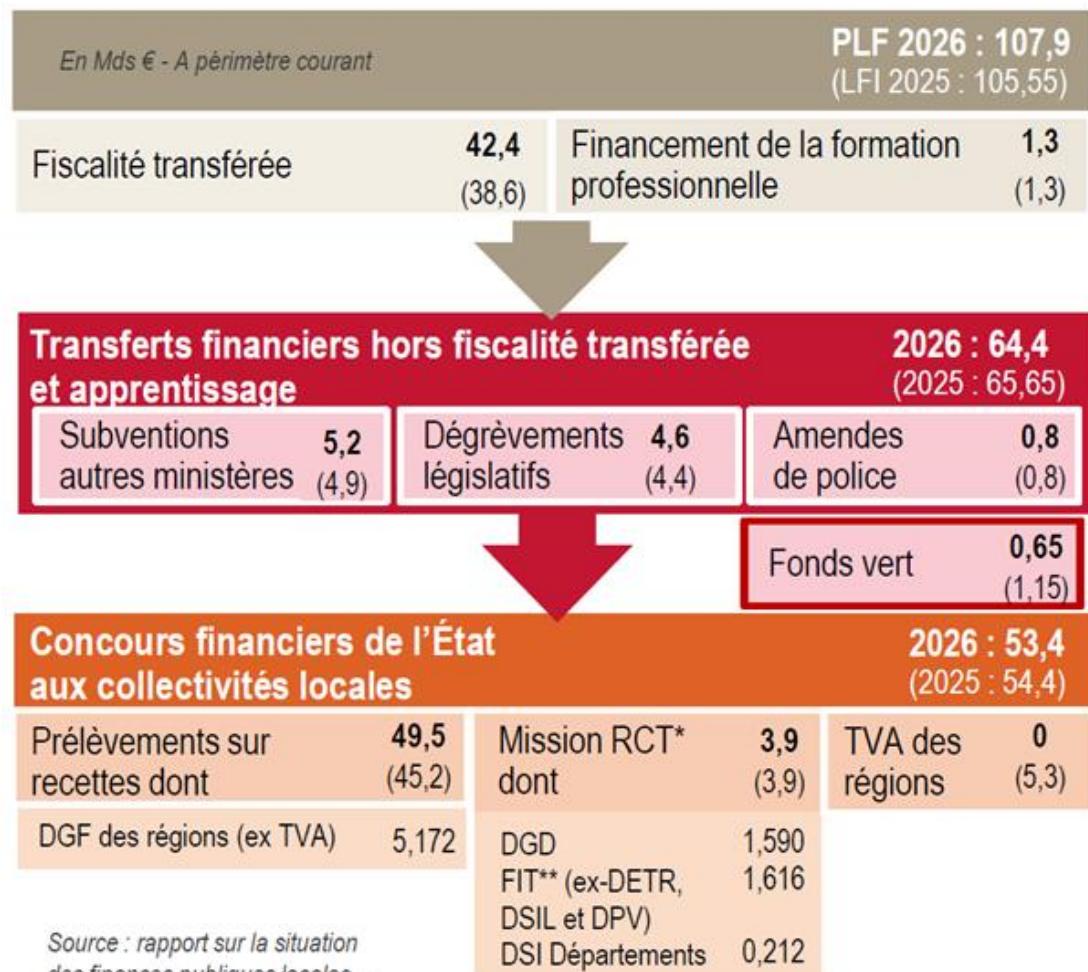
Article 49

Ces transferts financiers incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars et du fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 107,9 milliards d'euros hors fractions compensatrices de TVA en contrepartie de réformes fiscales (47 milliards d'euros) dans le PLF 2026 à périmètre courant, en hausse de 3 % (+ 3 milliards d'euros) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2025.

Ces transferts financiers se composent de trois ensembles :

- Les concours financiers de l'État aux collectivités, qui s'élèvent à 53,4 milliards d'euros, rassemblent les transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et à leurs groupements. Il s'agit des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales, des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », de la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF depuis 2018 ;
- Les transferts divers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage, qui atteignent 11,1 milliards d'euros, comprennent les subventions aux collectivités territoriales des ministères autres que le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCT-RCT), les contreparties de dégrèvements d'impositions locales décidés par voie législative, le produit des amendes de police de la circulation et des radars, ainsi que la TVA affectée aux départements au titre du fonds de sauvegarde depuis 2021 ainsi que l'enveloppe dédiée au Fonds Vert en baisse de 500 millions d'euros ;
- La fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle, qui visent essentiellement à compenser les mesures de décentralisation et les transferts de compétences vers les collectivités territoriales, s'élèvent quant à eux à 43,7 milliards d'euros.



3.1.1. Concours financiers de l'Etat

Articles 49

Les concours financiers de l'État de 53,4 milliards d'euros selon le PLF 2026 totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (RCT*).

Ces concours financiers sont en diminution par rapport à 2025 exclusivement en raison d'une baisse des PSR. Si l'on retire la fraction de TVA affectée en 2018 aux régions, réintégrée à compter de 2026 à la DGF, ces PSR s'élèvent à 44,3 milliards d'euros (- 2 % par rapport à 2025).

* La mission RCT se compose principalement (à plus des trois quarts) de la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, des dotations de soutien à l'investissement.

** FIT : Fonds d'investissement pour les territoires regroupant les anciennes dotations : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et dotation politique de la ville (DPV).

3.1.2. Évaluation des PSR de l'État au profit des collectivités territoriales en 2026

Articles 35

Comme les années précédentes, les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (environ 92 %) et également de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (environ 46 %).

En 2026, ces PSR s'élèvent à 49,5 milliards d'euros, en hausse par rapport à la LFI 2025. Cette évolution s'explique exclusivement par la réintégration de la fraction de TVA des régions dans la DGF.

A périmètre courant	PLF 2026 (en milliers €)	LFI 2025 (en milliers €)	Evolution PLF 2026 / LFI 2025
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	32 578 368	27 394 687	18,9%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	3 576	4 253	-15,9%
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	15 000	30 000	-50,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	7 866 719	7 654 000	2,8%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	896 979	710 857	26,2%
Dotation élu local (DEL)	123 506	123 506	0,0%
Collectivité territoriale de Corse	42 947	42 947	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	431 739	431 738	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	1 942 323	2 411 320	-19,4%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	370 104	378 004	-2,1%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la TH sur les logements vacants	3 308	4 000	-17,3%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	164 278	214 278	-23,3%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 021	48 021	0,0%
Collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 501 959	4 291 099	-18,4%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	3 000	3 000	0,0%
Compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la TH sur les logements vacants	33 366	33 366	0,0%
Communes nouvelles	33 201	24 400	36,1%
Compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties	17 394	3 300	427,1%
Compensation des pertes de recettes résultant du recentrage de l'assiette de TH sur les résidences secondaires	94 787	85 000	11,5%
TOTAL des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	49 514 697	45 231 898	9,5%

Source : PLF 2026

3.1.3. Fixation pour 2026 du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement et des variables d'ajustement

Article 31

Cet article prévoit de reconduire le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'année 2025.

Elle est alors fixée à 32,5 milliards d'euros pour 2026. L'évolution de ce montant provient essentiellement :

- De la réintégration de la fraction de TVA, affectée aux régions depuis 2018, au sein de la DGF ;
- De la diminution de la DGF des départements à la suite de la recentralisation des compétences sanitaires dans les départements de Haute-Savoie et d'Ille-et-Vilaine.

Concernant les variables d'ajustement, le PLF propose une minoration importante de 527 millions d'euros, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Il reprend le montant de 487 millions d'euros de 2025, auquel vient s'ajouter une minoration de 40 millions d'euros venant compenser le relèvement des crédits de la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques (DSEC).

Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme les années passées.

en millions €	Montants 2026
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	
Bloc communal	- 50
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	
Communes	- 128
EPCI à fiscalité propre	- 130
Départements	- 30
Régions	- 181
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	
Régions	- 8
TOTAL minoration	- 527

A noter également dans cet article la baisse de 25 % du PSR « Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels ». Instauré dans le cadre de la réduction des impôts de production en 2021, il a connu un fort dynamisme entre 2021 et 2024 (+ 22 %), soit près de 800 millions d'euros, principalement dû à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Le PLF propose de maîtriser cette dynamique en ramenant ce PSR à son niveau de 2021, afin que les collectivités contribuent au redressement des finances publiques.

3.1.4. Dotation Globale de Fonctionnement

Article 72

Pour la 2^{ème} année consécutive, la dotation d'intercommunalité progressera de 90 millions d'euros en 2026, comme stipulé dans la loi de finances pour 2024.

Par ailleurs, le PLF 2026 propose de réviser les modalités de versement des acomptes de DGF : le processus de versement de ces acomptes n'étant pas uniforme sur l'ensemble du territoire, il est prévu qu'ils soient versés par douzième sur la base du dernier arrêté ministériel de notification DGF connu, en attendant la notification des attributions individuelles de l'année en cours.

Le PLF propose aux communes nouvelles issues de fusion de l'ensemble des communes d'un EPCI à fiscalité propre, sans adhésion à un nouvel EPCI, de ne plus indexer leur dotation de compétences intercommunales sur le taux d'évolution de la dotation de compensation des EPCI, en baisse chaque année, mais sur la dotation d'intercommunalité qui augmente chaque année de 90 millions d'euros. Avec cette mesure, le Gouvernement poursuit son incitation à la création de communes nouvelles.

La DGF des EPCI à fiscalité propre comprend :

- La dotation de compensation
- La dotation d'intercommunalité

Certains groupements touristiques bénéficient en outre d'une dotation dont les montants, peu significatifs, correspondent à des données de calcul figées depuis 1993

Il convient de souligner que la dotation de compensation des EPCI sera écrétée de 5,04 % par rapport à son montant notifié en 2025.

3.1.5. Crédit d'impôt pour l'investissement dans les territoires (CIT)

Article 74

Cet article propose de regrouper dans un fonds unique trois anciennes dations d'investissement :

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- La dotation politique de la ville (DPV) ;
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

La création de ce fonds, dont l'attribution est confiée au préfet de département, devrait permettre de simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités.

Les bénéficiaires de ce fonds demeurent les collectivités rurales, mais aussi celles marquées par des difficultés urbaines :

- Les communes et EPCI à fiscalité propre qualifiés de ruraux au sens de l'INSEE ;
- Les communes et EPCI à fiscalité propre d'outre-mer respectivement de moins de 35 000 habitants et de moins de 150 000 habitants ;
- Les communes dont la part de population vivant en quartier politique de ville (QPV) est supérieure à 10 %, ainsi que les EPCI dont elles sont membres et exerçant la compétence politique de la ville.

Deux dérogations concernant les bénéficiaires existent :

- Les maîtres d'ouvrages désignés par une convention signée entre une commune ou un groupement éligible et le représentant de l'Etat ;
- Une commune ou un groupement qui n'est pas éligible mais dont la subvention a pour objet de financer un projet bénéficiant à la population d'une commune ou d'un groupement éligible.

Son montant s'élèverait à 1,4 milliard d'euros pour l'année 2026, contre 1,6 milliard d'euros en 2025.

3.1.6. Nette diminution du fonds vert depuis sa création en 2023

Article 49

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 650 millions d'euros en 2026.

Pour rappel, il était de 2 milliards d'euros en 2023 (année de création du fonds), de 2,5 milliards d'euros en 2024 et de 1,15 milliard d'euros en 2025.

3.1.7. Modalités d'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Article 32

Le PLF propose plusieurs adaptations du FCTVA :

- Exclure les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016, afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local. A compter de 2026, cette disposition ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie,

l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage) ;

- Décaler d'un an la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux : le versement du FCTVA n'aura plus lieu l'année même de la dépense mais l'année suivante ;
- Ne plus exiger la reconnaissance par décret, pour que les collectivités ayant fait l'objet d'une constatation de catastrophe naturelle puissent bénéficier du FCTVA l'année de la dépense, et ce afin de faciliter les réparations ;
- Ajouter une nouvelle dépense éligible au FCTVA : la part des redevances versées aux sociétés publiques locales d'aménagement d'intérêt national correspondant au remboursement des intérêts des emprunts conclus par ces sociétés pour financer les investissements réalisés dans le cadre de la construction, la reconstruction, la réhabilitation et la rénovation d'écoles élémentaires ou maternelles de l'enseignement public ;
- Instaurer une dérogation à l'automatisation de déclaration du FCTVA pour la seule part des contributions aux opérations d'urbanisme qui financent les équipements publics destinés à intégrer le patrimoine des collectivités, ces dépenses ne pouvant être identifiées au sein du numéro de compte 2764.

3.1.8. Réforme de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC)

Article 73

La DSEC a été créée en 2008 pour permettre à l'État de participer financièrement à la réparation des dégâts causés par des événements climatiques ou géologiques graves sur des biens considérés non assurables.

Cette dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement des collectivités peut bénéficier aux communes, aux EPCI, aux syndicats mixtes et aux départements (hors collectivités d'outre-mer).

Cet article propose aux collectivités territoriales d'outre-mer de bénéficier de la DSEC en remplacement de l'actuel fonds de secours outre-mer (FSOM), dont le volet « collectivités » sera supprimé. Cette fusion des dispositifs permettra d'harmoniser et de simplifier les dispositifs actuels.

De plus, le PLF augmente de 40 millions d'euros cette dotation pour atteindre les 70 millions d'euros en 2026, ceci afin de faire face à l'intensification des dégâts climatiques ayant lieu en métropole et dans les territoires d'outremer.

3.2. Mesures concernant la fiscalité

3.2.1. Maitrise de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités locales

Article 33

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions).

La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale.

La LFI 2025 a exceptionnellement figé le montant 2025 sur le montant perçu en 2024, la dynamique de TVA est ainsi conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

Cet article propose qu'à compter de 2026 la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année comprenne bien la dynamique de la TVA mais que cette dernière, si elle est positive, soit minorée du taux d'inflation de l'année précédente. Il est précisé que pour autant la dynamique ainsi calculée ne peut pas être négative.

3.2.2. Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Article 27

- La valeur locative des locaux professionnels, utilisée dans l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), repose depuis 2017 sur un tarif par m² en fonction de la catégorie du local. Le prix par m² est calculé en fonction des loyers constatés par zone géographique et est mis à jour périodiquement.

Lors de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de calcul, trois mécanismes sont mis en place jusqu'en 2025 pour limiter les variations trop fortes (un coefficient de neutralisation, un lissage ainsi qu'un «planchonnement»).

La nouvelle actualisation sexennale pour 2027 ne peut pas être mise en œuvre en l'état, et ce d'autant plus avec l'arrêt des trois mécanismes de correction cités ci-dessus.

Afin d'éviter des variations trop fortes, cet article propose :

- Une actualisation des règles du coefficient de neutralisation ;
- Un nouveau lissage des valeurs locatives sur 6 ans ;
- Le prolongement du «planchonnement» pour 1 an. (Planchonnement : atténuation de moitié des variations (housse ou baisse) après application du coefficient de neutralisation).
- La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation commence par un recensement des loyers pratiqués par les bailleurs afin d'établir des tarifs par m² en fonction du secteur géographique. Sur cette base, le Gouvernement doit réaliser un rapport listant les impacts de la révision avant le 1^{er} septembre 2026. Les travaux de détermination des nouvelles valeurs locatives doivent avoir lieu ensuite afin que ces dernières s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2028.

Cette démarche étant proche de celle concernant les locaux professionnels, il est recommandé de s'en inspirer pour améliorer les démarches à réaliser. Ainsi, il est proposé de décaler de trois ans la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour bénéficier de suffisamment de recul :

- Le recensement des loyers serait repoussé à 2028 ;
- Le rapport sur les impacts de cette révision est attendu pour le 1^{er} septembre 2029 ;
- Les nouvelles valeurs seraient utilisées dans les bases d'imposition à compter de 2031.

3.2.3. Renforcement des dispositifs fiscaux de soutien à la géographie prioritaire de la politique de la ville

Article 12

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones franches urbaines-territoires d'entrepreneurs (ZFU-TE) sont des zones géographiques où la mise en œuvre d'exonérations fiscales sur les entreprises accompagne les territoires urbains en difficultés pour augmenter leur attractivité.

Pour les QPV, ces exonérations temporaires (sous conditions) concernent la CFE et la TFPB, alors que pour les ZFU-TE il s'agit de l'impôt sur les bénéfices.

Ces dispositifs doivent prendre fin le 31 décembre 2025.

Cet article propose de revoir ces dispositifs pour les rendre plus lisibles afin d'en améliorer les résultats :

- Le zonage sera désormais unique et basé sur celui des QPV, dont la mise à jour a eu lieu au 1^{er} janvier 2024 en métropole et au 1^{er} janvier 2025 en outre-mer. Ainsi, il y a disparition des ZFU-TE ;
- Les activités concernées par les exonérations restent les activités commerciales (en ouvrant également aux filiales et aux franchises commerciales), en y ajoutant les activités artisanales et de santé ;
- L'éligibilité est conditionnée à l'effectif de l'entreprise inférieur à 50 salariés et au chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros ;
- Les exonérations portent sur l'impôt sur les bénéfices, la TFPB et sur la CFE ;
- La durée d'exonération totale est de 5 ans, à laquelle s'ajoutent 3 ans de sortie progressive (respectivement exonération de 60 %, 40 % puis 20 %).

Ce nouveau dispositif s'applique aux créations ou reprises d'entreprise réalisées entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2030. Pour les bénéficiaires des anciens dispositifs, ces derniers vont continuer à produire leurs effets sur la durée résiduelle.

3.2.4. Ajustement de divers dispositifs de compensations d'exonérations fiscales au profit des collectivités locales

Article 34

La LFI 2025 augmente l'abattement (de 20 % à 30 %) des terres agricoles pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La compensation historique prévue par l'État est fixée sur l'abattement de 20 %, ainsi pour l'année 2025 les 10 % de différence étaient une perte de ressources pour les collectivités concernées.

Cet article propose de corriger cela en augmentant la compensation de l'État pour couvrir l'intégralité de l'abattement.

En contrepartie, l'État supprime deux compensations :

- La compensation de l'impôt sur les spectacles : cet impôt a progressivement vu son périmètre se réduire avant d'être supprimé en 2025. Sa compensation existait depuis 2015 ;
- La compensation de 80 % des pertes de recettes liées à l'allégement des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce : elle existait depuis 1993 suite au relèvement des tranches du barème d'imposition.

3.2.5. Majoration du tarif de l'IFER pour les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées avant 2021

Article 19

L'imposition sur les entreprises de réseaux (IFER) est composée de plusieurs parties dont une concerne les installations de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque, avec un tarif de base (8,51 €/kW en 2025) réévalué chaque année.

Un tarif réduit est appliqué (3,542 €/kW en 2025) pour les installations réalisées après le 1^{er} janvier 2021 pour encourager la production d'énergies solaires avec des technologies récentes.

Le PLF propose la mise en place pour 3 ans d'une majoration de 7,54 €/kW du tarif de base pour les installations réalisées au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

Cette majoration ne devrait pas impacter les collectivités concernées car elle serait imputée sur le budget de l'État.

3.2.6. Verdissement de la fiscalité sur les déchets

Article 21

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a été instituée par la loi de finances 1999 avec pour objectif d'optimiser la gestion des déchets, en favorisant tri et recyclage, et de réduire la quantité de déchets non valorisables. Elle est due par les entreprises ayant une activité polluante ou utilisant des produits polluants. Elle est constituée de quatre composantes : la TGAP sur les déchets (dangereux et non dangereux), la TGAP sur l'émission de substances polluantes, la TGAP sur les lessives et la TGAP sur les matériaux d'extraction.

La loi de finances pour 2019 a simplifié cette taxe et fixé une trajectoire d'augmentation jusqu'en 2025 qui aboutit à appliquer actuellement un tarif de 65 € par tonne de déchets enfouis et un tarif de 25 € par tonne de déchets incinérés. Afin de réduire davantage la quantité de déchets enfouis ou incinérés, le PLF prolonge cette trajectoire haussière jusqu'en 2030 impactant les entreprises assujetties et indirectement les collectivités.

De plus, le PLF prévoit également une mesure de simplification, avec l'application d'un taux de TVA à 5,5 % pour l'ensemble des prestations achetées par les collectivités en matière de collecte et de traitement des déchets, contrairement à aujourd'hui où deux taux de TVA existent : 5,5 % pour la collecte séparée, le tri et la valorisation matière et 10 % pour les autres modes de collecte et de traitement.

Enfin, cet article propose la création d'un nouvel impôt sur les emballages en plastique non recyclés. En effet, un objectif de recyclage des emballages en plastique de 50 % à horizon 2025 avait été fixé par le parlement européen en 2018. La France se situant nettement en dessous de cet objectif avec un taux de 25,9 % en 2023, paye des pénalités à l'Union Européenne.

Afin de responsabiliser les entreprises mettant sur le marché les emballages en plastique, le PLF propose cette taxe sur les emballages en plastiques non recyclés de 30 € par tonne en 2026, avec une progression jusqu'à 150 € en 2030.

3.2.7. Anticipation de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Article 11

La LFI 2021 avait initié l'allégement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE.

La LFI 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduit puis suppression complète en 2024). Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'État.

La LFI 2024 a aménagé la suppression de la CVAE avec une réduction progressive du taux maximum (0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026) pour une suppression totale en 2027.

La LFI 2025 reporte de trois ans la suppression de la CVAE : le taux maximum 2024 est conservé jusqu'en 2027 (0,28 %), avant la diminution progressive (0,19 % en 2028 et 0,09 % en 2029) pour une suppression totale en 2030.

Comme pour les LFI précédentes, cet article n'impacte pas les collectivités puisqu'il ne propose pas de retour arrière sur l'affectation de la CVAE au budget de l'État.

La proposition faite dans cet article impacte les entreprises car la suppression de la CVAE est anticipée par rapport à la mesure de la LFI 2025 : au lieu d'intervenir en 2030, la disparition serait pour l'année 2028. Ainsi, le taux maximum sera de 0,19 % en 2026 puis de 0,09 % en 2027.

Par conséquent, le plafonnement de la contribution économique territoriale (CFE + CVAE) est adapté aux modifications de taux de la CVAE : il diminue aussi progressivement pour ne porter que sur la CFE à partir de 2028.

3.3. Autres articles du projet de Loi de Finance 2026

3.3.1. Ajustement du fonctionnement du DILICO* 1 instauré en 2025

Article 75

Pour rappel, la LFI 2025 crée un dispositif de lissage conjoncturel d'1 milliard d'euros afin d'associer les collectivités au redressement des finances publiques : 2 127 collectivités ont été sollicitées.

Ce dispositif repose sur le prélèvement de ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre, ces contributions étant ensuite mises en réserve sur le budget de l'État puis reversées. Les collectivités ponctionnées récupéreront 90 % de cette contribution par tiers sur trois années (2026, 2027 et 2028) au prorata de leur contribution, dans la limite de leur versement, et les 10 % restant serviront à la péréquation (à travers le FPIC** pour les communes et EPCI à fiscalité propre, le fonds national de péréquation des DMTO*** pour les départements et le fonds de solidarité régional pour les régions).

Le PLF 2026 vient préciser que la mise en œuvre du DILICO en 2025 avec les versements prévus entre 2026 et 2028 ne sont pas conditionnés par l'existence de nouveaux prélèvements sur ces mêmes années.

3.3.2. Nouveau DILICO* 2 pour l'année 2026

Article 76

Cet article du PLF 2026 renouvelle la mise en œuvre du dispositif de lissage mais avec quelques ajustements d'où la dénomination de DILICO 2. L'objectif reste le même, associer les collectivités au redressement des finances publiques, mais avec de nouvelles modalités :

- Le montant passe d'1 à 2 milliards d'euros ;
- Le prélèvement est opéré en priorité sur les douzièmes de fiscalité et / ou sur les fractions de TVA, mais également si c'est insuffisant sur les attributions de DGF et le PSR « locaux industriels » ;
- La part dédiée à la péréquation, et non reversée aux collectivités, passe de 10 à 20 % ;
- Les versements ne sont plus lissés sur 3 ans (90 % soit 30 %/an) mais sur 5 ans (80 % soit 16 %/an) ;
- La mise en œuvre des versements est conditionnée :
 - o En intégralité si l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors emprunts et dettes assimilées) du budget principal entre les comptes de clôture 2024 et 2025 est inférieure ou égale à l'évolution du PIB. Ce comparatif est réalisé au niveau des catégories de collectivités ;
 - o Partiellement si cette même évolution des dépenses est inférieure ou égale à l'évolution du PIB + 1 %. Ce versement est pondéré de la différence entre

les deux évolutions comparées et individualisé par collectivité (et non sur l'ensemble de la catégorie de collectivités).

Les contributions du DILICO 2 demeurent en trois parties mais les modalités pour définir les collectivités contributrices sont partiellement revues pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

- 720 millions d'euros pour les communes ;
- 500 millions d'euros des EPCI à fiscalité propre.

Pour les EPCI à fiscalité propre, le calcul de l'indice est équivalent mais le potentiel fiscal est pris en compte à la place du potentiel financier des établissements.

Les EPCI contributeurs sont ceux dont l'indice synthétique est supérieur à 80 % (110 % en 2025) de l'indice moyen des établissements.

Le calcul pour les 500 millions d'euros des EPCI à fiscalité propre est fonction de leur population multipliée par l'écart relatif entre l'indice de l'EPCI et 80 % de l'indice moyen des EPCI.

La contribution de chaque EPCI ne peut dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement du compte de clôture 2023 du budget principal et lorsqu'elle dépasse ce plafond, la différence est répartie entre les autres EPCI contributeurs.

* DILICO : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

** FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

*** DMTO : Droits de mutation à titre onéreux

4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2026

4.1. Une contribution très importante demandée aux collectivités locales, notamment aux intercommunalités

Les finances des collectivités territoriales seront fortement impactées en 2026.

Ainsi, la hausse de la contribution à la CNRACL, décidée en 2025 mais qui monte en puissance sur quatre ans, se traduira par une dépense supplémentaire d'environ 1,3 milliard d'euros pour les collectivités en 2026.

D'autres charges ou réductions de ressources (en lien avec la baisse des crédits des ministères ou des agences...) devraient sûrement être ajoutées, sans qu'il soit possible de toutes les identifier et les chiffrer à ce stade.

Au total, la contribution des collectivités territoriales approcherait les 6 milliards d'euros, soit 2,4 % de leurs recettes de fonctionnement. Ce montant serait ainsi en hausse par rapport à la contribution déjà demandée en loi de finances pour 2025, que la Cour des comptes a chiffrée à 5,4 milliards d'euros, rejoignant ainsi les estimations d'Intercommunalités de France.

Si la répartition de l'effort par niveau de collectivités reste à affiner, les intercommunalités apparaissent toujours comme les collectivités les plus mises à contribution, avec un effort demandé qui dépasserait 5 % de leurs recettes de fonctionnement.

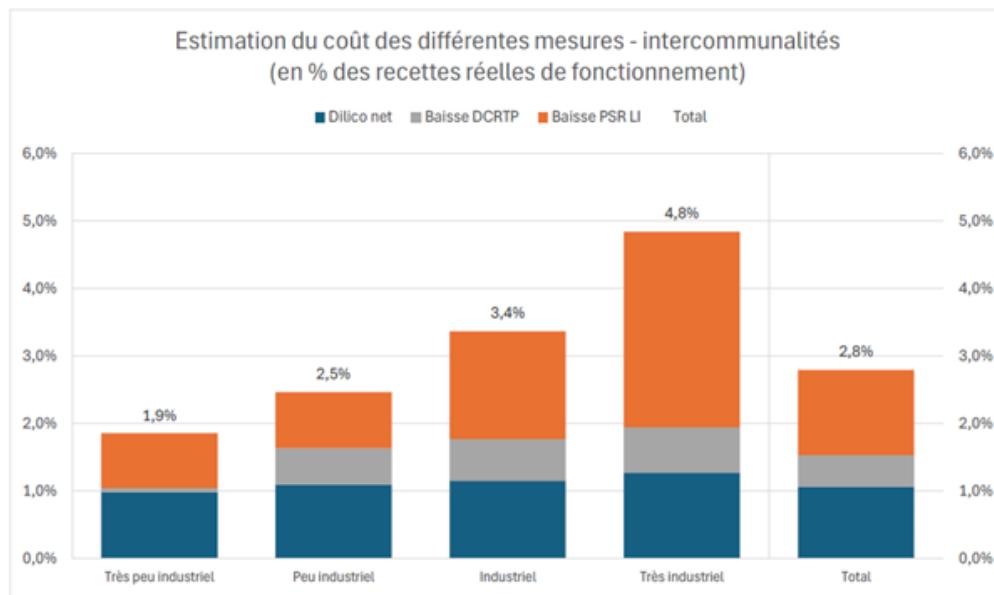
Estimation de la contribution imposée aux collectivités locales dans le PLF 2026

en Md€	Total	Communes	Intercommunalité	Départements	Régions
Reconstruction et doublement du Dilico	2,0	0,7	0,5	0,3	0,5
Baisse des compensations d'exonération de TFPB et de CFE pour la réduction de 50 % des bases industrielles	1,2	0,6	0,6	0,0	0,0
Baisse des mécanismes de soutien à l'investissement	0,8	0,1	0,7	0,0	0,0
Écrtirement de la dynamique de TVA					
Baisse des variables d'ajustement (DCRTP, FDPTPT...)	0,5	0,2	0,1	0,0	0,2
Réinternalisation de la TVA des régions	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Contribution sur le périmètre de communication gouvernementale	4,7	1,6	1,8	0,3	0,9
Hausse de la CNRACL	1,3	0,8	0,2	0,2	0,1
Baisse des crédits du fonds vert	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0
Hausse de la TGAP	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Retour du Dilico 2025	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Fonds de sauvegarde des départements	-0,3	0,0	0,0	-0,3	0,0
...					
Contribution effective	5,8	2,5	2,2	0,2	0,9
<i>Répartition de la contribution</i>	<i>100%</i>	<i>44%</i>	<i>37%</i>	<i>4%</i>	<i>15%</i>
Recettes de fonctionnement 2024	238,9	97,0	40,3	70,7	30,9
Contribution en % des RRF 2024	2,4%	2,6%	5,3%	0,3%	2,8%

4.2. La pénalisation des territoires industriels

Les différentes mesures du PLF 2026 toucheraient particulièrement les territoires industriels. Elles conduiraient ainsi à affaiblir le lien entre la politique de développement des intercommunalités et ses retombées financières, décourageant ainsi les intercommunalités à accueillir et développer des activités industrielles.

En appréhendant le caractère industriel des territoires en fonction du poids des locaux industriels dans leurs bases foncières, plus les intercommunalités sont industrialisées, plus la contribution qui leur serait demandé augmente. L'ensemble des dispositifs retenus (Dilico, PSR locaux industriels et DCRTP) se cumulent en effet au détriment des territoires industriels, le prélèvement sur les recettes « locaux industriels » étant cependant le plus discriminant. Pour les intercommunalités les plus industrialisées, les mesures de prélèvement sur les recettes prévues au PLF 2026 représentent près de 5 % de leurs recettes de fonctionnement, soit deux points au-dessus de la moyenne de l'ensemble des intercommunalités.



4.3. Des situations individuelles problématiques

Les mesures de baisse de recettes prévues dans le projet de loi de finances représentent pour les intercommunalités des amputations de recettes manifestement incompatibles avec le principe d'autonomie financière. Elles dépasseraient en effet les 2 % des recettes de fonctionnement pour 561 d'entre elles (44 % des intercommunalités), grimpant même au-delà de 10 % pour 13 intercommunalités. Et ces contributions ne sauraient même pas être justifiées par la capacité contributive des collectivités : certaines intercommunalités industrielles présentant des besoins sociaux importants se retrouvent parmi les premiers contributeurs.

D'autre part, ces mesures ne tiennent pas compte de la situation financière des territoires.

Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les mesures de baisse des recettes des intercommunalités se traduisent par une hausse de 5 points des intercommunalités

présentant un taux d'épargne nette négative (passage de 5 à 10 %) et de 6 points de celles présentant un taux d'épargne nette inférieur à 7 %, seuil jugé critique (passage de 22 à 28 % des EPCI).

Nombre d'intercommunalités	Epargne brute			Epargne nette		
	Avant	Après	Evolution	Avant	Après	Evolution
Négative	17	33	+16	65	122	+57
Entre 0 et 7 %	103	173	+70	284	354	+70
Supérieure à 7 %	1 146	1 060	-86	917	790	-127
Total	1 266	1 266	0	1 266	1 266	0

Simulations Intercommunalités de France :

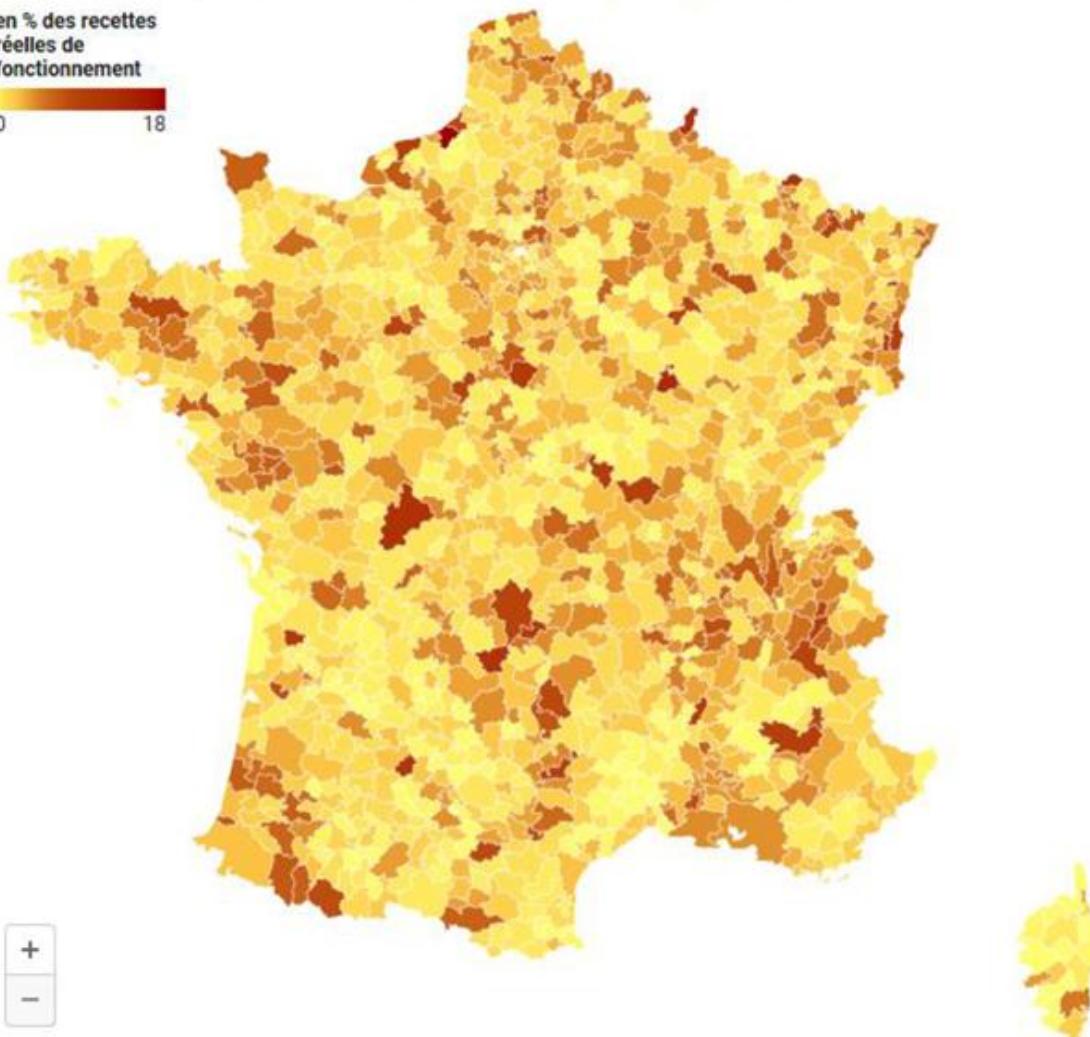
Le résultat des simulations individuelles sont accessibles sur le site d'Intercommunalités de France

Coût pour les intercommunalités du projet de Budget 2026 présenté par le Gouvernement Lecornu

Montants estimés par intercommunalité des mesures de prélèvements sur recettes

en % des recettes réelles de fonctionnement

0 18



Mise à jour au 30 octobre 2025 * Les mesures d'impact présentées sont des estimations des prélèvements sur recettes (Dilico, DCRTP, PSR locaux industriels) et ne comprennent pas les baisses de dotation et la hausse de la CNRACL. Elles ont été réalisées à partir d'hypothèses, sur la base des informations disponibles à la date de rédaction. Elles pourront donc faire l'objet d'évolution et de réajustements.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026

Dans un contexte économique national toujours marqué par la fragilité et les tensions, la CARA aborde le débat d'orientations budgétaires 2026 avec lucidité mais aussi avec confiance dans sa capacité collective à poursuivre les dynamiques engagées. Alors que l'économie française continue de subir les effets d'un ralentissement durable - inflation persistante, hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, fragilisation du tissu économique - les collectivités locales demeurent, plus que jamais, en première ligne. Elles portent aujourd'hui près de 70 % de l'investissement public du pays et jouent un rôle essentiel dans l'aménagement des territoires, le soutien à l'activité économique et la préservation de la cohésion sociale. Dans ce contexte « orageux » pour les finances locales, la CARA continue d'assumer ses responsabilités, fidèle aux engagements pris depuis le début de la mandature.

Le DOB 2026 est un moment singulier : il s'agit du sixième et du dernier débat de la mandature, marquant à la fois un temps d'évaluation et une étape de projection. Ces dernières années ont été profondément bouleversées par une succession d'aléas extérieurs majeurs : crise sanitaire, tensions géopolitiques internationales, instabilité économique et difficultés politiques nationales. Ces facteurs, dont l'impact a été particulièrement fort sur le fonctionnement des collectivités territoriales, ont exigé de la CARA une capacité constante d'adaptation, de résilience et de réactivité. Malgré ce contexte contraint, les projets structurants du territoire ont continué de progresser ; beaucoup entrent désormais dans une phase pleinement opérationnelle, concrète et visible.

L'année 2026 sera néanmoins marquée par plusieurs défis budgétaires. Les effets cumulés des prélèvements et mécanismes de péréquation devraient représenter un impact estimé à plus de 500 000 €, auxquels s'ajoute une dégradation attendue de l'autofinancement du budget principal d'environ 3,4 millions d'euros. Cette évolution résulte d'une conjonction d'éléments : baisse tendancielle de certaines recettes, incertitudes liées à la participation des collectivités au redressement national des finances publiques - effort dont le niveau exact reste encore inconnu - et augmentation des dépenses. Ces dépenses supplémentaires ne sont pas le fruit de dérives, mais bien d'arbitrages politiques assumés, cohérents avec les orientations stratégiques de la mandature : exercice de nouvelles compétences, renforcement des services publics de proximité, engagement dans la transition écologique, et surtout mise en œuvre de projets dont la concrétisation était attendue et nécessaire pour préparer l'avenir du territoire.

Dans ce cadre exigeant, la CARA réaffirme sa volonté de maintenir un niveau d'investissement ambitieux, moteur de l'attractivité du territoire, de son dynamisme économique et de la qualité de vie de ses habitants. Les opérations engagées - qu'elles concernent la mobilité, l'eau et l'assainissement, l'aménagement du littoral, le développement durable, l'offre de logement ou encore les équipements culturels et sportifs - participent toutes à renforcer la résilience et l'attractivité du territoire. Elles démontrent que, malgré des marges financières contraintes, la collectivité continue de porter une vision claire et cohérente de son développement.

Plus que jamais, ce DOB 2026 affirme que la CARA ne cédera pas au fatalisme : elle continuera de se projeter, de planifier et d'agir. Le contexte national complexe ne doit pas et ne pourra pas être un frein à la réalisation des projets structurants indispensables à la transition écologique, à l'accompagnement des habitants et au soutien de l'activité économique locale. En demeurant prudente dans sa gestion, mais ambitieuse dans ses actions, la CARA poursuit sa mission : construire un territoire durable, solidaire et attractif, au service de l'ensemble des communes et des habitants.

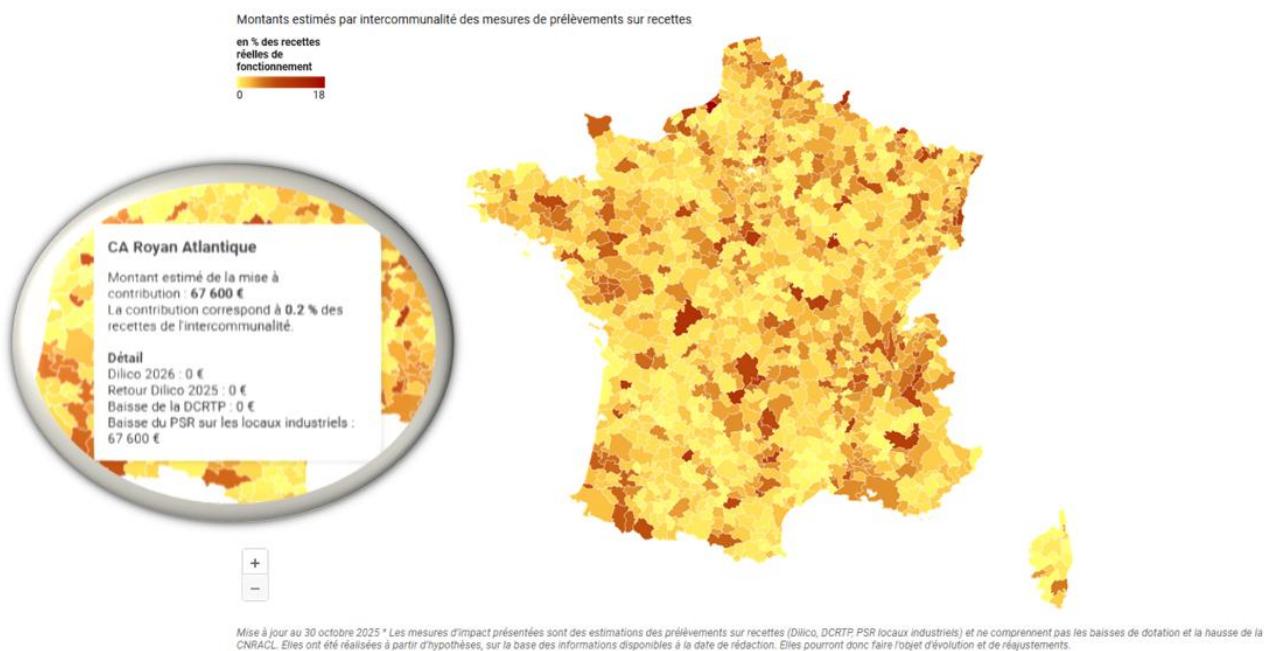
1. Contexte local

Les orientations budgétaires développées dans ce document tiennent compte des contraintes réglementaires et respectent les principes de prudence et de sincérité, garants du respect des grands équilibres financiers de la CARA.

Les orientations budgétaires proposées reposent donc sur des éléments connus au mois de novembre 2025 et tiennent compte des dernières dispositions prévues par le Projet de Loi de Finances 2026 impactant les finances locales.

1.1. Impact du PLF 2026 et du PLFSS 2025 sur les budgets de la CARA

Le texte du PLF 2026 présenté par le Gouvernement Lecornu reprend et précise les mesures annoncées par le Gouvernement Bayrou mi-juillet. Il inclut également de nouvelles dispositions impactant les collectivités locales. Sur la base de ces précisions et de ces nouvelles informations, des simulations des impacts individuels potentiels des mesures du PLF 2026 ont été réalisées par Intercommunalités de France début octobre et donnent les résultats suivants :



La carte interactive proposée par Intercommunalité de France présente les conséquences et impacts financiers sur les recettes de fonctionnement des dispositions du PLF 2026 pour les intercommunalités. Ainsi, à première vue et avec toutes les précautions d'usage relative à la fiabilité de cette source d'information, la CARA subirait une perte de 67 600 € soit 0,2 % de ses recettes de fonctionnement.

L'effort budgétaire définitif demandé aux collectivités en 2026 reste à ce jour inconnu. Il devrait se situer entre 5,3 et 4,7 milliards d'euros. Aussi, bien que la simulation prévoit une participation de la CARA à hauteur de 67 600 € une enveloppe provisionnelle pour la

participation au redressement des finances publiques de 250 000 € sera proposée en dépenses de fonctionnement.

1.1.1. Ecrêttement de la dotation de compensation

L'abondement de la Dotation d'Intercommunalité reste financé par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI, la dotation de compensation (Compensation Part Salaire – ex TP). Depuis 2012, cette dernière est uniformément écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales (CFL). Cet écrêttement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

Un écrêttement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI à hauteur de 5 % est prévu dans le PLF 2026 pour abonder de manière complémentaire la Dotation d'Intercommunalité.

ECRETEMENT 5 %	– 67 785 €
-----------------------	-------------------

Inscription Dotation de Compensation 2026 : 1 287 923 €

1.1.2. Diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels (article 31)

À compter de 2026, la compensation de la réduction des bases des locaux industriels, ou prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR) locaux industriels, au titre de la CFE et de la TFPB, mise en place en 2021, ferait l'objet d'une réduction homothétique de 25 % pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires, pour une perte de recettes d'environ 1,2 milliard d'euros.

Avec cette baisse, le montant du PSR locaux industriels se situerait sous son niveau initial de 2021. Elle constituerait donc un nouveau retour sur les engagements de l'Etat, qui promettait en 2021 aux collectivités territoriales une compensation intégrale de la perte de recettes subie.

Cette baisse reviendrait à priver les collectivités de la croissance, forfaitaire et physique, des bases des locaux industriels observée depuis 2021, rompant encore un peu plus le lien entre l'action économique des territoires, notamment des intercommunalités, et les retombées financières qu'elles peuvent en attendre.

La totalité des allocations compensatrices notifiées en 2025 s'élève à 787 646 € :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025							
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
18 034 467	504 498	1 743 877	270 259	787 646	0	-13 609 909	7 730 838

Ces allocations se décomposent ainsi :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	
Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	654
c. Locaux industriels	7 567
d. Logements sociaux	7 146
Taxe foncière non bâtie	20
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	464 553
c. Locaux industriels	296 341
d. Autres allocations	11 365

Il s'agit donc pour le budget 2026 de minorer de 25% la part des compensations relatives aux locaux industriels, soit $0,25 \times 296\ 341 \text{ €} = 74\ 085,25 \text{ €}$.

Il sera donc proposé une inscription sur ce poste de 700 000 €.

ECRETEMENT 25 %

– 74 085,25 €

Inscription Compensation au titre de la contribution économique 2026 : 700 000 €

1.1.3. Gel de la dynamique de la TVA

À compter de 2026, la croissance du produit de TVA revenant aux collectivités locales serait plafonnée. En cas d'évolution positive de la TVA nationale, la progression de la TVA revenant effectivement aux collectivités serait diminuée de l'inflation, sans pouvoir devenir négative pour autant. Mais en cas d'évolution négative de la TVA nationale, la TVA revenant aux collectivités diminuerait bien d'autant.

Cette mesure constitue un reniement de la parole de l'État. Une part de la TVA avait été affectée aux collectivités locales en contrepartie de la suppression de pans entiers de la fiscalité locale (taxe d'habitation et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Elle devait constituer une recette de nature fiscale pour les collectivités, évoluant comme le produit national. La mesure envisagée rompt cette promesse : la part de la TVA revenant aux collectivités baisserait bien quand la TVA nationale serait en recul, mais ne progresserait plus, où très peu, quand la TVA nationale serait en hausse.

Au regard de l'incertitude caractérisant ces recettes, les montants notifiés en 2025 ont donc été reconduits pour la préparation budgétaire 2026, soit une évolution nulle de ces recettes compensant des produits fiscaux caractérisés par leur dynamisme (TH résidences principales / CVAE).

Suppression dynamique de progression 0 %

0 €

Il sera donc proposé les inscriptions suivantes pour le budget 2026 :

- Fraction TVA compensatoire / TH rp 2026 : 14 216 114 € ;
- Fraction TVA compensatoire / CVAE 2026 : 3 818 353 €

1.1.4. Hausse du taux de cotisation de la CNRACL

Le PLFSS 2025 a prévu une hausse des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). (Décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 publié au Journal officiel du 31 janvier 2025).

Une hausse de 3 points du taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL vient donc grever les budgets 2026 :

Impact prévisionnel :

Budget principal	87 872 €
BA Assainissement	5 670 €
BA Gestion des Déchets	29 520 €
GEMAPI	1 072 €
Equipements aquatiques	5 155 €

TOTAL + 3 pts CNRACL + 129 289 €

Cette hausse se poursuivra sur le même rythme jusqu'en 2028 : + 40,65 % en 2027 et + 43,65 % en 2028.

Tableau de synthèse de l'impact du PLF 2026 et du PLFSS 2025 sur les finances de la CARA

TVA : Suppression dynamique de progression	0 €
Augmentation cotisation CNRACL + 3 points	129 289 €
Ecrêtement Dotation de compensation 5 % (DGF)	67 785 €
Diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels	74 085,25 €
TOTAL IMPACT SECTION DE FONCTIONNEMENT	271 159 €
Enveloppe provisionnelle pour la participation au redressement des finances publiques	250 000 €
TOTAL GENERAL : IMPACT BUDGET 2026	521 159 €

1.2. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales

1.2.1. Evolution du produit de l'impôt économique

Le produit de l'impôt économique sur le territoire augmente de 319 000 € en 2025.

Evolution de l'impôt économique perçu par la CARA sur le territoire

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2024	V° 2025/2024
Cotisation foncière des entreprises	5 222 680 €	5 178 406 €	5 360 119 €	5 630 470 €	6 024 771 €	6 355 288 €	+330 517 €	+5,5%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	3 571 126 €	3 515 921 €	3 426 087 €					
Total Contribution Economique Territoriale	8 793 806 €	8 694 327 €	8 786 206 €	5 630 470 €	6 024 771 €	6 355 288 €	+330 517 €	+5,5%
Taxe Additionnelle sur les Surfaces commerciales	1 522 466 €	1 367 480 €	1 594 281 €	1 682 240 €	1 825 881 €	1 756 482 €	-69 399 €	-3,8%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	345 458 €	375 921 €	402 089 €	459 176 €	495 550 €	553 393 €	+57 843 €	+11,7%
TOTAL IMPOT ECONOMIQUE	10 661 730 €	10 437 728 €	10 782 576 €	7 771 886 €	8 346 202 €	8 665 163 €	+318 961 €	+3,8%

Cette hausse résulte de l'augmentation du produit de la Cotisation Foncière des entreprises (CFE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux.

Données de cadrage concernant la Contribution Foncière des Entreprises

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'établissements	10 631	11 398	12 142	12 749	13 533	14 213
Base Nette	21 657 218 €	21 515 866 €	22 330 165 €	23 519 214 €	25 205 979 €	26 627 441 €
Déférence Base Nette	443 207 €	-141 352 €	814 299 €	1 189 049 €	1 686 765 €	1 421 462 €
Taux de CFE	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%
Produit	5 222 680 €	5 178 406 €	5 360 119 €	5 630 470 €	6 024 771 €	6 355 288 €
Déférence de Produit	99 892 €	-44 274 €	181 713 €	270 351 €	394 301 €	330 517 €
Evolution	1,95%	-0,85%	3,51%	5,04%	7,00%	5,49%

Données de cadrage concernant la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'établissements	2 844	2 852	2 832			
Part de CVAE payée par l'entreprise	1 714 101 €	1 650 924 €	1 596 978 €	SUPPRESSION CVAE AU PROFIT FRACTION COMPENSATOIRE TVA		
Part de CVAE dégréevee	1 850 305 €	1 857 389 €	1 822 802 €		FRACTION COMPENSATOIRE TVA	FRACTION COMPENSATOIRE TVA
(compensée par Etat)						
Part de CVAE exonérée compensée	6 720 €	7 608 €	6 307 €			
Part de CVAE perçue	3 571 126 €	3 515 921 €	3 426 087 €	3 834 214 €	3 825 464 €	3 818 353 €
Différence	11 507 €	-55 205 €	-89 834 €	408 127 €	-8 750 €	-7 111 €
Evolution	0,32%	-1,55%	-2,56%	11,91%	-0,23%	-0,19%

Données de cadrage concernant l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Part IFER photovoltaïques et barrages hydrauliques	455 €	1 744 €	1 771 €	3 242 €	4 244 €	14 310 €
Part IFER transformateur électrique	132 930 €	133 731 €	135 738 €	141 579 €	145 116 €	147 726 €
Part IFER station radioélectrique	203 643 €	232 635 €	256 656 €	306 083 €	337 705 €	382 715 €
Part IFER transport gaz	7 768 €	7 811 €	7 924 €	8 272 €	8 485 €	8 642 €
Total Part IFER	345 458 €	375 921 €	402 089 €	459 176 €	495 550 €	553 393 €
Déférence	28 087 €	30 463 €	26 168 €	57 087 €	36 374 €	57 843 €
Evolution	8,85%	8,82%	6,96%	14,20%	7,92%	11,67%

Données de cadrage concernant la Taxe Additionnelle sur Surfaces COMmerciales

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'entreprises	84	89	88	89	102	92
Déférence nombre d'établissement	13	5	-1	1	13	-10
Produit TASCOM	1 522 466 €	1 367 480 €	1 594 281 €	1 682 240 €	1 825 881 €	1 756 482 €
Déférence	-72 422 €	-154 986 €	226 801 €	87 959 €	143 641 €	-69 399 €
Evolution	-4,54%	-10,18%	16,59%	5,52%	8,54%	-3,80%

1.2.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages

Le produit de la fiscalité ménage prélevée sur le territoire enregistre une baisse de 948 000 €.

	Evolution de l'impôt ménage perçu par la CARA sur le territoire						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2024
Taxe d'habitation	19 194 356 €	8 102 648 €	8 287 238 €	9 111 224 €	15 100 965 €	14 091 338 €	-1 009 627 € -6,7%
Taxe Foncier Bâti	1 425 458 €	1 436 501 €	1 487 166 €	1 599 584 €	2 693 314 €	2 769 072 €	+75 758 € +2,8%
Taxe Foncier Non Bâti	59 768 €	59 881 €	61 957 €	66 019 €	111 817 €	101 813 €	-10 004 € -8,9%
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti	243 372 €	244 520 €	248 784 €	264 317 €	278 477 €	274 652 €	-3 825 € -1,4%
TOTAL IMPOT MENAGE	20 922 954 €	9 843 550 €	10 085 145 €	11 041 144 €	18 184 573 €	17 236 875 €	-947 698 € -5,2%

Le produit de la taxe d'habitation ne concerne que celle perçue sur les résidences secondaires, la suppression de la TH sur les résidences principales donne lieu depuis 2021 à une compensation versée sous la forme d'une fraction compensatoire de TVA.

Cette chute brutale du produit perçu sur la THRS serait le fait d'un dysfonctionnement de l'outil « Gestion de Mes Biens Immobiliers » déployé par les services de l'Etat reposant sur une déclaration sur l'honneur du statut des biens mobiliers à usages d'habitation et celui de leurs propriétaires et occupants (source DDFIP).

Extrait d'un rapport de la Cours des Comptes : « ... ouverte au grand public en 2023, « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) est une nouvelle application de l'administration fiscale visant à moderniser à la fois la déclaration des biens immobiliers des propriétaires en France et la gestion des déclarations foncières et des taxes d'urbanisme ... elle vise également à fournir à l'administration des données fiables, actualisables pour établir le rôle des impôts subsistants : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe d'habitation sur les logements vacants et la taxe sur les logements vacants, tous collectés par l'État au profit des collectivités

locales. Le déploiement technique de GMBI s'est déroulé dans des conditions particulièrement difficiles, puisque plus d'un million de contribuables ont été imposés, à tort, à la taxe d'habitation ou à la taxe sur les logements vacants. »

Cet évènement était totalement imprévisible, alors que le produit perçu en 2024 approchait 15,1 millions d'euros, celui notifié pour 2025 sur l'état 1259 était de 14,8 millions d'euros, soit une baisse prévisionnelle de plus de 200 000 €. Il était difficile d'envisager un produit perçu en 2025 d'un montant inférieur de 800 000 € par rapport à celui notifié.

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5
Taxe foncière bâtie additionnelle	187 037 074	1,44		191 987 000	2 764 613
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 906 017	3,90		2 921 000	113 919
Taxe d'habitation additionnelle	116 250 504	12,99		114 262 000	14 842 634
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	25 205 979	23,85		26 622 000	6 349 347
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Données de cadrage concernant la Taxe d'Habitation

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases nettes TH	236 405 359 €	99 788 484 €	102 059 683 €	112 210 690 €	116 250 504 €	108 478 870 €
Difference	4 093 137 €	-136 616 875 €	2 271 199 €	10 151 007 €	4 039 814 €	-7 771 634 €
Evolution	1,76%	-57,79%	2,28%	9,95%	3,60%	-6,69%
Taux TH	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	12,99%	12,99%
Produit tH	19 194 356 €	8 102 648 €	8 287 238 €	9 111 575 €	15 100 965 €	14 091 338 €
Différence	331 943 €	-11 091 708 €	184 590 €	824 337 €	5 989 390 €	-1 009 627 €
Evolution	1,76%	-57,79%	2,28%	9,95%	65,73%	-6,69%

Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Bâti

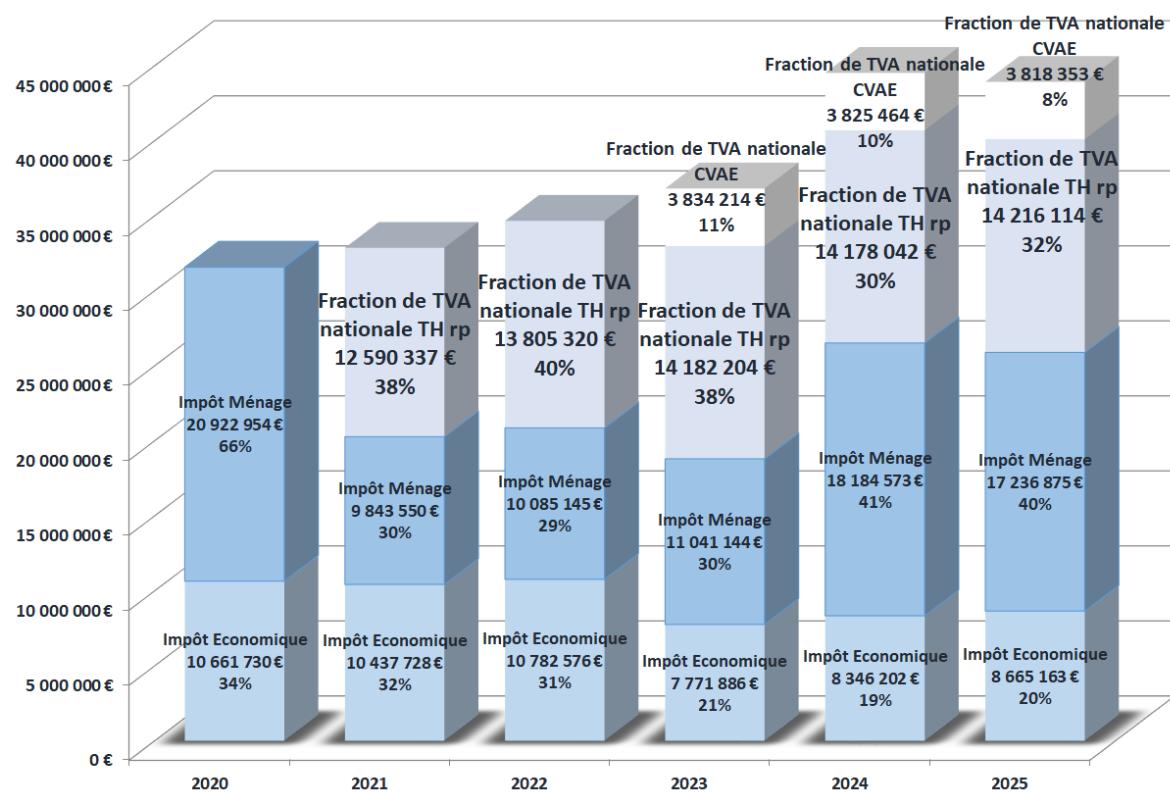
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Base nette TF	158 242 014 €	159 485 528 €	165 167 794 €	177 698 645 €	187 037 074 €	192 311 077 €
Evolution de base nette (en volume)	3 909 330 €	1 243 514 €	5 682 266 €	12 530 851 €	9 338 429 €	5 274 003 €
Evolution de base nette (en %)	2,53%	0,79%	3,56%	7,59%	5,26%	2,82%
Taux FB	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	1,44%	1,44%
Produit TF	1 425 458 €	1 436 501 €	1 487 166 €	1 599 584 €	2 693 314 €	2 769 072 €
Différence	35 494 €	11 043 €	50 665 €	112 418 €	1 093 730 €	75 758 €
Evolution	2,55%	0,77%	3,53%	7,56%	68,38%	2,81%

Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Non Bâti

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Base nette non bâtie	2 540 277 €	2 545 934 €	2 629 332 €	2 795 247 €	2 906 017 €	2 650 653 €
Taux TFNB	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	3,90%	3,90%
Produit taxe foncière non bâtie (après dégrèvement)	59 768 €	59 881 €	61 957 €	66 019 €	111 817 €	101 813 €
Différence	759 €	113 €	2 076 €	4 062 €	45 798 €	-10 004 €
Evolution	1,29%	0,19%	3,47%	6,56%	69,37%	-8,95%

1.2.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2024	V° 2025/2024
Impôt Economique	10 661 730 €	10 437 728 €	10 782 576 €	7 771 886 €	8 346 202 €	8 665 163 €	+318 961 €	+3,8%
Fraction de TVA nationale CVAE				3 834 214 €	3 825 464 €	3 818 353 €	-8 750 €	-0,2%
Impôt Ménage	20 922 954 €	9 843 550 €	10 085 145 €	11 041 144 €	18 184 573 €	17 236 875 €	-947 698 €	-5,2%
Fraction de TVA nationale TH rp		12 590 337 €	13 805 320 €	14 182 204 €	14 178 042 €	14 216 114 €	+38 072 €	+0,3%
TOTAL	31 584 684 €	32 871 615 €	34 673 041 €	36 829 448 €	44 534 281 €	43 936 505 €	-597 776 €	-1,3%



Ce graphique met en évidence l'impact prépondérant des dotations de compensation fiscale reversée au détriment de notre autonomie fiscale.

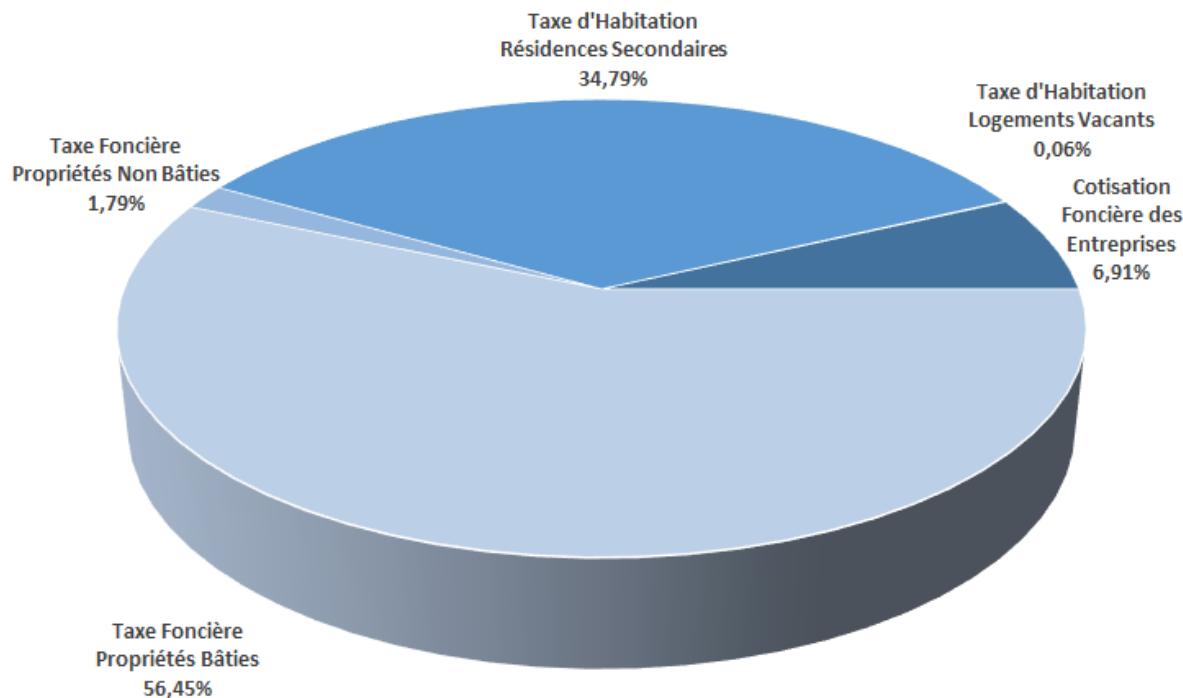
1.2.4. Point sur la taxe GEMAPI – Exercice 2025

Par délibération n° CC-250414-O3 du 15 avril 2025, le Conseil communautaire a fixé le produit attendu de la taxe GEMAPI au titre de l'exercice 2025 à 2 384 296 € aux fins de financement des actions suivantes :

Mission	Coût en € TTC
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
PI - Gestion de la Digue de Mus de Loup	117 000 €
PAPI Seudre – Participation aux travaux de réduction de la vulnérabilité (Seudre Alabri)	10 000 €
Participation aux syndicats mixtes (SMBS – SYMADIG – UNIMA)	179 000 €
Cotisations (ANEL - Réseau France-digue – BRGM – Météo France)	26 900 €
Téléphonie	300 €
GEMA : Acquisition de petits équipements / communication	13 800 €
PI - SLGBC (suivis, surveillance, régularisation, communication)	595 400 €
Lutte contre le ragondin	30 000 €
Personnel – (ingénieur + techniciens)	219 404 €
PI – actes juridiques	4 500 €
Vie de Service (Documentation / EPI)	4 400 €
Dégrèvement	7 000 €
Total dépenses de fonctionnement	1 207 704 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
PI Gironde – maîtrise foncière + travaux Barzan-Plage	397 000 €
PI Seudre – maîtrise foncière + travaux Eguille	397 443 €
PI – SLGBC- (études de programmation ouvrages et falaises – études relocalisation)	437 040 €
Total dépenses d'investissement	1 231 483 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
GEMA – subvention Agence de l'Eau – Poste Technicien Rivières	23 000 €
Participation du Département (lutte contre le ragondin / Seudre Alabri)	11 436 €
Remboursement budget général – 20 % poste Ingénieur	16 760 €
GEMA – transfert de charges	3 695 €
Total recettes de fonctionnement	54 891 €
TOTAL des dépenses	2 384 296 €

Le produit de la taxe est ventilé par l'administration des impôts au prorata du produit des taxes d'habitation, foncières et de la cotisation foncière des entreprises perçu par l'ensemble du bloc communal, communes et EPCI, sur le territoire de la CARA.

Répartition du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2025



Les taux additionnels de GEMAPI applicables en 2025 qui ont été déterminés par le service de fiscalité directe locale sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 0,605 %
- Taxe d'Habitation : 0,749 %
- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 0,686 %
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 1,55 %

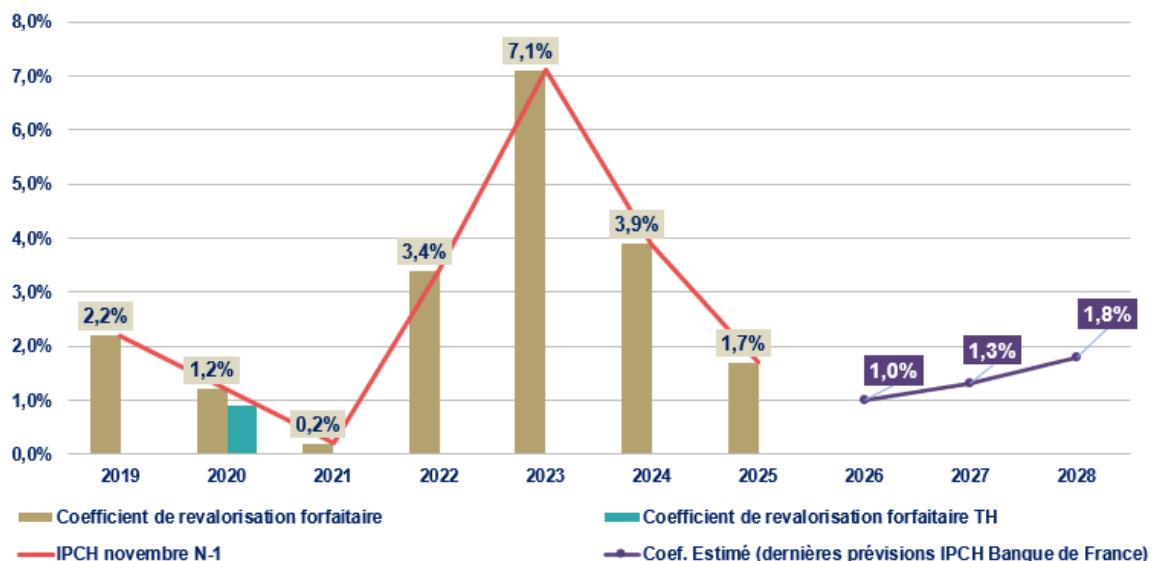
Le montant de cette taxe est plafonné à 40 € par personne.

1.3. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

En 2025, le coefficient légal a été de +1,7 % (contre +3,9 % en 2024).

L'IPCH de novembre 2025 n'étant connu qu'en décembre, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour 2026 ne sera connu qu'à ce moment-là. Au mois de septembre 2025, selon l'INSEE, l'IPCH s'établit à +1,07 % et à +0,90 % en octobre, très proches des dernières projections macroéconomiques intermédiaires de septembre 2025 de la Banque de France : 1 % en 2025, 1,3 % en 2026 et 1,8 % en 2027.



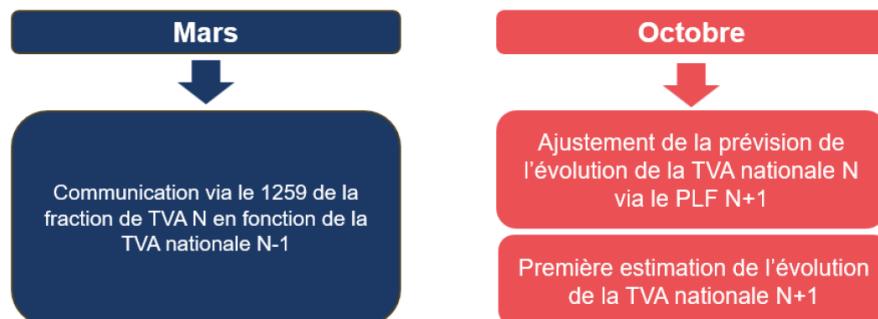
Nous observons un ralentissement de l'inflation depuis janvier 2025. Les dernières données de l'Insee indiquent un IPCH en octobre 2025 de +0,90 % contre +1,10 % en septembre.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire retenu pour l'élaboration des budgets 2025 a donc été fixé prudemment à 1 %. Il impactera les produits inscrits pour la TH résidence secondaire, la TF et la TFNB, la CFE et la TEOM (application du coefficient sur les produits notifiés ou perçus sur l'exercice 2025).

1.4. La fraction de TVA pour les EPCI

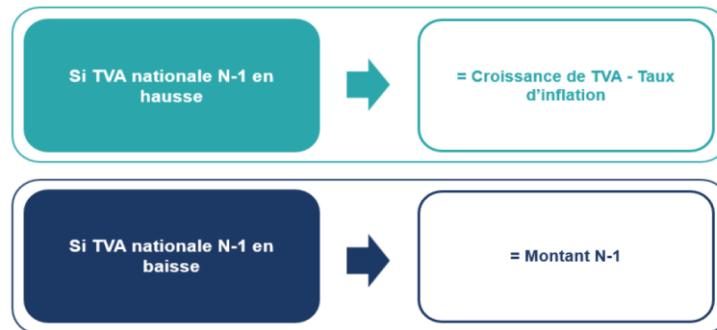
Depuis la Loi de Finances pour 2025, l'indexation TVA est constatée en N-1 pour N. Pour 2025, le gouvernement avait mis en place une suppression ponctuelle de progression de fraction de TVA.

Rappel du calendrier



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le PLF 2026 confirme le retour à l'indexation TVA sur la croissance réelle de la TVA N-1, mais en la minorant chaque année de l'inflation, sans que le taux puisse être négatif.



Cette mesure priverait donc les collectivités de dynamique de fraction de TVA en 2026, la TVA nationale pour 2025 étant attendue en baisse d'après le PLF (-0,3 % par rapport à la TVA 2024).

Le PLF 2026 prévoit un produit de TVA nationale en baisse en 2025, nous avons donc retenu un montant de fraction de TVA stable en 2026.

2. Optimisation de la gestion financière de la CARA

2.1. Rigueur et maîtrise de la préparation budgétaire

2.1.1. Consolidation budgétaire – Evolution de la section de fonctionnement

Opérations réelles hors dépenses imprévues	BP 2025	Propositions 2026	Ecart	Var°
Budget Principal				
Dépenses de Fonctionnement	50 423 968 €	52 968 350 €	2 544 382 €	5%
Recettes de Fonctionnement	60 580 370 €	59 652 765 €	-927 605 €	-2%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	10 156 402 €	6 684 415 €	-3 471 987 €	-34%
BA Assainissement				
Dépenses de Fonctionnement	1 534 250 €	1 747 980 €	213 730 €	14%
Recettes de Fonctionnement	4 755 830 €	4 648 130 €	-107 700 €	-2%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	3 221 580 €	2 900 150 €	-321 430 €	-10%
BA Gestion déchets				
Dépenses de Fonctionnement	25 218 998 €	25 412 637 €	193 639 €	1%
Recettes de Fonctionnement	25 457 198 €	25 762 417 €	305 219 €	1%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	238 200 €	349 780 €	111 580 €	47%
BA Transport				
Dépenses de Fonctionnement	7 378 361 €	8 324 318 €	945 957 €	13%
Recettes de Fonctionnement	7 904 744 €	8 877 318 €	972 574 €	12%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	526 383 €	553 000 €	26 617 €	5%
BA Hippodrome Royan Atlantique				
Dépenses de Fonctionnement	90 020 €	50 879 €	-39 141 €	-43%
Recettes de Fonctionnement	240 020 €	223 114 €	-16 906 €	-7%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	150 000 €	172 235 €	22 235 €	15%
BA Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti				
Dépenses de Fonctionnement	22 673 €	21 650 €	-1 023 €	-5%
Recettes de Fonctionnement	51 055 €	51 050 €	-5 €	0%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	28 382 €	29 400 €	1 018 €	4%
BA GEMAPI				
Dépenses de Fonctionnement	1 207 704 €	996 520 €	-211 184 €	-17%
Recettes de Fonctionnement	2 439 187 €	2 447 452 €	8 265 €	0%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	1 231 483 €	1 450 932 €	219 449 €	18%
BA Pôle de transformation				
Dépenses de Fonctionnement	10 000 €	10 000 €	0 €	0%
Recettes de Fonctionnement	76 547 €	85 132 €	8 585 €	11%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	66 547 €	75 132 €	8 585 €	13%
BA GEPU				
Dépenses de Fonctionnement	952 134 €	982 134 €	30 000 €	3%
Recettes de Fonctionnement	1 061 227 €	1 091 227 €	30 000 €	3%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	109 093 €	109 093 €	0 €	0%
BA Equipements aquatiques				
Dépenses de Fonctionnement	437 466 €	843 990 €	406 524 €	93%
Recettes de Fonctionnement	512 966 €	948 990 €	436 024 €	85%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	75 500 €	105 000 €	29 500 €	39%
GLOBALITE BUDGETS ETUDES				
Dépenses de Fonctionnement	87 275 574 €	91 358 458 €	4 082 884 €	5%
Recettes de Fonctionnement	103 079 145 €	103 787 595 €	708 450 €	1%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	15 803 570 €	12 429 137 €	-3 374 434 €	-21%

Au stade de la préparation des budgets primitifs, l'autofinancement budgétaire consolidé diminue de près de 3,3 millions d'euros.

Rappelons que les budgets Transport, Pôle Transformation et Equipements aquatiques sont équilibrés par le budget principal, toute variation de l'autofinancement de ces budgets induit mécaniquement une modification (dégradation en l'occurrence pour 2026) de l'autofinancement du budget principal.

Cette baisse de l'autofinancement global est la conséquence de la chute de l'autofinancement du budget général pour près de 3,4 millions d'euros.

Les principaux facteurs expliquant cette dégradation de l'autofinancement du budget principal sont les suivants :

- Baisse des recettes de fonctionnement : - 927 605 € :
 - DGF part compensation, écrêtement 5% : - 67 785 €
 - Réduction de la compensation de l'Etat sur la fiscalité économique : -75 000 €
 - Baisse des produits TH sur résidence secondaire : - 866 000 €
- Hausse des dépenses de fonctionnement : + 2 544 382 €
 - DSP Transport : + 1 000 000 €
 - Equilibre budget annexe Equipements Aquatiques : + 590 360 €
(de BP à BP, + 250 000 € de BP à BS) ;
 - Location postes de secours : + 296 024 €
 - Provision participation au redressement des finances publiques : + 250 000 €
 - Ressources humaines (+1,5%) : + 159 516 €
 - Marché gestion aires gens du voyage : + 134 000 €
 - Contribution SDIS : + 103 266 €
 - Subvention "Les Pirates" : + 100 000 €

Le budget annexe assainissement enregistre une baisse de la redevance de 500 000 € en faveur de l'usager.

(Il s'agira d'une économie réalisée, la comparaison avec les prévisions budgétaires 2025 ne laissent apparaître qu'un différentiel de 100 000 €, les prévisions 2025 ayant été pour le moins extrêmement prudentes).

Le budget annexe des déchets enregistre pour la deuxième année consécutive une hausse de la redevance professionnelle de 20 %.

Le budget hippodrome enregistre une baisse de recettes, un centre d'entraînement étant vacant depuis le 1^{er} juillet 2025.

2.1.2. Les budgets des services opérationnels

<i>BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)</i>		BP 2025	proposition 2026	Ecart
Direction de la Communication COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE		334 700 €	327 350 €	-7 350 €
Direction des Affaires Culturelles ACTIONS CULTURELLES		312 400 €	333 700 €	+21 300 €
JEUDIS MUSICAUX		373 970 €	382 720 €	+8 750 €

<i>BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)</i>		BP 2025	proposition 2026	Ecart
Pôle Prospective Stratégie Territoriale				
Stratégie Touristique		5 887 532 €	5 887 532 €	+0 €
Direction des politiques contractuelles et de l'ingénierie territoriale		42 900 €	20 100 €	-22 800 €
Direction de l'Animation Territoriale				
NAUTISME		586 570 €	593 932 €	+7 362 €
ANIMATION		164 300 €	50 000 €	-114 300 €
ACTIVITES PLEINE NATURE		111 480 €	115 050 €	+3 570 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES		260 820 €	268 370 €	+7 550 €
ARMEMENT DES POSTES DE SECOURS		693 926 €	989 950 €	+296 024 €

Le produit de la taxe de séjour reversé à l'Office de Tourisme Communautaire a été apprécié à 3,7 millions d'euros et la subvention d'exploitation à 2,1 millions d'euros. Cette prévision du produit est extrêmement prudente au regard du produit prévisionnel à percevoir en 2025 mais repose sur la conjoncture du secteur touristique. Elle sera réajustée le cas échéant par décision modificative au dernier trimestre 2026.

L'écart observé sur l'armement des postes de secours s'explique par la réinscription de la location des postes de secours.

Pour mémoire le coût du personnel saisonnier affecté à la surveillance des zones de baignade s'élève à 1 412 000 €.

<i>BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)</i>		BP 2025	proposition 2026	Ecart
Pôle Fonctions Supports				
Direction des Affaires générales et de la Commande publique				
AFFAIRES GENERALES		247 200 €	261 500 €	+14 300 €
COMMANDÉE PUBLIQUE		60 900 €	59 650 €	-1 250 €
Direction des Affaires Juridiques et Immobilières		86 500 €	78 500 €	-8 000 €
Direction des Ressources Humaines				
GESTION DES ELUS		471 060 €	471 540 €	+480 €
RESSOURCES HUMAINES SERVICES CARA		8 833 364 €	8 960 880 €	+127 516 €
RESSOURCES HUMAINES POSTES DE SECOURS		1 380 000 €	1 412 000 €	+32 000 €
Direction des systèmes d'Information				
INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES		69 500 €	69 450 €	-50 €
INFORMATIQUE		412 850 €	365 450 €	-47 400 €
TELEPHONIE		76 900 €	127 400 €	+50 500 €
Direction des finances				
DETTE		127 362 €	101 022 €	-26 340 €
OPERATIONS NON AFFECTEES		13 920 318 €	14 887 010 €	+966 692 €
PEREQUATION		2 867 266 €	2 867 266 €	+0 €
SECURITE - SALUBRITE PUBLIQUE		3 981 149 €	4 084 415 €	+103 266 €

L'augmentation des dépenses RH reste très faible (+1,56 %) et repose sur l'augmentation de la cotisation CNRACL et le GVT.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'augmentation observée sur la ligne des opérations non affectées résulte d'une part de l'inscription d'une provision pour la participation au redressement des finances publiques, d'autre part par les crédits nécessaires à l'équilibre du budget Equipement Aquatiques et enfin par ceux dédiés à la subvention versée aux « pirates ».

La sécurité et salubrité publique enregistre la hausse de la contribution versée au SDIS pour 103 266 €.

Aucune dépense imprévue n'est inscrite à l'étape de l'élaboration du budget primitif 2025.

BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)	BP 2025	proposition 2026	Ecarts
Pôle Equipements et Logistique			
ENTRETIEN ET GESTION DU PATRIMOINE ET DES EQUIPEMENTS	734 150 €	764 839 €	+30 689 €
LOGISTIQUE	67 310 €	100 300 €	+32 990 €
ZONES D ACTIVITES ECONOMIQUES	420 292 €	428 732 €	+8 440 €

BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)	BP 2025	proposition 2026	Ecarts
Pôle d'Attractivité et de Développement Territorial			
DEVELOPPEMENT COMMERCE ARTISANAT ET INDUSTRIE	734 520 €	800 573 €	+66 053 €
UPI LE CARRE DES ENTREPRENEURS	151 557 €	148 290 €	-3 267 €
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE ET RURALITE	188 382 €	85 040 €	-103 342 €

L'augmentation de l'enveloppe d'aides économiques évènementiel explique la variation de crédits observée sur le service Développement commerce artisanat industrie.

La diminution des crédits sur le service Développement agricole résulte de la prise en charge du loyer d'équilibre par le budget principal du budget pôle transformation en 2025.

BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)	BP 2025	proposition 2026	Ecarts
Pôle Politique de la Ville Solidarités Prévention Sécurité			
POLITIQUE DE LA VILLE	1 218 220 €	1 211 500 €	-6 720 €
ACTION SOCIALE	1 057 387 €	1 026 187 €	-31 200 €
RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE	105 670 €	101 450 €	-4 220 €
GENS DU VOYAGE	971 275 €	1 136 379 €	+165 104 €

BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)	BP 2025	proposition 2026	Ecarts
Pôle Aménagement Durable et Mobilité			
HABITAT LOGEMENT	220 900 €	269 046 €	+48 146 €
AMENAGEMENT DURABLE	265 753 €	216 018 €	-49 735 €
TRANSPORT MOBILITE	2 806 605 €	3 812 108 €	+1 005 504 €

L'inflation observée sur le service Transport Mobilité résulte du calcul de la subvention versée au Budget annexe supportant la charge de la Délégation de Service Public des transports.

BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)

BP 2025	proposition 2026	Ecart
---------	------------------	-------

Pôle Cycle de l'Eau Environnement

GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)	20 400 €	50 600 €	+30 200 €
ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME	158 580 €	102 500 €	-56 080 €

Total général	50 423 968 €	52 968 350 €	+2 544 382 €
---------------	--------------	--------------	--------------

Evolution Totale des dépenses de fonctionnement :

+2 544 382 €	+5,05%
--------------	--------

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au budget principal pour l'exercice 2026 laissent apparaître une hausse de 2,5 millions d'euros.

Les postes inflationnistes sont les suivants :

- DSP Transport : + 1 000 000,00 €
- Equilibre budget annexe Equipements Aquatiques : + 590 360,00 €
- Location postes de secours : + 296 024,00 €
- Provision participation au redressement des finances publiques : + 250 000,00 €
- Ressources humaines (+1,5%) : + 159 516,00 €
- Marché gestion aires gens du voyage : + 134 000,00 €
- Contribution SDIS : + 103 266,27 €
- Subvention "Les Pirates" : + 100 000,00 €

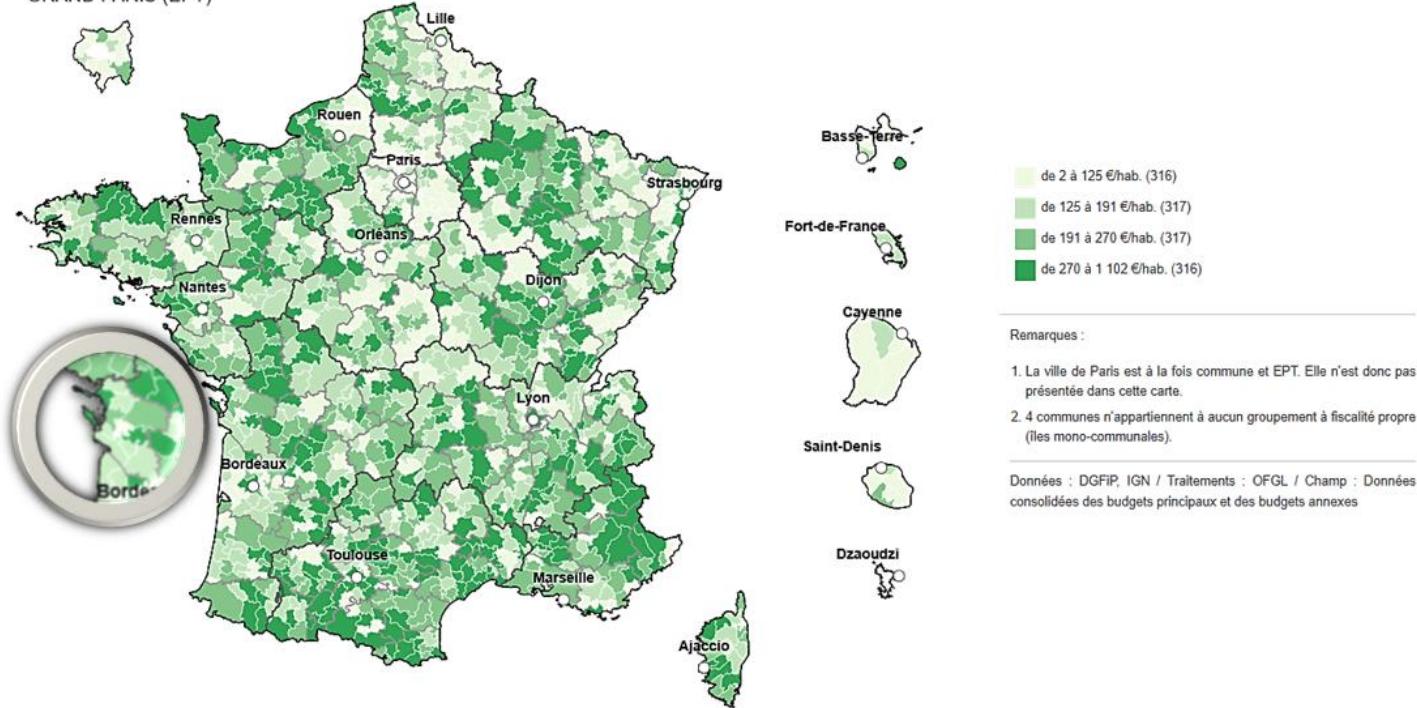
2.2. Gestion des ressources humaines

La gestion du personnel constitue un poste de dépenses relativement important sur les budgets de la CARA. Une comparaison des frais de personnel par habitant avec les autres EPCI nous permet de mieux appréhender le poids de ce poste dans nos budgets consolidés.

En 2024, tous budgets confondus, les charges de personnel de la CARA s'élèvent à 135 € par habitant, soit dans la fourchette basse observée à l'échelle nationale.

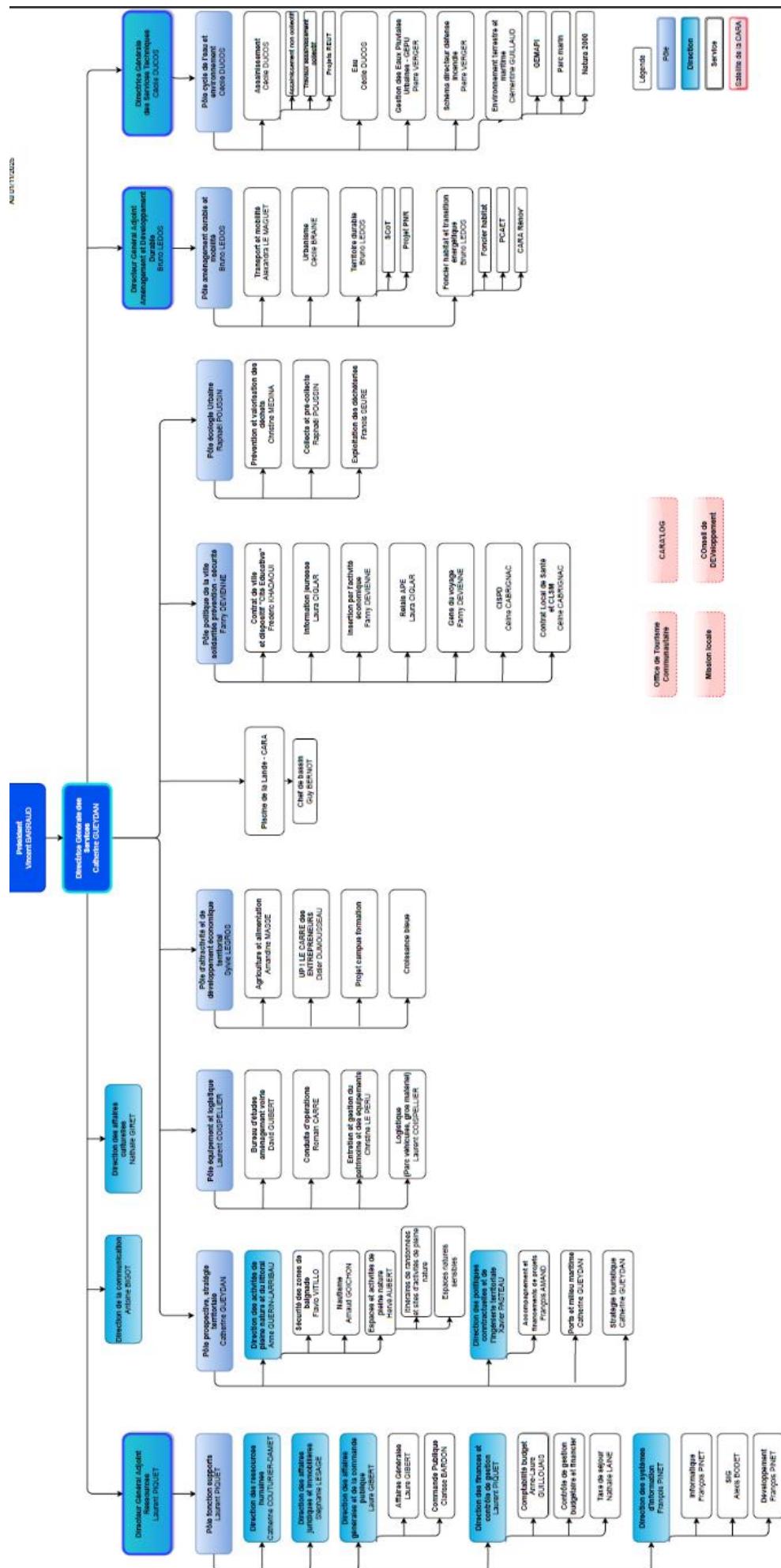
Groupements à fiscalité propre - Frais de personnel par habitant en 2024 (en €/hab.)

GRAND PARIS (EPT)



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Organigramme de la CARA au 1^{er} novembre 2025



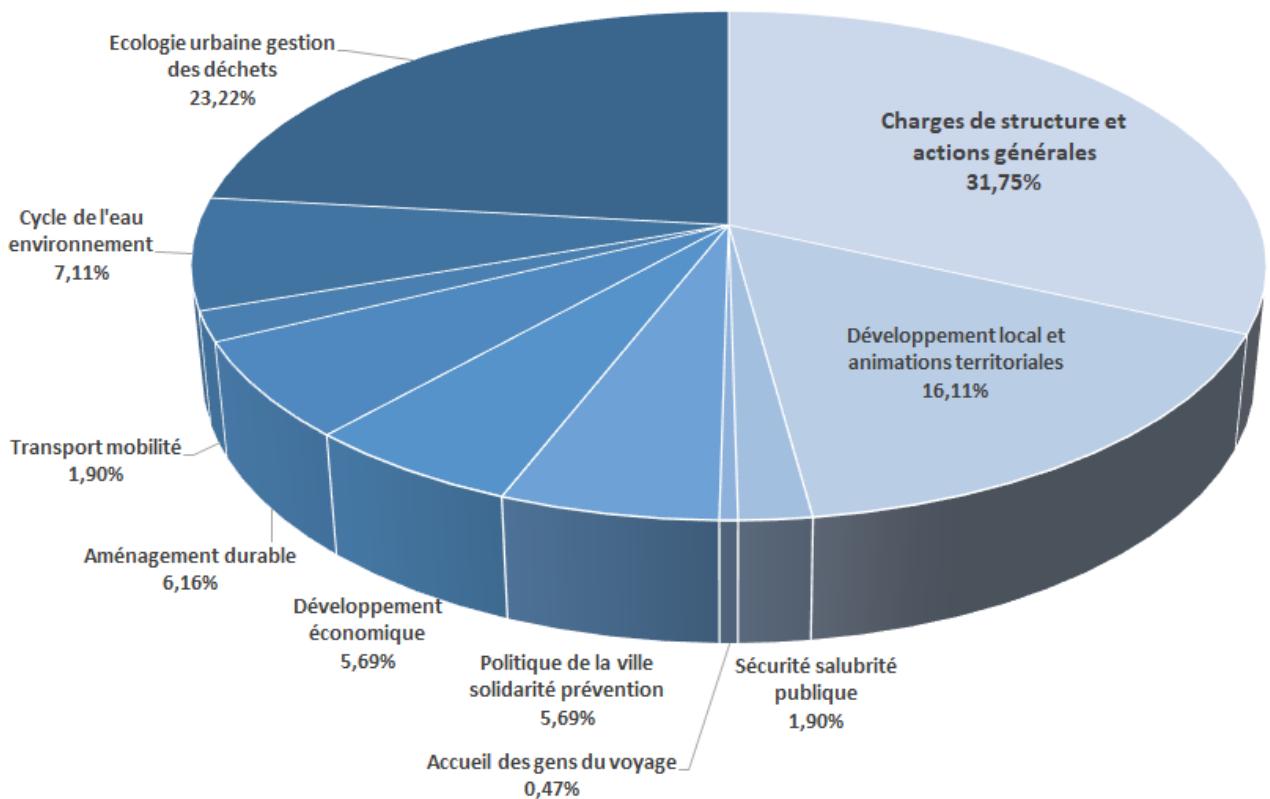
2.2.1. Effectifs de la CARA

Les effectifs impactant les budgets de la CARA sont de 211 agents au 15 novembre 2025 (emplois permanents pourvus et, le cas échéant, le personnel en remplacement).

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs :

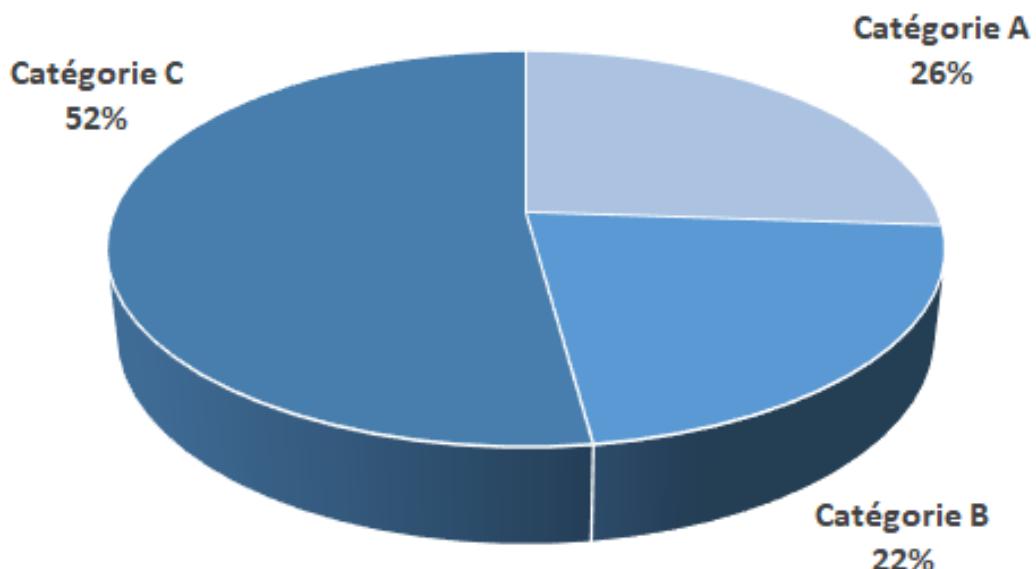
Charges de structure et actions générales	67
Direction générale	3
Affaires générales, Commande Publique	8
Affaires juridiques & immobilières	5
Equipements, patrimoine, logistique	16
Finances et contrôle de gestion	8
Système d'Information	11
Ressources Humaines	7
Communication	6
Politiques contractuelles et ingénierie territoriale	3
Développement local et animations territoriales	34
Affaires culturelles	8
Animation Territoriale	14
Tourisme	3
Piscine de la LANDE	9
Sécurité salubrité publique	4
Sécurité des Zones de Baignade	4
Accueil des gens du voyage	1
Politique de la ville solidarité prévention	12
Pôle politique de la ville solidarité prévention	6
Contrat Local de Santé	1
Relais Petite Enfance	5
Développement économique	12
Développement agricole, ostréicole et ruralité	3
Développement économique	9
Aménagement durable	13
Aménagement durable	2
Foncier et Habitat et transition énergétique	5
Droit des sols	6
Transport mobilité	4
Cycle de l'eau environnement	15
Assainissement	10
Environnement terrestre et maritime	1
GEMAPI	3
GEPU	1
Ecologie urbaine gestion des déchets	49
Total général	211

Ventilation de l'effectif au 15 novembre 2025



Répartition de l'effectif par catégorie au 15 novembre 2025

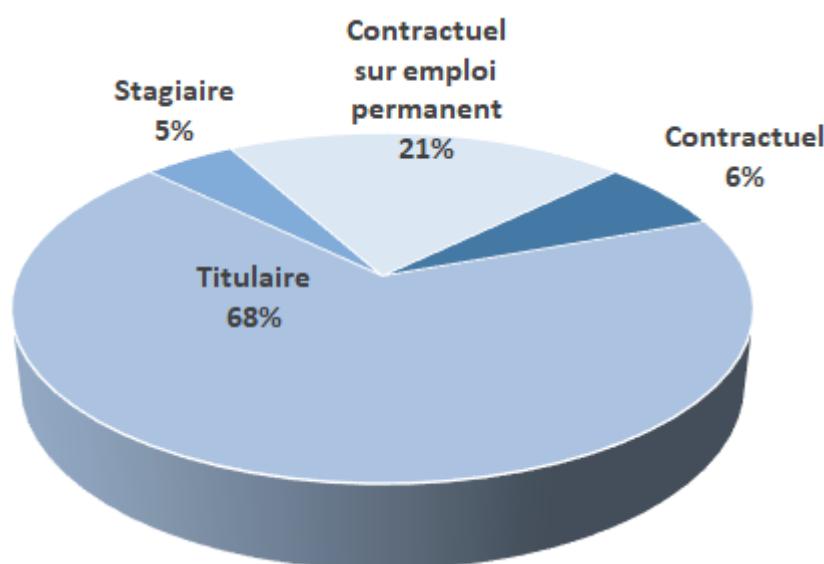
Catégories	Femmes	Hommes	total
Catégorie A	29	26	55
Catégorie B	27	19	46
Catégorie C	52	58	110
total	108	103	211



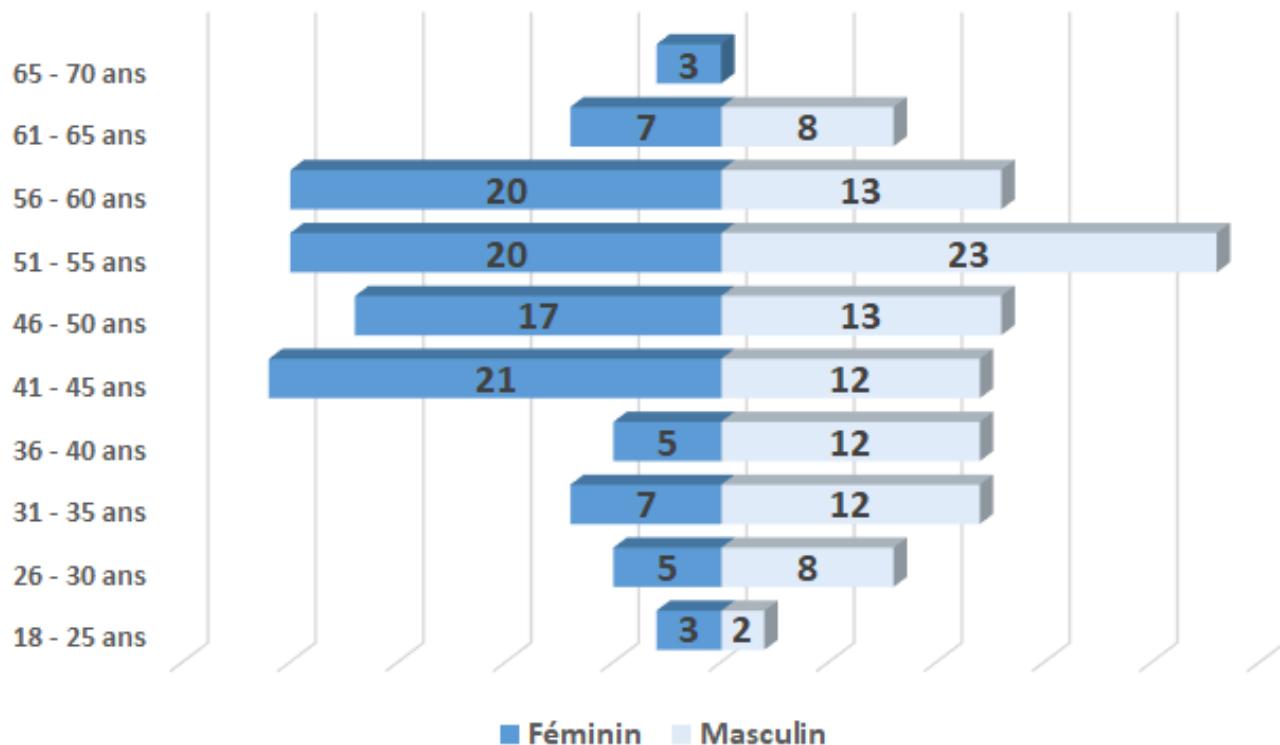
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Répartition de l'effectif par Statut au 15 novembre 2025

Catégories	Femmes	Hommes	total
Titulaire	78	65	143
Stagiaire	5	5	10
Contractuel sur emploi permanent	19	25	44
Contractuel	6	8	14
Total général	108	103	211



Pyramide des âges au 15 novembre 2025



■ Féminin ■ Masculin

2.2.2. Eléments de rémunération du personnel

DÉPENSES DE PERSONNEL : ELEMENTS DE REMUNERATION

	ESTIMATION REALISATION 2025					PREVISIONS BUDGETAIRES 2026				
	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	GESTION DECHETS	GEMAPI	GEMAPI	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	GESTION DECHETS	GEMAPI	EQUIPEMENTS AQUATIQUES
TRAITEMENT BRUT INDICIAIRE	4 621 399,25	223 669,40	1 165 348,02	81 613,64	113 995,46	4 911 031,21	292 598,45	1 233 378,57	106 717,87	226 533,46
NBI	20 895,14	0,00	1 466,05	0,00	1 033,74	23 390,16	0,00	1 187,28	0,00	890,52
S.F.T.	30 609,11	1 927,08	9 581,24	1 147,31	0,00	32 167,15	1 935,48	10 107,24	1 200,12	0,00
HEURES SUPPLEMENTAIRES	157 574,50	0,00	0,00	0,00	1 190,56	191 012,93	0,00	0,00	0,00	0,00
REGIME INDEMNITAIRE	1 311 171,48	71 861,37	273 778,56	27 836,13	25 407,25	1 319 087,74	96 028,47	309 206,83	36 497,84	70 480,61
AVANTAGES EN NATURE	3 268,80	0,00	0,00	0,00	0,00	3 268,80	2820,00	0,00	0,00	0,00
ASTREINTES	21 661,38	0,00	6 195,45	0,00	0,00	21 818,85	0,00	7 059,45	0,00	0,00
APPRENTIS STAGIAIRES SCOLAIRES	5 487,87	0,00	0,00	0,00	0,00	33 072,20	0,00	0,00	0,00	0,00

Les prévisions budgétaires se basent sur :

- Le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, promotions internes, nomination suite concours) ;
- Le chiffrage des nouveaux postes et départs à la retraite prévus ;
- Le chiffrage des renforts et remplacement, emplois saisonniers ;
- Les temps partiels chiffrés à temps complet ;
- La variation du point d'indice ;
- Les cotisations connues.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une hausse de 3 points des cotisations patronales CNRACL.

2.2.3. L'action sociale

L'action sociale représente, tous budgets confondus, près de 560 010 €, dont 172 220 € de participations salariales, pour l'exercice 2026. Elle comprend la cotisation au CNAS, l'allocation enfants handicapés, les titres restaurant, les chèques cultures et les chèques cadeaux Noël des agents et des enfants.

ACTION SOCIALE 2026

BUDGET PRINCIPAL	375 620 € dont 116 000 € de part salariale
ASSAINISSEMENT	26 820 € dont 7 630 € de part salariale
GESTION DES DECHETS	120 470 € dont 37 400 € de part salariale
GEMAPI	10 400 € dont 3 560 € de part salariale
EQUIPEMENTS AQUATIQUES	26 700 € dont 7 630 € de part salariale

2.2.4. Temps de travail

Par délibération n° CC-161118-k1 du 18/11/2016, les conseillers communautaires ont adopté l'organisation du temps de travail des agents de la communauté d'agglomération Royan Atlantique en fixant la durée à 1 607 heures selon les modalités suivantes :

- Nombre de jours dans l'année : 365
- Nombre de jours non travaillés : 137
 - o Repos hebdomadaires : 104 jours (52 samedis et dimanches)
 - o Congés annuels : 25 jours (5 fois les obligations légales hebdomadaires)
 - o 8 jours fériés (forfait annuel)
- Soit 228 jours travaillés à raison de 7 heures par jour = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité de 7 heures

2.3. Politique en matière d'équipement

Le niveau des dépenses d'équipement prévues en 2026 est de 100,5 millions d'euros.

Le budget principal porte 42,52 % des dépenses d'équipement, le budget assainissement 50 % et le budget gestion des déchets 2,52 %.

La technique des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements, sera maintenue en 2026.

Les AP/CP présentées aux budgets 2026 s'énoncent ainsi :

Budget Principal

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026
AP 2013003	Aide à la production de logements sociaux	9 977 202,10 €	8 462 202,10 €	823 000,00 €	692 000,00 €

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP2024	CP2025	CP2026
AP 202101001	Aide à la production de logements sociaux (2021-2026)	9 835 000,00 €	1 464 100,00 €	2 808 100,00 €	2 200 000,00 €	3 362 800,00 €

LIBELLE DE L'AP	LIBELLE	MONTANT TTC DE L'AP	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026
AP 202201001	Programme d'intérêt général (PIG)	1 671 393,11 €	465 899,47 €	893 407,64 €	312 086,00 €

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
AP 2018003	Centre Technique	10 006 300,00 €	0,00 €	256 300,00 €	400 000,00 €	4 500 000,00 €	4 000 000,00 €	850 000,00 €

LIBELLE	MONTANT AP H.T.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026
Gendarmerie de Cozes	5 200 000,00 €	34 536,44 €	1 665 463,56 €	3 500 000,00 €

LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
MAISON DES ENTREPRISES	4 470 670,00 €	0,00 €	50 000,00 €	170 670,00 €	1 500 000,00 €	2 250 000,00 €	500 000,00 €

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 202103003	Shéma Cyclable	7 000 000,00 €	2 441 154,41 €	1 644 781,47 €	750 000,00 €	2 164 064,12 €

LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Fonds de concours 2025/2030	12 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €

Budget annexe GEMAPI

LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Axe 5 Etudes relocalisations	228 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €	108 000,00 €	72 000,00 €

LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
A 7.3.1. Confortements ouvrage defense contre la mer	2 160 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	600 000,00 €	1 200 000,00 €

LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
A 7.3.2. Confortement falaises	1 152 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €	84 000,00 €	240 000,00 €	780 000,00 €

Budget annexe Transport

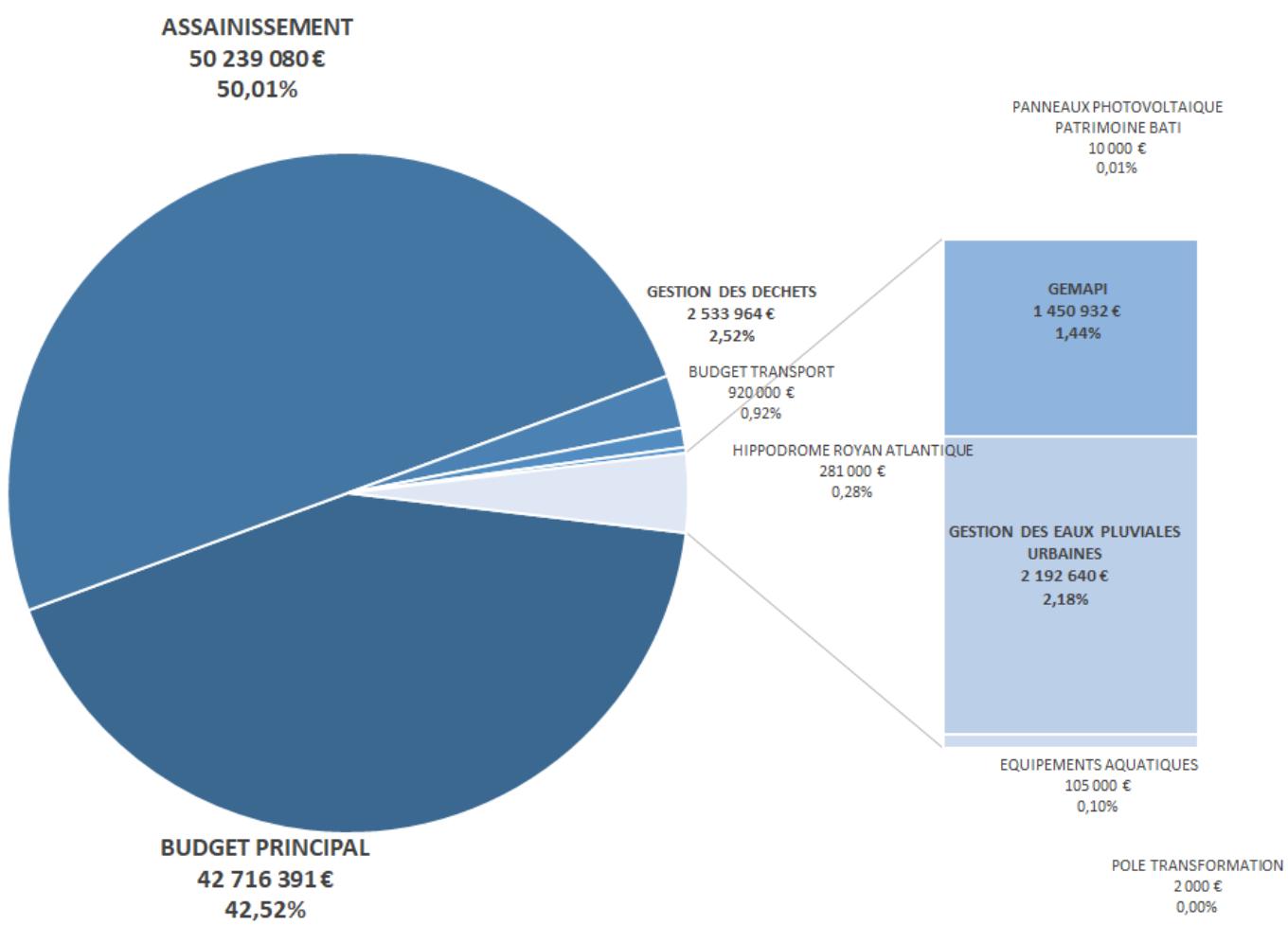
LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
Travaux de mise en œuvre du SDAT	1 200 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €

LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
RENFORCEMENT EN EQUIPEMENTS DES ARRETS DEJA EXISTANTS / POTEAUX/ARRETS	500 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
TRAVAUX DE MISE EN SECURISATION DES ARRETS SCOLAIRES	1 200 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €

Près de 13,6 millions d'euros de dépenses d'équipement seront gérés dans le cadre d'autorisations de programme pour l'exercice 2026, soit 13,5 % des dépenses d'équipement prévisionnelles.

Répartition des dépenses d'équipement 2026



Opérations d'équipement programmées par budget

Budget Principal

DEPENSES D'EQUIPEMENT	42 706 007 €
PISCINE TERRITOIRE	15 000 000 €
GENDARMERIE DE COZES	3 500 000 €
AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	4 054 800 €
3EME AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	2 742 842 €
ZAE HAUTE VALEUR AJOUTÉE	2 500 000 €
SCHEMA CYCLABLE	2 396 795 €
ACTIONS FONCIERES	2 000 000 €
FONDS DE CONCOURS 2025/2030	2 000 000 €
FONCIER ZAE	1 800 000 €
TRAVAUX ZAE	1 500 000 €
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE	655 000 €
ESPACE TEST AGRICOLE - ETA	430 000 €
CREATION NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE	400 000 €
EQUIPEMENT CENTRE HOSPITALIER ROYAN ATLANTIQUE	270 000 €
GENS DU VOYAGE - AIRE ACCUEIL DE SAUJON	249 000 €
FONCIER PLAN PISCINES	240 000 €
INFORMATIQUE	238 100 €
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE ST GEORGES DE DIDONI	178 000 €
MAISON DES ENTREPRISES	170 670 €
PACTE TERRITORIAL (EX PIG)	160 000 €
AIRES DE PASSAGE ET GRANDS RASSEMBLEMENTS	156 200 €
SURVEILLANCE ZONES DE BAIGNADE	155 000 €
S.C.O.T.	150 000 €
LOGEMENTS SOCIAL ET SAISONNIER	145 000 €
LOGISTIQUE	136 000 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	124 000 €
HOTEL D'ENTREPRISES	130 000 €
CONVENTION ONF	100 000 €
AIDE A L'ACCESSION AUX PARTICULIERS	100 000 €
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	100 000 €
ZAE GREZAC	100 000 €
AUTRES OPERATIONS	824 600 €

Budget annexe Assainissement

TOTAL EQUIPEMENT : 50 239 080 €

TRAVAUX DE REHABILITATION	35 602 822 €
TRAVAUX RESEAUX DE COLLECTE	6 645 065 €
STATION/LAGUNES	2 310 750 €
REUT/IRRIGATION	3 225 830 €
ETUDES	458 713 €
AUTRES	1 995 900 €

Budget annexe Gestion des déchets

TOTAL EQUIPEMENT : 2 533 964 €

COLONNES ENTERREES APVO	1 055 744 €
CONTENEURS/COMPOSTEURS/COLONNES	923 720 €
TRAVAUX DECHETERIES	525 000 €
AUTRES EQUIPEMENTS	29 500 €

Budget annexe Transport

TOTAL EQUIPEMENT : 920 000 €

AMENAGEMENT ZONE REGULATION / RETOURNEMENT	320 000 €
TRAVAUX MISE EN OEUVRE DU SDAT	240 000 €
TRAVAUX SECURISATION ARRETS SCOLAIRES	240 000 €
RENFORCEMENT EQUIPEMENTS ARRETS / ABRIS	100 000 €
DEPOT BUS	20 000 €

Budget annexe Hippodrome Royan Atlantique

TOTAL EQUIPEMENT :	281 000 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE	281 000 €
Restructuration pistes	

Budget annexe GEMAPI

TOTAL EQUIPEMENT :	1 450 932 €
PAPI SEUDRE	576 170 €
PAPI ESTUAIRE DE LA GIRONDE	277 800 €
EROSION COTIERE	181 962 €
A 731 CONFORTEMENTS OUVRAGE DEFENSE CONTRE LA N	180 000 €
AXE 5 ETUDES RELOCALISATIONS	108 000 €
CONFORTEMENTS FALAISES	84 000 €
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	43 000 €

2.4. Maîtrise de l'endettement

L'analyse de la dette démontre la maîtrise de l'endettement réalisée ces dernières années. Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2025 s'élève à 16 982 582 €.

Ce CRD intègre l'emprunt à réaliser de 3,4 millions d'euros sur le budget annexe Gestion des déchets fléché sur le projet de réhabilitation de la déchèterie de Royan.

La dette de la CARA ne présente aucun risque et repose pour près de 95,4 % sur des produits à taux fixe, elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux.

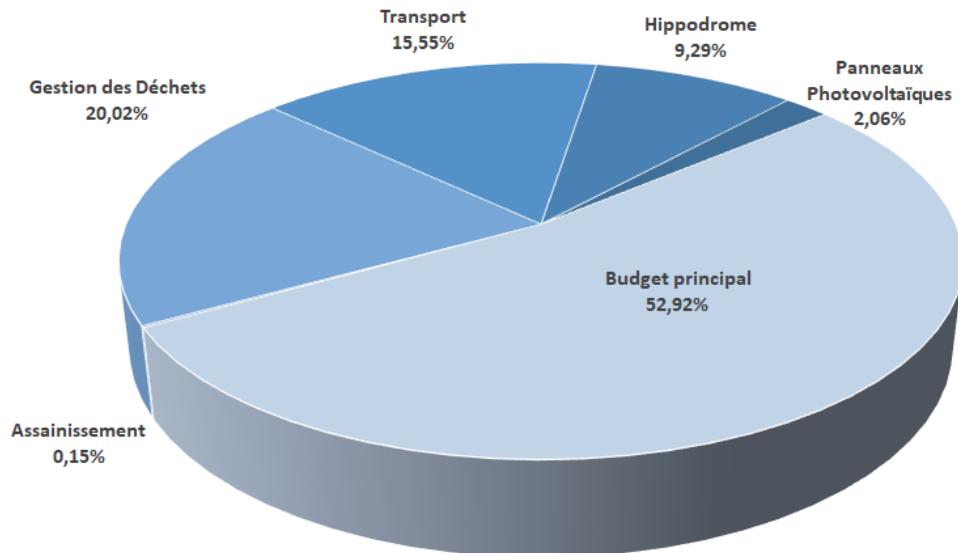
Son taux moyen est de 1,77 % (avec pour hypothèse un taux fixe à 3,56% sur le nouvel emprunt à réaliser).

Evolution du capital restant dû au 31/12/N par budget en milliers d'euros

Budgets	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	9 318	10 449	12 709	11 812	10 871	9 930	8 988
Assainissement	206	87	71	60	48	37	26
Gestion des Déchets							3 400
Transport	2 114	4 422	4 102	3 739	3 376	3 010	2 641
Hippodrome	2 328	2 298	2 161	2 019	1 875	1 728	1 578
Panneaux Photovoltaïques	213	200	438	425	400	375	350
Ensemble des budgets	14 179	17 455	19 481	18 055	16 570	15 080	16 983

* : Simulation emprunt de 3,4 M€ Déchets

Répartition du capital restant dû par budget au 31 décembre 2025



Synthèse de la dette au 31 décembre 2025

Synthèse de votre dette au 31/12/2025

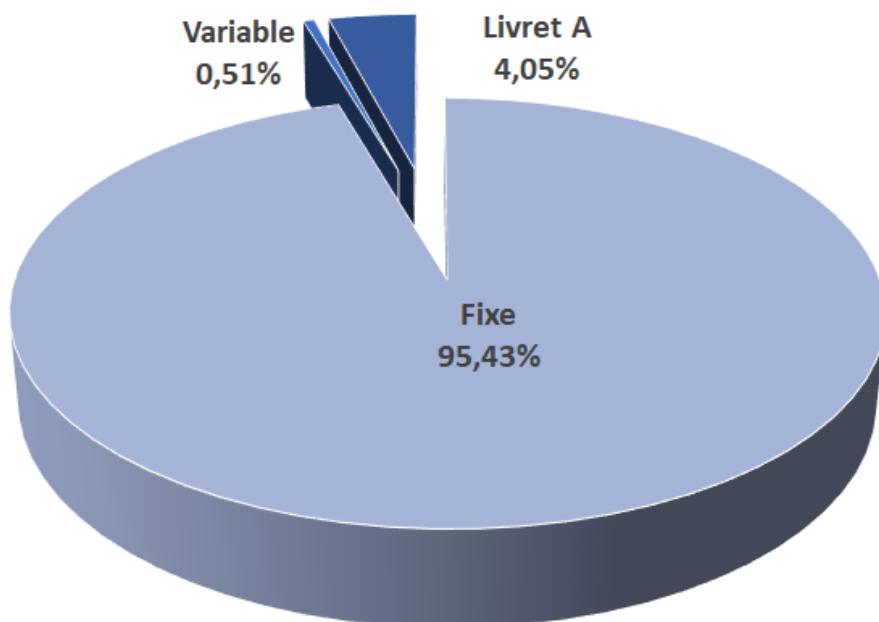
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Nombre de lignes
16 982 582 €	1,77%	29

Dette par type de risque au 31 décembre 2025

Dette par type de risque

Simulation avec nouveaux emprunts (Déchets et Panneaux Photovoltaïques - Fixe 3,56%)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	16 207 163 €	95,43%	1,64%
Variable	87 031 €	0,51%	3,05%
Livret A	688 388 €	4,05%	4,69%
Ensemble des risques	16 982 582 €	100,00%	1,77%

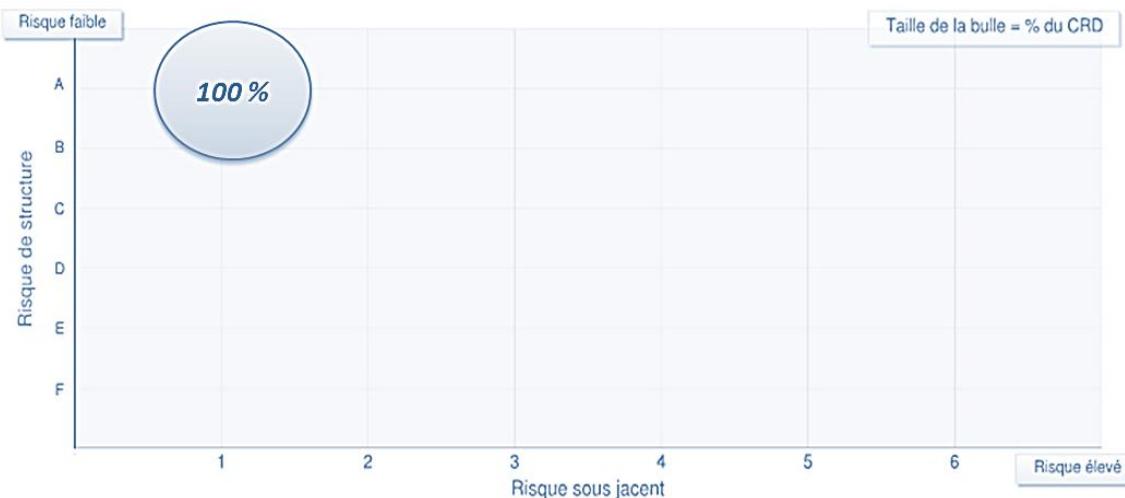


L'analyse de l'encours de la dette de la CARA au travers du prisme de la matrice des risques (classification des emprunts en fonction de leur indice et de leur structure) démontre une sécurisation maximum de notre dette.

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPE
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

Le graphique ci-dessous expose la répartition de l'encours de la dette de la collectivité au travers de la matrice de classification des risques :



La capacité de désendettement de la CARA est de 0,40 année fin 2024 (dernier exercice de CFU connu), tous budgets confondus, et de 0,65 année pour le budget principal.

3. Les principales ressources budgétaires

3.1. Ressources du budget principal

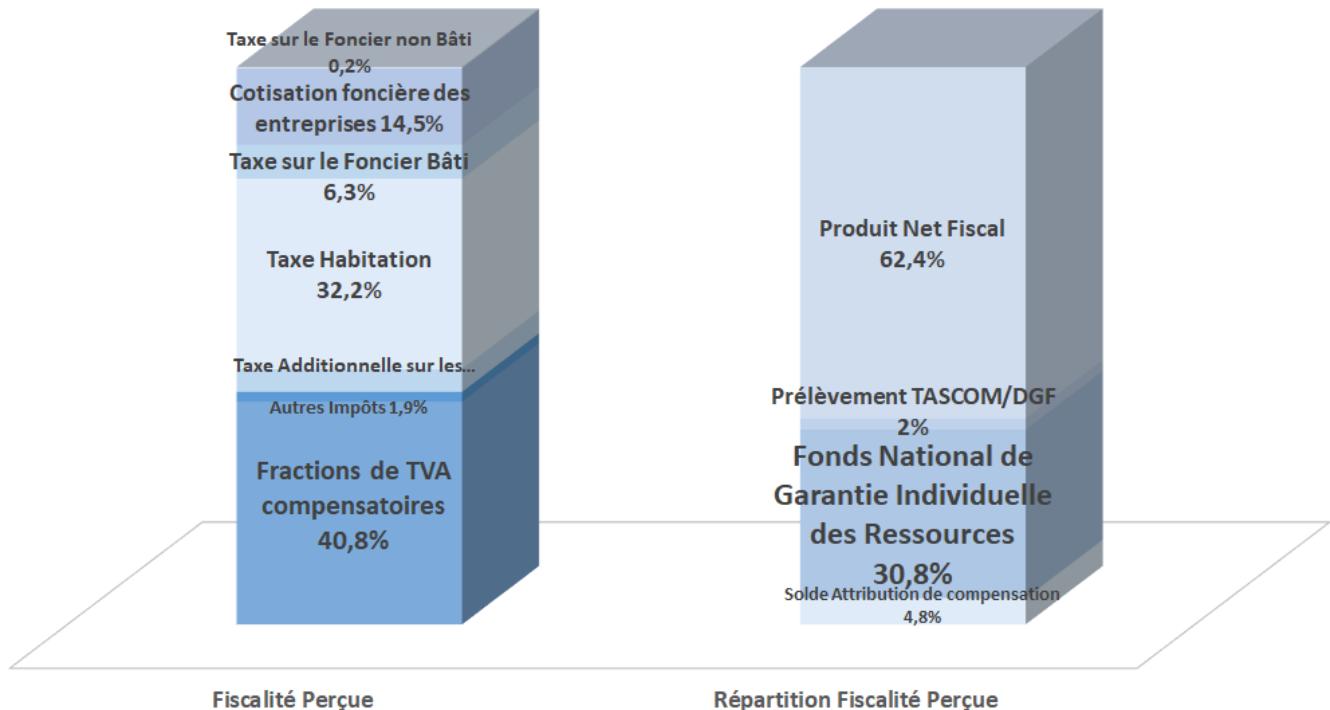
3.1.1. Ressources fiscales

Les prévisions en matière de recettes fiscales et les hypothèses retenues s'énoncent ainsi :

	Produits 2025	Propositions 2026
Taxe Habitation Résidence secondaire	14 091 338 €	14 232 251 € Fichiers rôles 2025 + 1% revalorisation valeur locative
Taxe sur le Foncier Bâti	2 769 072 €	2 796 763 € Fichiers rôles 2025 + 1% revalorisation valeur locative
Taxe sur le Foncier Non Bâti	101 813 €	102 831 € Fichiers rôles 2025 + 1% revalorisation valeur locative
Cotisation Foncière des Entreprises	6 355 288 €	6 418 841 € Fichiers rôles 2025 + 1% revalorisation valeur locative
Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti	274 652 €	277 399 € Fichiers rôles 2025 + 1% revalorisation valeur locative
Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseaux	553 393 €	558 927 € Fichiers rôles 2025 + 1% revalorisation valeur locative
Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales	1 756 482 €	1 756 482 € Produits 2025
Fraction TVA compensatoire THrp	14 216 114 €	14 216 114 € Reconduction produit notifié en 2025 (PLF 2026)
Fraction TVA compensatoire CVAE	3 818 353 €	3 818 353 € Reconduction produit notifié en 2025 (PLF 2026)
TOTAL	43 936 505 €	44 177 961 €
Rappel des reversements de fiscalité :		
	13 609 909 €	13 609 909 € Versement Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
	2 120 260 €	2 120 260 € Solde Attributions de Compensations
	888 000 €	888 000 € Prélèvement TASCOM 2010 sur DGF
		<i>Intégration dans AC</i>
		<i>Dotation de Solidarité Communautaire</i>
Produit Net	27 318 336 €	27 559 792 €

La hausse du produit net observée résulte de l'application du coefficient de revalorisation des VL établit à +1%.

Répartition du produit fiscal perçu sur le territoire de la CARA

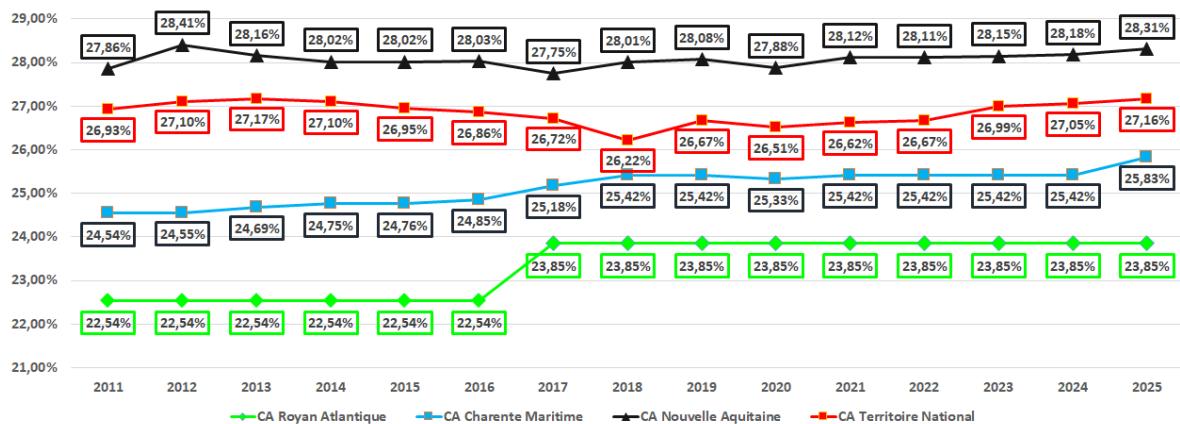


Les tableaux qui suivent exposent les moyennes des taux pratiqués par les communautés d'agglomération sur la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la contribution foncière des entreprises.

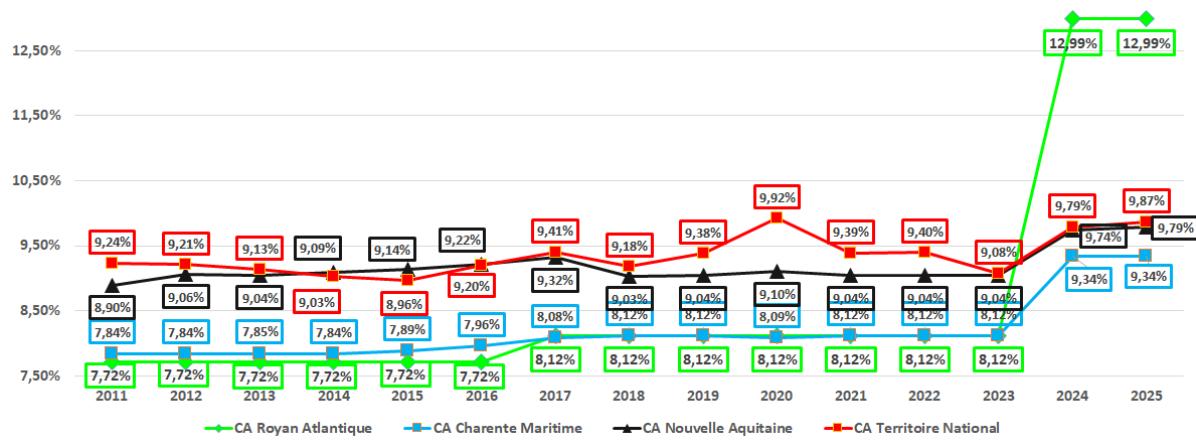
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Taux moyens des communautés d'agglomération

Cotisation Fondière des Entreprises	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%
Autres Agglomérations Charente Maritime	25,54%	25,56%	25,40%	25,49%	25,49%	25,62%	25,62%	25,94%	25,94%	25,87%	25,94%	25,94%	25,94%	25,94%	26,49%
Total Département Charente Maritime	24,54%	24,55%	24,69%	24,75%	24,76%	24,85%	25,18%	25,42%	25,42%	25,33%	25,42%	25,42%	25,42%	25,42%	25,83%
Agglomérations Charente	26,23%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%	25,16%	25,16%	25,16%	25,05%	25,16%	25,16%	25,16%	25,16%	25,16%
Agglomérations Deux Sèvres	26,11%	26,35%	26,37%	25,58%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%	25,65%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%
Agglomérations Vienne	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	25,10%	24,18%	24,18%	24,18%	24,18%	24,18%	24,18%	24,18%	24,18%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	29,47%	29,92%	29,47%	29,44%	29,44%	29,44%	29,42%	29,56%	29,77%	29,48%	29,83%	28,82%	29,89%	29,94%	30,02%
Total Région Nouvelle Aquitaine	27,86%	28,41%	28,16%	28,02%	28,02%	28,03%	27,75%	28,01%	28,08%	27,88%	28,12%	28,11%	28,15%	28,18%	28,31%
Autres Agglomérations Nationales	26,84%	26,96%	27,04%	26,98%	26,81%	26,68%	26,58%	25,99%	26,50%	26,32%	26,44%	26,50%	26,85%	26,92%	27,04%
Total Territoire National	26,93%	27,10%	27,17%	27,10%	26,95%	26,86%	27,03%	27,75%	27,01%	27,88%	28,12%	28,11%	28,15%	28,18%	27,16%

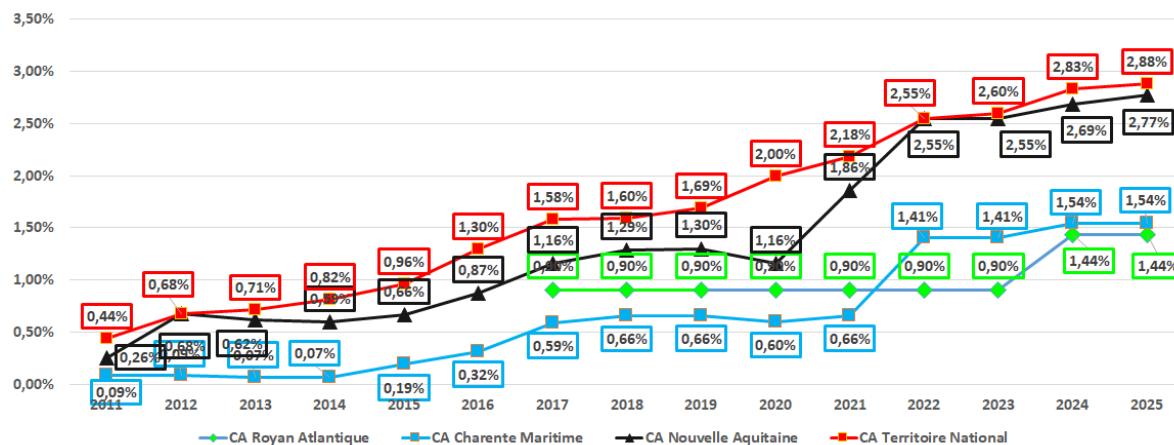


Taxe d'Habitation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	12,99%	12,99%
Autres Agglomérations Charente Maritime	7,91%	7,91%	7,89%	7,88%	7,95%	8,04%	8,07%	8,12%	8,08%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%
Total Département Charente Maritime	7,84%	7,84%	7,85%	7,84%	7,85%	7,92%	8,08%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	9,34%	9,34%
Agglomérations Charente	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%
Agglomérations Deux Sèvres	10,53%	10,53%	10,53%	10,46%	10,46%	10,62%	10,78%	10,78%	10,78%	10,78%	10,78%	10,78%	10,78%	10,78%	10,78%
Agglomérations Vienne	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,78%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	8,94%	9,18%	9,21%	9,21%	9,26%	9,36%	9,43%	9,05%	9,06%	9,53%	9,06%	9,06%	9,06%	9,86%	9,93%
Total Région Nouvelle Aquitaine	8,90%	9,06%	9,04%	9,09%	9,14%	9,22%	9,32%	9,03%	9,04%	9,10%	9,39%	9,40%	9,04%	9,04%	9,74%
Autres Agglomérations Nationales	9,27%	9,22%	9,14%	9,02%	8,94%	9,20%	9,42%	9,20%	9,42%	9,20%	9,42%	9,43%	9,44%	9,08%	9,80%
Total Territoire National	9,24%	9,21%	9,13%	9,03%	8,96%	9,20%	9,41%	9,18%	9,38%	9,92%	9,39%	9,40%	9,08%	9,79%	9,87%
Total Territoire National	9,24%	9,21%	9,13%	9,09%	9,14%	9,22%	9,41%	9,18%	9,38%	9,92%	9,39%	9,40%	9,08%	9,79%	9,87%

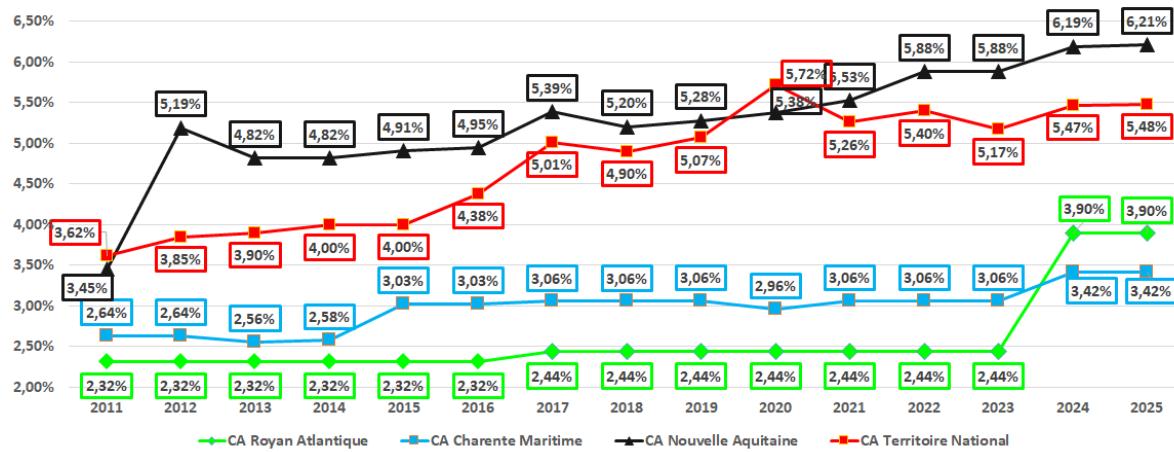


LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Taxe Foncier Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	0,13%	0,13%	0,09%	0,09%	0,25%	0,42%	0,49%	0,57%	0,57%	0,49%	0,57%	1,57%	1,57%	1,44%	1,44%
Autres Agglomérations Charente Maritime															
Total Département Charente Maritime	0,09%	0,09%	0,07%	0,07%	0,19%	0,32%	0,59%	0,66%	0,66%	0,60%	0,66%	1,41%	1,41%	1,54%	1,54%
Agglomérations Charente							0,35%	0,35%	0,35%	0,34%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,36%
Agglomérations Deux Sèvres							0,03%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%
Agglomérations Vienne							0,38%	0,38%	0,38%	0,88%	1,38%	1,65%	2,00%	2,00%	2,20%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine							0,34%	0,96%	0,86%	0,87%	1,11%	1,50%	1,68%	1,72%	4,40%
Total Région Nouvelle Aquitaine	0,26%	0,68%	0,62%	0,59%	0,87%	1,16%	1,29%	1,30%	1,30%	1,30%	1,86%	2,55%	2,55%	2,69%	2,77%
Autres Agglomérations Nationales															
Total Territoire National	0,44%	0,68%	0,71%	0,82%	0,96%	1,30%	1,58%	1,60%	1,69%	2,00%	2,18%	2,55%	2,60%	2,83%	2,88%



Taxe Foncier Non Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	3,90%	3,90%
Autres Agglomérations Charente Maritime	2,80%	2,80%	2,64%	2,67%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%	3,15%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%
Total Département Charente Maritime	2,64%	2,64%	2,56%	2,58%	3,03%	3,03%	3,06%	3,06%	3,06%	2,96%	3,06%	3,06%	3,06%	3,42%	3,42%
Agglomérations Charente							2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	4,49%	4,49%	4,49%	4,49%	4,49%
Agglomérations Deux Sèvres							3,37%	3,37%	3,35%	3,35%	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%
Agglomérations Vienne							2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	4,32%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine							3,90%	6,48%	5,86%	5,94%	5,98%	6,03%	6,53%	6,24%	6,43%
Total Région Nouvelle Aquitaine	3,45%	5,19%	4,82%	4,82%	4,91%	4,95%	5,39%	5,20%	5,28%	5,38%	5,53%	5,88%	5,88%	6,19%	6,21%
Autres Agglomérations Nationales															
Total Territoire National	3,62%	3,85%	3,90%	4,00%	4,00%	4,38%	5,01%	4,90%	5,07%	5,72%	5,26%	5,40%	5,17%	5,47%	5,48%



3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement

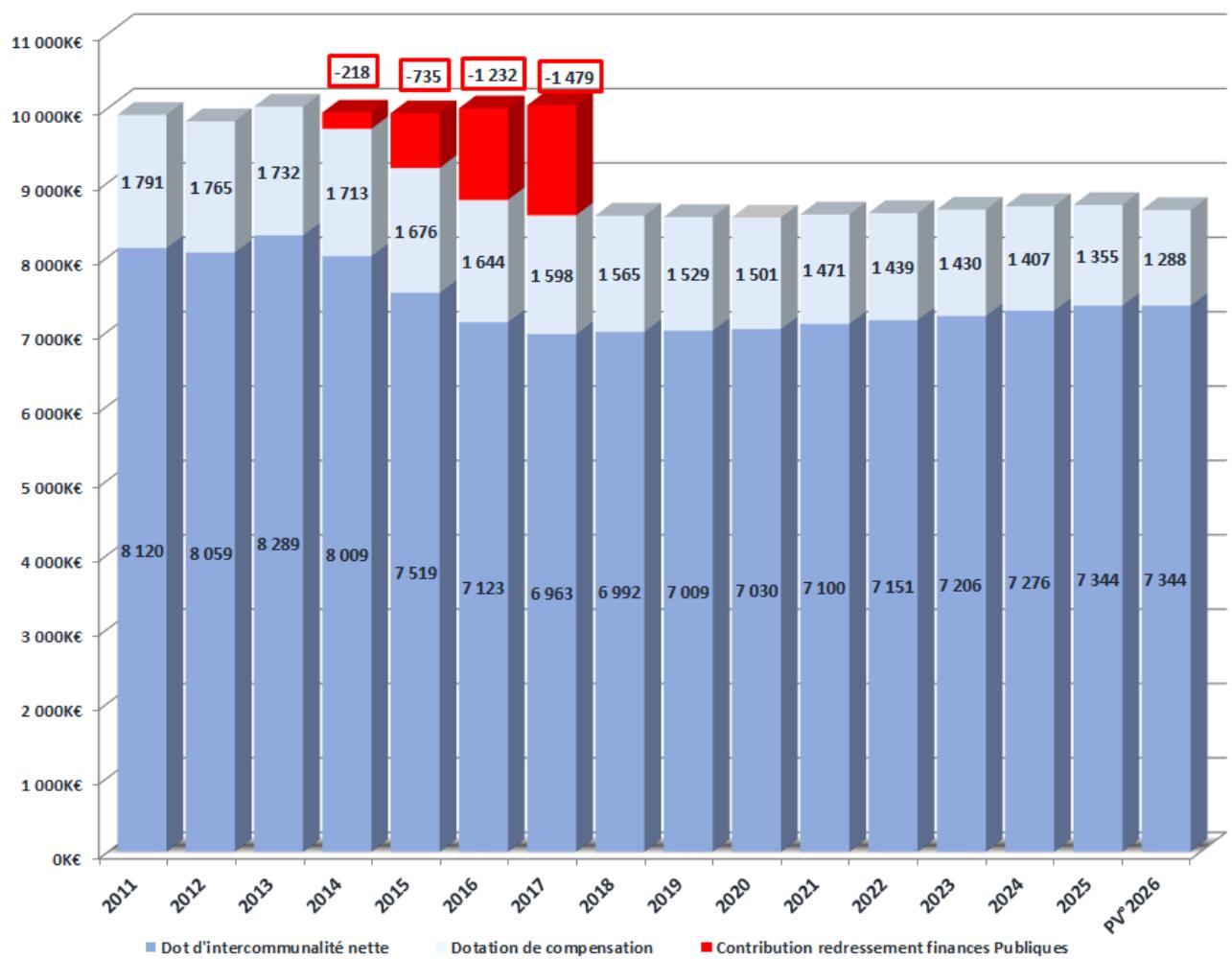
Le tableau suivant retrace l'évolution de la DGF perçue par la CARA et de ses composantes :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	PV*2026
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	9 911	9 824	10 021	9 722	9 195	8 766	8 560	8 556	8 538	8 531	8 571	8 590	8 636	8 683	8 699	8 632
<i>en milliers d'euros</i>	<i>-5,07%</i>	<i>-0,88%</i>	<i>2,01%</i>	<i>-2,98%</i>	<i>-5,42%</i>	<i>-4,66%</i>	<i>-2,35%</i>	<i>-0,05%</i>	<i>-0,22%</i>	<i>-0,08%</i>	<i>0,47%</i>	<i>0,22%</i>	<i>0,54%</i>	<i>0,54%</i>	<i>0,19%</i>	<i>-0,77%</i>
Dotation d'intercommunalité	8 120	8 059	8 289	8 227	8 254	8 355	8 442	6 992	7 009	7 030	7 100	7 151	7 206	7 276	7 344	7 344
par habitant	1,22%	-0,75%	2,85%	-0,75%	0,34%	1,22%	1,04%	1,04%	1,04%	1,04%	0,99%	0,72%	0,77%	0,98%	0,94%	0,00%
71,50 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	59,01 €	59,01 €	59,01 €	59,01 €	59,01 €	59,01 €	59,01 €	59,01 €	59,01 €
Contribution redressement finances Publiques				-218	-735	-1 232	-1 479									
				-218	-219	-220	-219									
				-516	-518	-516	-493									
				-493	-491	-254										
Dot d'intercommunalité nette	8 120	8 059	8 289	8 009	7 519	7 123	6 963	6 992	7 009	7 030	7 100	7 151	7 206	7 276	7 344	7 344
	1,22%	-0,75%	2,85%	-3,38%	-6,11%	-5,27%	-2,25%	0,42%	0,25%	0,30%	0,99%	0,72%	0,77%	0,98%	0,94%	0,00%
Dotation de compensation	1 791	1 765	1 732	1 713	1 676	1 644	1 598	1 565	1 529	1 501	1 471	1 439	1 430	1 407	1 355	1 288
	-25,9%	-1,5%	-1,9%	-1,1%	-2,2%	-1,9%	-2,8%	-2,1%	-2,3%	-1,8%	-2,0%	-2,2%	-0,6%	-1,7%	-3,7%	-5,0%
POPULATION DGF	113 574	112 729	115 943	115 073	115 461	116 867	118 085	118 490	118 783	119 145	120 320	121 188	122 118	123 310	124 465	124 466
	1,22%	-0,74%	2,85%	-0,75%	0,34%	1,22%	1,04%	0,34%	0,25%	0,30%	0,99%	0,72%	0,77%	0,98%	0,94%	0,00%

Pour l'élaboration du budget 2026 :

- La population DGF de référence est supposée identique à celle de 2025 ;
- La part dotation intercommunalité est reconduite à l'euro près ;
- La part dotation de compensation est écrêtée de 5%.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement - en milliers d'euros -



3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal

<u>Recettes réelles de fonctionnement</u>	<u>BP 2025</u>	<u>Propositions 2026</u>
PRODUITS FISCAUX	27 025 017 €	26 143 494 €
FRACTION TVA COMPENSATOIRE TH	14 178 042 €	14 216 114 €
FRACTION TVA COMPENSATOIRE CVAE	3 825 464 €	3 818 353 €
DOTATIONS COMPENSATIONS FISCALES	720 000 €	700 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PERCUES	747 006 €	747 006 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	8 655 425 €	8 632 282 €
TAXE DE SEJOUR	3 700 000 €	3 700 000 €
JEUDIS MUSICAUX : BILLETERIE / VENTE	76 500 €	76 500 €
MAISON DES DOUANES : BILLETERIE / VENTE	42 000 €	55 000 €
AIRES GENS DU VOYAGE : PARTICIPATIONS	40 000 €	40 000 €
AIRES GENS DU VOYAGE : REDEVANCES	20 000 €	20 000 €
RELAIS PETITE ENFANCE : FINANCEMENTS	203 568 €	200 460 €
PARTICIPATION CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL (CTG)	0 €	19 200 €
PARTICIPATION CONTRAT LOCAL DE SANTE	15 000 €	20 000 €
CONTRATS D'OBJECTIFS : INSERT. ECO. ET SOCIALES - PARTICIPATION FINANCEMENT "MIEUX MANGER POUR TOUS"	0 €	14 567 €
0 €	50 200 €	
FINANCEMENT ANIMATION PROGRAMME LEADER	25 000 €	33 000 €
PARTICIPATION PROGRAMME TETE	75 000 €	0 €
SERVICES AUX COMMUNES (SI)	14 600 €	758 €
SERVICES UP !	28 431 €	15 000 €
ANIMATION : PARTICIPATIONS	58 000 €	6 000 €
ANIMATIONS : INSCRIPTIONS	18 100 €	17 600 €
PARTICIPATION NAUTISME	128 450 €	123 200 €
ZONE Natura 2000 : PARTICIPATION REGION	6 500 €	6 500 €
ENTENTE MARAIS DE LA SEUDRE : PARTICIPATION	47 417 €	47 337 €
ESPACES NATUREL SENSIBLES : PARTICIPATION CONSERVATOIRE DU LITTORAL	28 250 €	0 €
ODP GARE INTERMODALE DE ROYAN	71 472 €	68 789 €
ODP ANTENNE RELAIS ZAE	2 880 €	2 880 €
LOYERS ATELIERS RELAIS	7 462 €	7 610 €
LOYER BAIL A CONSTRUCTION / ZAE	9 961 €	22 200 €
LOYER BAIL Itep MESCHERS	0 €	11 700 €
LOYERS GENDARMERIE LT	60 000 €	60 000 €
LOYER SMBS	332 000 €	332 000 €
REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR BUDGET ANNEXE	19 881 €	19 881 €
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	394 500 €	399 500 €
AUTRES RECETTES	4 444 €	25 633 €
	60 580 370 €	59 652 765 €

L'écart constaté entre le budget primitif 2025 et les propositions 2026 est de 928 000 €. Cette diminution repose principalement sur les recettes à caractère fiscal et plus précisément sur celui afférent à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

3.2. Ressources des budgets annexes

	BP 2025	Propositions 2026
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	4 755 830 €	4 648 130 €
REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4 115 000 €	4 015 000 €
PARTICIPATION AU RACCORDEMENT AU RESEAU / FPAC	600 000 €	600 000 €
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	29 200 €	21 500 €
AUTRES RECETTES	11 630 €	11 630 €

L'inscription des recettes afférentes à la redevance assainissement ne diminue de budget à budget que de 100 000 € alors que la baisse réelle approchera les 500 000 € illustrant la baisse de la redevance souhaitée par la CARA en faveur des usagers. Cette différence est inhérente à l'excessive prudence dont nous avons fait preuve lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2025, cumulant une baisse du tarif de la redevance à l'incertitude du volume de versement de ladite redevance par le délégataire.

	BP 2025	Propositions 2026
BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS	25 457 198 €	25 762 417 €
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGERES	20 033 228 €	19 424 617 €
SOUTIEN COLLECTE SELECTIVE	1 800 000 €	2 200 000 €
REDEVANCES PROFESSIONNELS/ADMINISTRATION	2 100 000 €	3 000 000 €
EXPLOITATION DECHETERIES ARTISANALES	500 000 €	325 000 €
REPRISE MATERIAUX	940 900 €	695 900 €
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	48 070 €	42 400 €
AUTRES RECETTES	35 000 €	74 500 €

L'écart observé sur le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères résulte, d'une part de la baisse de 1 million d'euros du produit de la taxe au bénéfice du contribuable votée par les élus communautaires au budget supplémentaire 2025, et, d'autre part, de la revalorisation des valeurs locatives des bases foncières de +1 % sur lesquelles est assise la TEOM.

Pour la seconde année consécutive, une augmentation de 20 % sur la redevance professionnelle est inscrite au budget. Rappelons que l'écart entre le produit de la redevance et le coût du service approchait 2 millions d'euros expliquant ainsi une régularisation des tarifs lissée sur cinq exercices.

	BP 2025	Propositions 2026
BUDGET ANNEXE TRANSPORT	7 904 744 €	8 877 318 €
VERSEMENT MOBILITE	2 600 000 €	2 600 000 €
FINANCEMENT REGION RESEAU SECONDAIRE	2 360 000 €	2 360 000 €
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL	2 668 155 €	3 628 808 €
REDEVANCE DELEGATAIRE	276 580 €	288 500 €
AUTRES RECETTES	10 €	10 €

L'inflation de près 1 million d'euro observée sur le contrat de DSP transport explique l'augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal à due concurrence.

	BP 2025	Propositions 2026
BUDGET ANNEXE HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE	10 440 €	10 000 €
REVERSEMENT PRODUIT SUR LES JEUX ET PARIS	9 900 €	10 000 €
LOYERS PERCUS	229 580 €	213 114 €
AUTRES RECETTES	540 €	0 €

La baisse des loyers perçus s'explique par la vacance de l'un des quatre centres d'entraînement depuis le 1^{er} juillet 2025.

	BP 2025	Propositions 2026
BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE PATRIMOINE BATI	51 055 €	51 050 €
VENTE ELECTRICITE	51 050 €	51 050 €
AUTRES RECETTES	5 €	0 €

	BP 2025	Propositions 2026
BUDGET ANNEXE GEMAPI	2 439 187 €	2 447 452 €
TAXE GEMAPI	2 384 296 €	2 384 296 €
REVERSEMENT CHARGES TRANSFEREES	3 695 €	3 695 €
PARTICIPATION DEPARTEMENT	11 436 €	11 436 €
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	3 560 €	3 560 €
AUTRES RECETTES	36 200 €	44 465 €

La taxe GEMAPI sert au financement des actions prévues sur l'exercice concerné.

Il a été acté en conférence des maires réunie le 23 novembre 2023, que le financement du programme d'actions répondant d'une part aux obligations incombant au gestionnaire de la GEMAPI et d'autre part aux impératifs de lutte contre l'érosion nécessitait sur la prochaine décennie une enveloppe financière générée par la taxe GEMAPI de près de 2,4 millions d'euros par an ainsi qu'un financement par emprunt.

Si ces montants peuvent sembler conséquents, ils doivent permettre, notamment, de financer la lutte contre l'érosion.

Cette enveloppe correspond à un montant par habitant (base population totale INSEE 2024) de 27,40 €, le maximum fixé par les textes étant de 40 €/habitant.

BUDGET ANNEXE POLE TRANSFORMATION	BP 2025	Propositions 2026
	76 547 €	85 132 €
PARTICIPATION BUDGET PRINCIPAL	76 547 €	25 132 €
LOYER EXPLOITANT	0 €	60 000 €

Par délibération n°CC-241218-J1 adoptée en séance du conseil communautaire du 18 décembre 2024, il a été acté de la mise à jour de l'échéancier des loyers par avenant au crédit-bail prévoyant ainsi une reprise des règlements en 2026 pour un montant de 60 000 €.

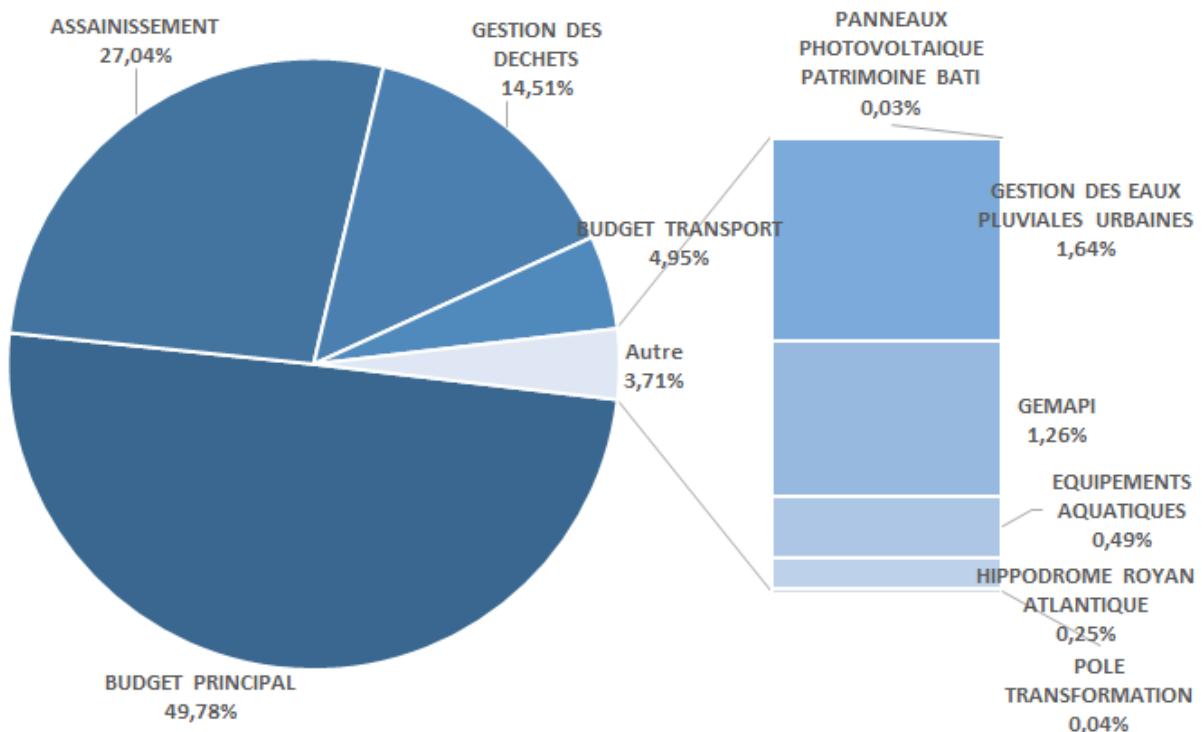
4. Les grands équilibres budgétaires

Les grands équilibres budgétaires pour l'exercice 2026 sont retracés dans le tableau suivant :

Dépenses réelles en milliers d'euros	Fonctionnement	Investissement	Total général	Emprunts d'Equilibre provisoires
BUDGET PRINCIPAL	52 968 350 €	43 670 691 €	96 639 040 €	32 246 844 €
ASSAINISSEMENT	1 747 980 €	50 750 580 €	52 498 560 €	47 850 430 €
GESTION DES DECHETS	25 412 637 €	2 763 964 €	28 176 601 €	2 125 184 €
BUDGET TRANSPORT	8 324 318 €	1 292 490 €	9 616 808 €	739 490 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE	50 879 €	433 620 €	484 499 €	261 385 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE PATRIMOINE BATI	21 650 €	39 400 €	61 050 €	10 000 €
GEMAPI	996 520 €	1 450 932 €	2 447 452 €	
POLE TRANSFORMATION	10 000 €	75 132 €	85 132 €	
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	982 134 €	2 192 640 €	3 174 774 €	
EQUIPEMENTS AQUATIQUES	843 990 €	105 000 €	948 990 €	
BATIMENTS ECONOMIQUES		5 000 €	5 000 €	

Les emprunts d'équilibre inscrits le sont à titre provisoire et seront diminués en tout ou partie après affectation des résultats de l'exercice 2025

Les volumes budgétaires 2026 représentent près de 194 millions d'euros qui se ventilent ainsi :



LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Les axes de notre action quotidienne déclinés dans le tableau suivant sont autant de compétences que la CARA exerce au service de publics très divers.

Les sommes suivantes démontrent l'importance et la continuité de nos engagements dans les compétences confiées, qu'elles soient obligatoires, facultatives, de nature sociale, économique, environnementale, afférentes à l'aménagement du territoire, dédiées aux animations territoriales ou à la protection des biens et des personnes.

Répartition des dépenses prévisionnelles de l'exercice 2026 (dépenses réelles en milliers d'euros)	FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	ANNUITE DE LA DETTE	AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL
PEREQUATION			2 867	2 000			4 867
CHARGES DE STRUCTURE ET ACTIONS GENERALES	4 902	348	2 553	1 043	1 051		9 897
SECURITE SALUBRITE PUBLIQUE	1 641	4 084	1 209	3 835			10 770
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	119	43	1 093	3 351			4 606
AMENAGEMENT DURABLE	809	117	434	7 140	35		8 535
TRANSPORT MOBILITE	214	3 637	8 486	3 317	395		16 049
POLITIQUE DE LA VILLE SOLIDARITE PREVENTION	616	1 758	647	309			3 330
DEVELOPPEMENT LOCAL ET ANIMATION TERRITORIALE	1 817	6 633	1 837	16 667	183		27 137
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	727	310	1 207	6 368		77	8 690
CYCLE DE L'EAU ET ENVIRONNEMENT	1 055	357	2 642	53 883	12	500	58 448
ECOLOGIE URBAINE GESTION DES DECHETS	2 523	9 895	12 913	2 534	355		28 219
REVERSEMENT DE FISCALITE			13 858				13 858
TOTAL GENERAL	14 422	27 182	49 746	100 446	2 031	577	194 405

1. Péréquation

Attributions de Compensation

Les attributions de compensation (AC) ont été définies en 2002.

Cette opération technique régie par l'article 1609 nonies C du code général des impôts a permis d'accompagner le changement de statut de la communauté de communes à fiscalité mixte à la communauté d'agglomération à fiscalité professionnelle unique.

Les AC visaient à assurer la neutralité budgétaire pour la CARA et les communes suite au changement de fiscalité opéré.

Le tableau suivant présente l'évolution des attributions de compensation depuis leur création.

Communes	T.P communale produit 2001	TP / salaires compensation produit 2001	CDC produit 2001	Charges transférées montant	29/03/2002 Attribution de compensation	Charges transférées montant	03/03/2008 Attribution de compensation	2013 Extension périmètre	13/03/2014 Attribution de compensation	2017 Charges transférées	2017 Charges transférées	08/12/2017 Attribution de compensation	
<i>Relais APE</i>													
ARCES sur GIRONDE	2 092,36 €	201,39 €	14 153,82 €		-11 860,07 €		-11 860,07 €		-11 860,07 €	-5 272,70 €	-5 272,70 €		-6 587,37 €
ARVERT	69 829,73 €	25 735,07 €	66 157,84 €		29 406,96 €		29 406,96 €		29 406,96 €	15 048,33 €	6 579,00 €		7 779,63 €
BARZAN	26 753,58 €	16 144,50 €	13 269,01 €		29 629,07 €		29 629,07 €		29 629,07 €	674,00 €			28 595,07 €
BOUTENAC-TOUVENT	6 583,05 €	1 416,10 €	4 398,92 €		3 600,23 €		3 600,23 €		3 600,23 €	113,33 €			3 486,90 €
BREUILLET	69 932,02 €	31 750,71 €	59 763,98 €		41 918,75 €		41 918,75 €		41 918,75 €	-11 236,11 €			53 154,86 €
BRIE sous MORTAGNE	12 173,36 €	13 520,70 €	5 069,39 €		20 624,67 €		20 624,67 €		20 624,67 €	130,00 €			20 494,67 €
CHAILLEVETTE	29 782,90 €	18 694,67 €	26 269,56 €		22 208,01 €		22 208,01 €		22 208,01 €				22 208,01 €
CHENAC SAINT SERIN d'UZET	20 865,70 €	7 346,37 €	17 908,19 €		10 303,88 €		10 303,88 €		10 303,88 €	-1 756,86 €			12 060,74 €
CORME ECLUSE													2 652,60 €
COZES	87 189,56 €	51 287,05 €	43 615,82 €		94 860,79 €		94 860,79 €		94 860,79 €	6 788,61 €	3 013,00 €		85 059,18 €
EPARGNES	6 730,01 €	2 537,67 €	14 272,58 €		-5 004,90 €		-5 004,90 €		-5 004,90 €	450,00 €	4 370,00 €		-9 524,90 €
ETAULES	63 463,92 €	27 226,78 €	39 952,92 €		50 737,78 €		50 737,78 €		50 737,78 €	4 484,11 €			46 253,67 €
FLORAC	283,25 €	0,00 €	6 173,58 €		-5 890,33 €		-5 890,33 €		-5 890,33 €	133,33 €			-6 023,66 €
GREZAC	33 006,13 €	7 287,06 €	13 679,86 €		26 613,33 €		26 613,33 €		26 613,33 €	500,00 €			26 113,33 €
L'EGUILLE sur SEUDRE	30 575,63 €	9 388,12 €	13 497,99 €		26 465,76 €		26 465,76 €		26 465,76 €	33 739,33 €			-7 273,57 €
LA TREMBLADE	277 680,85 €	126 226,57 €	191 732,84 €		212 174,58 €		212 174,58 €		212 174,58 €	176 944,10 €	13 343,00 €		21 887,48 €
LE CHAY	13 464,60 €	2 976,72 €	13 808,22 €		2 633,10 €		2 633,10 €		2 633,10 €				2 633,10 €
LES MATHES	103 590,64 €	22 740,82 €	155 188,53 €		-28 857,07 €		-28 857,07 €		-28 857,07 €	-398 635,61 €	-368,00 €		370 146,54 €
MEDIS	234 459,88 €	60 702,15 €	57 390,04 €		234 482,60 €		234 482,60 €		234 482,60 €	-24 355,67 €			258 338,27 €
MESCHERS sur GIRONDE	83 101,33 €	29 465,19 €	133 086,77 €		-20 520,25 €		-20 520,25 €		-20 520,25 €	56 809,33 €			-77 329,58 €
MORNAC sur SEUDRE	6 965,40 €	11 172,07 €	16 580,66 €		1 556,81 €		1 556,81 €		1 556,81 €	23 305,53 €			-21 748,72 €
MORTAGNE sur GIRONDE	57 550,41 €	11 708,54 €	25 033,81 €		44 225,14 €		44 225,14 €		44 225,14 €	29 020,00 €			15 205,14 €
ROYAN	1 947 085,26 €	890 749,24 €	1 135 868,81 €		1 701 965,69 €	28 236,00 €	1 673 729,69 €		1 673 729,69 €	630 503,00 €	235 683,00 €		807 543,69 €
SABLONCEAUX										3 284,43 €			-19 654,57 €
SAIN AUGUSTIN	55 426,35 €	8 045,19 €	27 547,69 €		35 923,85 €		35 923,85 €		35 923,85 €	-49 905,00 €			85 628,85 €
SAINT GEORGES de DIDONNE	180 701,62 €	54 167,88 €	434 667,67 €		-199 798,17 €		-199 798,17 €		-199 798,17 €	118 335,37 €	40 350,00 €		-358 483,54 €
SAINT PALAIS sur MER	195 882,35 €	74 772,58 €	321 016,01 €		-50 361,08 €		-50 361,08 €		-50 361,08 €	246 476,12 €	3 666,00 €		-300 503,20 €
SAINT ROMAIN de BENET											1 391,00 €		9 597,65 €
SAINT ROMAIN sur GIRONDE	114,79 €	269,22 €	798,53 €		-414,52 €		-414,52 €		-414,52 €	50,00 €			-464,52 €
SAINT SULPICE de ROYAN	92 522,22 €	44 447,12 €	53 433,23 €		83 536,11 €		83 536,11 €		83 536,11 €				-27 986,89 €
SAUJON	525 762,51 €	330 718,32 €	154 813,20 €	7 564,32 €	694 103,31 €		694 103,31 €		694 103,31 €	131 653,01 €	25 323,00 €		537 127,30 €
SEMUSAC	17 052,48 €	15 202,67 €	31 409,07 €		846,08 €		846,08 €		846,08 €	-4 926,22 €	13 624,00 €		-7 851,70 €
TALMONT sur GIRONDE	5 704,18 €	3 626,30 €	4 955,97 €		4 374,51 €		4 374,51 €		4 374,51 €	29 504,00 €			-25 129,49 €
VAUX sur MER	189 442,76 €	75 738,50 €	290 385,65 €		-25 204,39 €		-25 204,39 €		-25 204,39 €	45 799,67 €	49 034,00 €		-120 038,06 €
Totaux	4 445 768,83 €	1 975 265,27 €	3 385 900,16 €		10 853,71 €	3 024 280,23 €	28 236,00 €	2 996 044,23 €	17 796,68 €	3 013 840,91 €	1 054 373,00 €	531 341,00 €	1 428 126,91 €

Versée :	3 372 191,01 €	Versée :	3 343 955,01 €	Versée :	3 361 751,69 €
Perçue :	347 910,78 €	Perçue :	347 910,78 €	Perçue :	347 910,78 €
Solde :	-3 024 280,23 €	Solde :	-2 996 044,23 €	Solde :	-3 013 840,91 €

Versée :	2 417 026,68 €	Versée :	988 899,77 €	Versée :	988 899,77 €
Perçue :		Perçue :		Perçue :	
Solde :	-1 428 126,91 €	Solde :	-1 428 126,91 €	Solde :	-1 428 126,91 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes	08/12/2017 Attribution de compensation	2018 Charges transférées	2018 Modification ACLibre	29/01/2018 Attribution de compensation	20/09/2021 Modification ACLibre	20/09/2021 Modification ACLibre	2021 Attribution de compensation	2021 Charges transférées	2022 Attribution de compensation	CELECT 07/22 Modification ACLibre	2022 Attribution de compensation	CELECT 07/22 Modification ACLibre	2023 Attribution de compensation
	(3)= AC 2016 - (1) - (2)	(4) GEMAPI	(5) DSC	(6) - (4) + (5)	(7) Meschers	(8) Meschers	(9) = (6) + (7) + (8)	(10) GEPU	(9) - (10)	(12)	(13) = (11) + (12)	(14)	(15) = (13) + (14)
ARCES sur GIRONDE	-6 587,37 €		10 792,00 €	4 204,63 €			4 204,63 €	17 200,00 €	-12 995,37 €		-12 995,37 €		-12 995,37 €
ARVERT	7 779,63 €		18 246,00 €	26 025,63 €			26 025,63 €	138 680,00 €	-112 654,37 €		-112 654,37 €		-112 654,37 €
BARZAN	28 955,07 €		10 342,00 €	39 297,07 €			39 297,07 €	11 261,00 €	28 036,07 €		28 036,07 €		28 036,07 €
BOUTENAC-TOUVENT	3 486,90 €	57,22 €	6 963,00 €	10 392,68 €			10 392,68 €	13 282,00 €	-2 889,32 €		-2 889,32 €		-2 889,32 €
BREUILLET	53 154,86 €		17 214,00 €	70 368,86 €			70 368,86 €	88 363,00 €	-17 994,14 €		-17 994,14 €		-17 994,14 €
BRIE sous MORTAGNE	20 494,67 €	90,35 €	6 441,00 €	26 845,32 €			26 845,32 €	7 573,00 €	19 272,32 €		19 272,32 €		19 272,32 €
CHAILLEVETTE	22 208,01 €		15 125,00 €	37 333,01 €			37 333,01 €	66 575,00 €	-29 241,99 €		-29 241,99 €		-29 241,99 €
CHENAC SAINT SERIN d'UZET	12 060,74 €	58,18 €	10 876,00 €	22 878,56 €			22 878,56 €	29 361,00 €	-6 482,44 €		-6 482,44 €		-6 482,44 €
CORME ECLUSE	2 652,60 €		935,30 €	12 753,00 €			14 470,30 €	24 862,00 €	-10 391,70 €		-10 391,70 €		-10 391,70 €
COZES	85 059,18 €	409,67 €	14 657,00 €	99 306,51 €			99 306,51 €	62 120,00 €	37 186,51 €		37 186,51 €		37 186,51 €
EPARGNES	-9 824,90 €	268,94 €	15 450,00 €	5 356,16 €			5 356,16 €	28 663,00 €	-23 306,84 €		-23 306,84 €		-23 306,84 €
ETAULES	46 253,67 €		18 389,00 €	64 642,67 €			64 642,67 €	97 577,00 €	-32 934,33 €		-32 934,33 €		-32 934,33 €
FLOIRAC	-6 023,66 €	41,75 €	13 007,00 €	6 477,07 €			6 477,07 €	14 935,00 €	-8 457,93 €		-8 457,93 €		-8 457,93 €
GREZAC	26 113,33 €	593,60 €	11 432,00 €	36 951,73 €			36 951,73 €	25 609,00 €	11 342,73 €		11 342,73 €		11 342,73 €
L'EGUILLE sur SEUDRE	-7 273,57 €		19 110,00 €	11 836,43 €			11 836,43 €	28 675,00 €	-16 838,57 €	15 564,57 €	-1 274,00 €		-1 274,00 €
LA TREMBLADE	21 887,48 €		29 425,00 €	51 312,48 €			51 312,48 €	214 998,00 €	-163 685,52 €	37 338,35 €	-126 347,17 €	7 467,67 €	-118 879,50 €
LE CHAY	2 633,10 €	408,56 €	11 482,00 €	13 706,54 €			13 706,54 €	17 804,00 €	-4 097,46 €		-4 097,46 €		-4 097,46 €
LES MATHERS	370 146,54 €		13 097,00 €	383 243,54 €			383 243,54 €	155 450,00 €	227 793,54 €		227 793,54 €		227 793,54 €
MEDIS	258 838,27 €		13 441,00 €	272 279,27 €			272 279,27 €	93 978,00 €	178 301,27 €		178 301,27 €		178 301,27 €
MESCHERS sur GIRONDE	-77 329,58 €			21 501,28 €	12 647,00 €				-162 574,30 €		-162 574,30 €		-162 574,30 €
MORNAK sur SEUDRE	-21 148,72 €		17 012,00 €	-4 736,72 €			-4 736,72 €	27 631,00 €	-32 367,72 €		-32 367,72 €		-32 367,72 €
MORTAGNE sur GIRONDE	15 205,14 €	246,96 €	22 424,00 €	37 382,18 €			37 382,18 €	25 535,00 €	11 847,18 €		11 847,18 €		11 847,18 €
ROYAN	807 843,69 €		61 152,00 €	868 695,69 €			868 695,69 €	609 680,00 €	259 015,69 €		259 015,69 €		259 015,69 €
SABLONCEAUX	-19 654,57 €		13 574,00 €	-6 080,57 €			-6 080,57 €	33 050,00 €	-39 130,57 €		-39 130,57 €		-39 130,57 €
SAIN AUGUSTIN	85 828,85 €		16 643,00 €	102 471,85 €			102 471,85 €	55 211,00 €	47 260,85 €		47 260,85 €		47 260,85 €
SAIN GEORGES de DIDONNE	-358 483,54 €		26 849,00 €	-331 634,54 €			-331 634,54 €	253 672,00 €	-585 306,54 €		-585 306,54 €		-585 306,54 €
SAIN PALAIS sur MER	300 593,20 €		16 633,00 €	-283 870,20 €			-283 870,20 €	231 328,00 €	-515 198,20 €	27 200,92 €	-487 997,28 €	23 131,69 €	-464 865,59 €
SAIN ROMAIN de BENET	9 957,65 €	82,97 €	14 067,00 €	23 581,68 €			23 581,68 €	46 619,00 €	-23 037,32 €		-23 037,32 €		-23 037,32 €
SAIN ROMAIN sur GIRONDE	-464,52 €												
SAIN SULPICE de ROYAN	-27 886,89 €		16 059,00 €	-11 027,89 €			-11 027,89 €	112 179,00 €	-123 206,89 €		-123 206,89 €		-123 206,89 €
SAJUN	537 127,30 €	370,36 €	30 945,00 €	567 701,94 €			567 701,94 €	211 157,00 €	356 544,94 €		356 544,94 €		356 544,94 €
SEMUSSAC	-7 851,70 €	131,10 €	18 118,00 €	-10 135,20 €			-10 135,20 €	68 459,00 €	-58 323,80 €		-58 323,80 €		-58 323,80 €
TALMONT sur GIRONDE	-25 129,49 €		12 412,00 €	-12 717,49 €			-12 717,49 €	3 126,00 €	-15 843,49 €		-15 843,49 €		-15 843,49 €
VAUX sur MER	-120 038,06 €		15 947,00 €	-104 091,06 €			-104 091,06 €	190 367,00 €	-294 458,06 €		-294 458,06 €		-294 458,06 €
<i>Intégration de l'AC à Floirac suite à fusion</i>													
Versée :	2 417 026,68 €												
Percue :	988 899,77 €												
Solde :	-1 428 126,91 €												
Versée :	2 806 897,00 €												
Percue :	831 488,05 €												
Solde :	-1 975 408,95 €												
Versée :	2 806 897,00 €												
Percue :	797 339,77 €												
Solde :	-2 009 557,23 €												
Versée :	1 176 601,10 €												
Percue :	2 291 416,87 €												
Solde :	1 114 615,77 €												
Versée :	1 176 601,10 €												
Percue :	2 211 313,03 €												
Solde :	1 034 711,93 €												
Versée :	1 176 601,10 €												
Percue :	2 180 713,67 €												
Solde :	1 004 112,57 €												

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes	2023 Attribution de compensation section de fonctionnement	2023 Attribution de compensation section d'investissement
ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVES 2023		
ARCES sur GIRONDE	* -924,37 €	* -12 071,00 €
ARVERT	* -15 330,37 €	* -97 324,00 €
BARZAN	** 35 939,07 €	* -7 903,00 €
BOUTENAC-TOUVENT	** 6 431,68 €	* -9 321,00 €
BREUILLET	** 44 017,86 €	* -62 012,00 €
BRIE sous MORTAGNE	** 24 586,32 €	* -5 314,00 €
CHAILLEVETTE	** 17 480,01 €	* -46 722,00 €
CHENAC SAINT SERIN d'UZET	** 14 122,56 €	* -20 605,00 €
CORME ECLUSE	** 7 056,30 €	* -17 448,00 €
COZES	** 80 781,51 €	* -43 595,00 €
EPARGNES	* -3 191,84 €	* -20 115,00 €
ETAULES	** 35 543,67 €	* -68 478,00 €
FLOIRAC	** 2 023,07 €	* -10 481,00 €
GREZAC	** 29 314,73 €	* -17 972,00 €
L'EGUILLE sur SEUDRE	** 18 850,00 €	* -20 124,00 €
LA TREMBLADE	** 32 002,50 €	* -150 882,00 €
LE CHAY	** 8 396,54 €	* -12 494,00 €
LES MATHES	** 227 793,54 €	
MEDIS	** 244 254,27 €	* -65 953,00 €
MESCHERS sur GIRONDE	* -78 786,30 €	* -83 788,00 €
MORNAC sur SEUDRE	* -12 976,72 €	* -19 391,00 €
MORTAGNE sur GIRONDE	** 29 767,18 €	* -17 920,00 €
ROYAN	** 686 879,69 €	* -427 864,00 €
SABLONCEAUX	* -15 936,57 €	* -23 194,00 €
SAIN AUGUSTIN	** 86 006,85 €	* -38 746,00 €
SAIN GEORGES de DIDONNE	* -407 283,54 €	* -178 023,00 €
SAIN PALAIS sur MER	* -302 522,59 €	* -162 343,00 €
SAIN ROMAIN de BENET	** 9 678,68 €	* -32 716,00 €
SAIN SULPICE de ROYAN	* -44 480,89 €	* -78 726,00 €
SAUJON	** 504 731,94 €	* -148 187,00 €
SEMUSAC	* -10 280,80 €	* -48 043,00 €
TALMONT sur GIRONDE	* -13 649,49 €	* -2 194,00 €
VAUX sur MER	* -160 861,06 €	* -133 597,00 €
Totaux	1 079 433,43 €	-2 083 546,00 €

Communes	Budget Principal Section de fonctionnement	Budget Annexe GEPU Section de fonctionnement	Budget Annexe GEPU Section d'investissement
ARCES sur GIRONDE	** 4 205,06 €	* -5 129,43 €	* -12 071,00 €
ARVERT	** 26 026,09 €	* -41 356,46 €	* -97 324,00 €
BARZAN	** 39 297,29 €	* -3 358,22 €	* -7 903,00 €
BOUTENAC-TOUVENT	** 10 392,52 €	* -3 960,84 €	* -9 321,00 €
BREUILLET	** 70 369,13 €	* -26 351,27 €	* -62 012,00 €
BRIE sous MORTAGNE	** 26 844,61 €	* -2 258,29 €	* -5 314,00 €
CHAILLEVETTE	** 37 333,77 €	* -19 853,76 €	* -46 722,00 €
CHENAC SAINT SERIN d'UZET	** 22 878,56 €	* -8 756,00 €	* -20 605,00 €
CORME ECLUSE	** 14 470,43 €	* -7 414,13 €	* -17 448,00 €
COZES	** 99 306,56 €	* -18 525,05 €	* -43 595,00 €
EPARGNES	** 5 355,74 €	* -8 547,58 €	* -20 115,00 €
ETAULES	** 64 642,68 €	* -29 099,01 €	* -68 478,00 €
FLOIRAC	** 6 476,99 €	* -4 453,92 €	* -10 481,00 €
GREZAC	** 36 951,79 €	* -7 637,06 €	* -17 972,00 €
L'EGUILLE sur SEUDRE	** 27 401,39 €	* -8 551,39 €	* -20 124,00 €
LA TREMBLADE	** 96 117,98 €	* -64 115,48 €	* -150 882,00 €
LE CHAY	** 13 705,85 €	* -5 309,31 €	* -12 494,00 €
LES MATHES	** 383 243,63 €	* -155 450,09 €	
MEDIS	** 272 279,96 €	* -28 025,69 €	* -65 953,00 €
MESCHERS sur GIRONDE	* -43 181,55 €	* -35 604,75 €	* -83 788,00 €
MORNAC sur SEUDRE	* -4 736,66 €	* -8 240,06 €	* -19 391,00 €
MORTAGNE sur GIRONDE	** 37 382,00 €	* -7 614,82 €	* -17 920,00 €
ROYAN	** 868 695,11 €	* -181 815,42 €	* -427 864,00 €
SABLONCEAUX	* -6 080,72 €	* -9 855,85 €	* -23 194,00 €
SAIN AUGUSTIN	** 102 471,51 €	* -16 464,66 €	* -38 746,00 €
SAIN GEORGES de DIDONNE	* -331 634,91 €	* -75 648,63 €	* -178 023,00 €
SAIN PALAIS sur MER	* -233 537,08 €	* -68 985,51 €	* -162 343,00 €
SAIN ROMAIN de BENET	** 23 581,04 €	* -13 902,36 €	* -32 716,00 €
SAIN SULPICE de ROYAN	* -11 027,39 €	* -33 453,50 €	* -78 726,00 €
SAUJON	** 567 702,18 €	* -62 970,24 €	* -148 187,00 €
SEMUSAC	** 10 134,53 €	* -20 415,33 €	* -48 043,00 €
TALMONT sur GIRONDE	* -12 717,23 €	* -932,26 €	* -2 194,00 €
VAUX sur MER	* -104 090,85 €	* -56 770,21 €	* -133 597,00 €
Totaux	2 120 260,01 €	-1 040 826,58 €	-2 083 546,00 €

Versée :	2 145 657,97 €	0,00 €	Versée :	2 867 266,40 €	0,00 €
Perçue :	1 066 224,54 €	2 083 546,00 €	Perçue :	747 006,39 €	1 040 826,58 €
Solde :	-1 079 433,43 €	2 083 546,00 €	Solde :	-2 120 260,01 €	1 040 826,58 €

* à verser par la commune
** à verser par la CARA

Les attributions de compensations prévues pour 2026 impactent le budget principal de :

- 2 867 266,40 € en dépenses de fonctionnement ;
- 747 006,39 € en recettes de fonctionnement.

Les attributions de compensations seront inscrites sur le budget annexe GEPU pour les montants suivants :

- 1 040 826,58 € en recettes de fonctionnement ;
- 2 083 546,00 € en recettes d'investissement.

Fonds de Concours

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a adopté un nouveau règlement de Fonds de Concours pour la période 2025 – 2030.

Le règlement adopté affirme le soutien de la CARA à ses communes, pour leur permettre la réalisation de projets d'investissement qu'elles souhaitent engager au bénéfice de leur territoire et de leurs habitants.

Cette politique de fonds de concours amplifiée, vise à constituer pour les communes du territoire un véritable levier financier dans le portage de leurs projets.

En effet, la raréfaction des co-financements accessibles aux projets communaux a renforcé la nécessité de poursuivre et de développer la mise en œuvre du dispositif d'attribution des fonds de concours mis en place. La CARA apportera ainsi son soutien aux projets d'investissement des communes sur les domaines relevant de leurs compétences.

Une autorisation de programme de 12 millions d'euros a été ouverte et prévoit des crédits de paiement annuels de 2 millions d'euros sur la période 2025-2030.

Communes/Projets	2007/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
ARCES/GIRONDE	172 315		60 000	3 960		46 455	10 933		293 664
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	75 416								75 416
TRAVAUX DE RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE	6 249								6 249
TRAVAUX DE RENOVATION GROUPE SCOLAIRE	7 380								7 380
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE PRIMAIRE	5 365								5 365
REALISATION PARKING COMMUNAL PRÈS DU CIMETIÈRE	13 306								13 306
ESPACE MULTI-SPORTS	4 423								4 423
AMENAGEMENT SECURITAIRE VOIRIE	2 717								2 717
RESTAURATION INTÉRIEURE ÉGLISE	57 460								57 460
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG		60 000							60 000
AMÉNAGEMENT PAYSAGER EN CENTRE-BOURG			3 960						3 960
REHABILITATION COUVERTURE EGLISE				46 455					46 455
TRAVAUX SECURITAIRES DE VOIRIE					10 933				10 933
ARVERT	224 061	80 657		10 525	150 000	136 823	150 000	150 000	902 066
RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS	8 662								8 662
CONSTRUCTION DE LA HALLE ET AMENAGT ABORDS EN CENTRE BOURG	150 000								150 000
SALLE DE MOTRICITÉ	65 399								65 399
AMENAGEMENT DE LA HALLE DU MARCHE ET ABORDS		80 657							80 657
AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE			10 525						10 525
CONSTRUCTION 3 CLASSES ET SANITAIRES				150 000					150 000
AMENAGEMENT TRAVERSE ARVERT/ETAULES					136 823				136 823
CENTRE MEDICO SOCIAL						150 000			150 000
REHABILITATION EGLISE PHASE 1							150 000		150 000

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
BARZAN	176 497	7 338	21 551		74 498	9 401		8 300	297 584
TRAVAUX PLUVIAL - LES MONARDS	23 417								23 417
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE	3 080								3 080
AMENAGEMENT DU SITE DE BARZAN PLAGE	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT DE LA PETITE PLACE DE L'ÉGLISE		7 338							7 338
AMÉNAGEMENT LOCAL COMMERCIAL DE BARZAN-PLAGE			21 551						21 551
AMENAGEMENT CENTRE BOURG					74 498				74 498
RENOVATION EGLISE						9 401			9 401
REHABILITATION EGLISE							8 300		8 300
BOUTENAC/TOUVENT	32 332	7 808		6 085	9 030	4 805	21 492		81 551
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE	2 795								2 795
RENOVATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE	9 715								9 715
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE	4 138								4 138
TRAVAUX AMENAGEMENT RUE BRIN D'AMOUR	15 684								15 684
TRAVAUX D'URGENCE SUR VOIRIE COMMUNALE		7 808							7 808
TRAVAUX DE VOIRIE				6 085					6 085
REHABILITATION BATIMENT COMMUNAL					9 030				9 030
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX						4 805			4 805
AMENAGEMENT URBAIN CENTRE BOURG							21 492		21 492
BREUILLET	269 646		57 925	50 533		58 379	48 905		485 388
REPARATION DE L'EGLISE	20 291								20 291
RECONSTRUCTION VESTIAIRES (CLUB DE FOOTBALL ET CLUB DE TENNIS)	150 000								150 000
REHABILITATION LOCAUX PERISCOLAIRE	40 808								40 808
EQUIPEMENT SALLE MULTICULTURELLE	58 547								58 547
TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE			57 925						57 925
CRÉATION D'UN TERRAIN MUTISPORTS				50 533					50 533
REFECTION BLOC SANITAIRE ECOLE ELEMENTAIRE					58 379				58 379
AIRE DE FITNESS						48 905			48 905
BRIE/MORTAGNE	90 581		39 365		9 671	5 291	7 704	4 500	157 111
CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET DE SES ABORDS	90 581								90 581
REHABILITATION BATIMENTS COMMUNAUX			39 365						39 365
LOGEMENTS COMMUNAUX				9 671					9 671
RENOVATION ENERGETIQUE LOGEMENTS					5 291				5 291
CREATION PARKING						7 704			7 704
ACQUISITION BROYEUR D'ACCOTEMENT							4 500		4 500

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
CHAILLEVETTE	134 554	150 000					130 126	26 140	440 821
AMENAGEMENT PLACE DE VERDUN	39 437								39 437
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE	17 079								17 079
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE CHATRESSAC	68 868								68 868
AIRE DE JEUX POUR ENFANTS	9 170								9 170
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE		150 000							150 000
AMENAGEMENT COUR ECOLE							130 126		130 126
CITY PARC								26 140	26 140
LE CHAY	19 551	7 035		96 180			25 273		148 039
AMÉNAGEMENT D'UN PARKING ROUTE DE POMPIERRE	11 188								11 188
REFECTION GRILLAGE COUR DE L'ECOLE	8 363								8 363
AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR PAR LA CREATION D'UN MINI-GIRATOIRE		7 035							7 035
EXTENSION RENOVATION MAIRIE			96 180						96 180
REHABILITATION SALLE ASSOC. PARKING							25 273		25 273
CHENAC SAINT SEURIN D'UZET	63 114								63 114
REFECTION DE L'ÉGLISE	9 283								9 283
AMENAGEMENT DU PORT DE PLAISANCE	2 664								2 664
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ANNEXE	2 489								2 489
CONSTRUCTION DE VESTAIRES ET DE SANITAIRES	6 524								6 524
RÉHABILITATION BÂTIMENT COMMUNAL RUE DES VALLONS	42 154								42 154
CORME ECLUSE	90 606		141 216			7 005	20 424		259 251
EXTENSION SALLE POLYVALENTE	20 679								20 679
PARKING ET ABRI ÉCOLE	51 206								51 206
TERRAIN MULTISPORTS	18 722								18 722
CONSTRUCTION ATELIER			141 216						141 216
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX						7 005			7 005
AMENAGEMENT LOTISSEMENT							20 424		20 424

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
COZES	438 660	39 725	19 351	117 650		117 804	136 247		869 436
AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CITE	8 861								8 861
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE ELEMENTAIRE	9 588								9 588
AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE SKATE PARC	11 163								11 163
CRÉATION VOIE NOUVELLE "LA COZILLONNE"	50 936								50 936
RENOVATION PERFORMANCE ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	21 500								21 500
RÉNOVATION BÂTIMENTS PETITE ENFANCE	13 461								13 461
AMENAGEMENT AIRE STATIONNEMENT	23 151								23 151
COMPLEXE SPORTIF - TERRAINS	150 000								150 000
CONSTRUCTION BATIMENTS SPORTIFS	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU PRESBYTÈRE		39 725							39 725
AMÉNAGEMENT BOULODROME ET TENNIS			19 351						19 351
ACQUISITION DE LA MAISON MÉDICALE				117 650					117 650
EXTENSION CIMETIERE / CREATION PARKING					117 804				117 804
AMENAGEMENT VOIRIES						136 247			136 247
L'EGUILLE/SEUDRE	247 279			20 858	4 639	49 370	10 535	23 683	356 362
TRAVAUX D'AMENAGEMENT RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE EGALITE	18 755								18 755
TRAVAUX DE REGULATION DU SYSTEME DE CHAUFFERIE SALLE DES FETES	4 478								4 478
PÔLE CULTUREL	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT GRAND'RUE	74 047								74 047
REHABILITATION ATELIER COMMUNAL			20 858						20 858
LOGEMENTS COMMUNAUX				4 639					4 639
AMENAGEMENT AIRE CAMPING CAR					49 370				49 370
RENOVATION LOGEMENTS						10 535			10 535
CREATION SANITAIRE ECOLE PRIMAIRE							23 683		23 683
EPARGNES	194 378	15 487	97 662	104 977			140 222		552 726
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	36 264								36 264
ACQUISITION ET TRAVAUX D'UNE BOULANGERIE ET LOGEMENT	87 424								87 424
TRAVAUX LOGEMENT PRESBYTÈRE	20 243								20 243
RÉNOVATION ET ÉQUIPEMENT BOULANGERIE	50 447								50 447
AMENAGEMENT ABORDS MAIRIE ET PARKINGS BOURG		15 487							15 487
AMÉNAGEMENT DES TRAVERSES D'AGGLOMERATION			97 662						97 662
RECONSTRUCTION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET EXTENSION DE L'ATELIER				104 977					104 977
CONSTRUCTION CELLULES COMMERCIALES						140 222			140 222

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
ETAULES	317 799		9 066	150 000	150 000		150 000		776 865
EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	93 174								93 174
TRANSF° D'UN LOGEMENT EN BUREAUX ET ARCHIVES MUNICIPAUX	44 195								44 195
ESPACE MULTI-LOISIRS	28 480								28 480
RÉNO ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	35 942								35 942
SALLE DES SPORTS	116 008								116 008
BLOC SANITAIRE			9 066						9 066
AMENAGEMENT DE TRAVERSE RUE CHARLES HERVE / AVENUE DARCY				150 000					150 000
CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE					150 000				150 000
CONSTRUCTION MAM						150 000			150 000
FLOIRAC	94 563		10 126						104 689
ENFOISSEMENT DES RÉSEAUX (SRG)	5 798								5 798
MAISON ASSOCIATIVE	88 765								88 765
CRÉATION DE PARKING ET AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE VOIRIE			10 126						10 126
GREZAC	373 779	20 522	66 297	4 232		19 841	5 945	93 070	583 686
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	139 811								139 811
CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DE LA MAIRIE	13 848								13 848
SALLE MULTIACTIVITE	150 000								150 000
AMENAGEMENT PARKING CIMETIERE	70 120								70 120
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX CREATION CITY PARK		20 522							20 522
TRAVAUX DE VOIRIE 'HAMEAU DU PONTET'			66 297						66 297
RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL				4 232					4 232
CREATION BIKE PARK BOULODROME					19 841				19 841
STRUCTURE JEUX SCOLAIRES						5 945			5 945
CONSTRUCTION SALLE DES ASSOCIATIONS							93 070		93 070
LES MATHES	232 675		11 160			19 383	150 000	413 218	
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE LA PINEDA - LA PALMYRE	8 439								8 439
REFECTION DE LA PISTE CYCLABLE DE LA PROMENADE DES 2 PHARES	38 443								38 443
TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX SCOLAIRES	35 793								35 793
CONSTRUCTION CASES COMMERCIALES	150 000								150 000
CONSTRUCTION DE LOCAUX ANNEXES À LA MAIRIE			11 160						11 160
EXTENSION VESTIAIRES STADE FOOTBALL						19 383			19 383
RECONSTRUCTION BASE NAUTIQUE							150 000		150 000

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
MEDIS	233 925				31 877	99 295	150 000	120 000	635 097
RÉALISATION DE LOCAUX COMMERCIAUX	107 318								107 318
MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE	12 282								12 282
REHABILITATION ANCIENNE POSTE	114 325								114 325
CONCTRCTION HALLE MARCHE					31 877				31 877
CONSTRUCTION MAISON ASSISTANTS MATERNELS						99 295			99 295
CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE							150 000		150 000
CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE PHASE II								120 000	120 000
MESCHERS/GIRONDE	482 050		109 110		108 184	150 000			849 344
CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE	32 050								32 050
REHABILITATION SALLE DES FETES	150 000								150 000
IMMEUBLE DE LA POSTE	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA FALaise - SECTION 1	150 000								150 000
TRAVAUX DE COUVERTURE DU TENNIS			109 110						109 110
RENOVATION EGLISE						108 184			108 184
MAISON MEDICALE							150 000		150 000
MORNAC/SEUDRE	247 892	150 000	11 293	12 972	60 415	17 601	102 391		602 564
CONSTRUCTION D'UN RADIER	15 501								15 501
REFECTION DU BEFFROI DU CLOCHER DE L' EGLISE ST PIERRE	12 999								12 999
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PORTUAIRE	21 559								21 559
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT	150 000								150 000
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT T2	15 379								15 379
GARAGE INTER-ASSOCIATIONS	32 455								32 455
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA SALLE MULTICULTURELLE		150 000							150 000
REHABILITATION RUE DU PORT			11 293						11 293
RESTAURATION DES LOCAUX SCOLAIRES				12 972					12 972
CREATION AIRE DE STATIONNEMENT					60 415				60 415
REFECTION AMENAGEMENT 3 VENELLES						17 601			17 601
REAMENAGEMENT HALLES							102 391		102 391

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
MORTAGNE/GIRONDE	228 329		6 073	24 462		45 492	33 629	1 923	339 908
AMENAGEMENT DU PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE	6 527								6 527
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PORT	37 872								37 872
MAISON MEDICALE	150 000								150 000
AMENAGEMENT APPARTEMENTS ANCIENNE GENDARMERIE	33 930								33 930
MISE EN PLACE DE CATWAYS ET PASSERELLE AU PORT			6 073						6 073
AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS				24 462					24 462
REFECTION TOITURE BATIMENTS					45 492				45 492
CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS						33 629			33 629
CREATION PARKING + ACCES							1 923		1 923
ROYAN	674 435	150 000	150 000	58 333	150 000				1 182 769
CONSTRUCTION D'UN GYMNASIE ET D'UNE SALLE	150 000								150 000
RENOVATION DES VOUTES DU PORT DE PLAISANCE	150 000								150 000
AMENAGEMENT DU QUAIS DES SABLIER	150 000								150 000
RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME	89 191								89 191
RESTAURATION ORGUE ORGUE NOTRE-DAME	47 723								47 723
TERRAINS FAMILIAUX	87 522								87 522
RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME		150 000							150 000
RÉHABILITATION DU PALAIS DES CONGRÈS			150 000						150 000
AMÉNAGEMENT DU PARC LOUIS BOUCHET				58 333					58 333
AMENAGEMENT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL					150 000				150 000
SABLONCEAUX	34 115	108 444		49 950			55 352	150 000	397 862
CONSTRUCTION COURT DE TENNIS ET MUR ENTRAINEMENT	13 364								13 364
AMENAGEMENT D UN TERRAIN DE LOISIRS	20 751								20 751
TRAVAUX CONNEXES AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER		108 444							108 444
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES FOURNEAUX			49 950						49 950
AMENAGEMENT ROUTE DU CLAIREAU						55 352			55 352
AMENAGEMENT NOUVELLE MAIRIE							150 000		150 000
SAINT AUGUSTIN	204 090	150 000				150 000			504 090
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	21 951								21 951
REHABILITATION DU TEMPLE	2 765								2 765
AMENAGEMENT SCENIQUE DE LA SALLE DES FETES	8 705								8 705
PISTE CYCLABLE "LE PAPÉRICAUD"	11 460								11 460
REALISATION PARKING DES BASSAMARDS	9 209								9 209
COMMERCES ET LOGEMENTS CENTRE-BOURG	150 000								150 000
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE		150 000							150 000
CREATION ESPACE SANTE						150 000			150 000

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
SAINT GEORGES DE DIDONNE	98 802			49 120		70 416	150 000	193 000	561 338
REHABILITATION DE LA SALLE BLEUE DU RELAIS DE LA COTE DE BEAUTE	35 656								35 656
EAUX PLUVIALES	63 146								63 146
TRAVAUX DE COUVERTURE DU TENNIS				49 120					49 120
TRAVAUX DIGUE						70 416			70 416
CONSTRUCTION MAISON MEDICALE							150 000		150 000
CONSTRUCTION D'UNE CRECHE								193 000	193 000
SAINT PALAIS SUR MER	242 416				150 000				392 416
COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS	130 875								130 875
CONSTRUCTION BUREAU DE POSTE / BUREAU DE POLICE	111 541								111 541
CONSTRUCTION POLE SANTE					150 000				150 000
SAINT ROMAIN DE BENET	149 800						150 000		299 800
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'EGGLISE	149 800								149 800
AMENAGEMENT CENTRE BOURG							150 000		150 000
SAINT SULPICE DE ROYAN	671 055	150 000			150 000		97 245	150 000	1 218 300
AGRANDISSEMENT SALLE DES FETES	138 760								138 760
TRAVAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	150 000								150 000
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE	150 000								150 000
CHAUDIÈRE À BOIS	103 870								103 870
REHABILITATION AIRE DE JEUX	88 147								88 147
AMÉNAGEMENT ET RÉPARATION ÉCOLES	31 475								31 475
EXTENSION CIMETIERE COLOMBARIUM	8 804								8 804
AMENAGEMENT AVENUE PASTEUR		150 000							150 000
REHABILITATION GYMNASSE COMMUNAL					150 000				150 000
TRAVAUX ENERGETIQUES BATIMENTS							97 245		97 245
TRANSFORMATION BAT COMMUNAL EN BOUCHERIE								150 000	150 000
SAUJON	620 230			150 000		77 833	115 919	129 922	1 093 905
RECONST [°] ET AMENAGEMENT DES ECLUSES ET DU PONT DE RIBEROU	42 700								42 700
ESPACE CULTUREL	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT PORT DE RIBÉROU	150 000								150 000
CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE	47 600								47 600
RÉHAB/ISOLATION THERMIQUE DE LA TOITURE DE LA MÉDIATHÈQUE	18 250								18 250
RÉHABILITATION GYMNASSE RAVET	87 500								87 500
AMENAGEMENT LIAISON THERMES / PLACE G. DE GAULLE	124 180								124 180
RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA SEUDRE				150 000					150 000
AMENAGEMENT ACCES GARE INTERMODALE						77 833			77 833
MAISON FRANCE SERVICE							115 919		115 919
CONSTRUCTION POLE HUMANITAIRE								129 922	129 922

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
SEMUSSAC	526 877		127 408	87 139		150 000			891 423
RENOVATION DE LA CLOCHE ET DE L'HORLOGE DE L'EGLISE	1 102								1 102
REHABILITATION ET EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX	31 808								31 808
TRAVAUX EXTENSION ECOLE MATERNELLE	27 809								27 809
ATELIERS MUNICIPAUX - GARAGE	65 306								65 306
AMENAGEMENT VOIRIE DU CENTRE-BOURG	79 460								79 460
CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL	150 000								150 000
AMENAGEMENT ACCES PARKING GYMNASIE	46 637								46 637
VOIRIE LA VALADE	124 756								124 756
CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS (DOJO + TENNIS)		127 408							127 408
AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DU LIGNOU			87 139						87 139
CONSTRUCTION CLSH				150 000					150 000
TALMONT SUR GIRONDE	37 040				6 854		5 923		49 817
AMENAGEMENT VOIRIES	37 040								37 040
REFECTION TOITURE BATIMENT				6 854					6 854
REFECTION TOITURE PRESBYTERE						5 923			5 923
LA TREMBLADE	525 858			150 000		70 650			746 507
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES CENTRE BOURG LA TREMBLADE	150 000								150 000
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES DU SECTEUR DE RONCE LES BAINS	150 000								150 000
AMENAGEMENT D'UN SKATE-PARK	13 152								13 152
AMENAGEMENT DU CENTRE DE RONCE-LES-BAINS - TRANCHE 1	115 597								115 597
AMENAGEMENT CENTRE DE RONCE - T2	97 109								97 109
AMENAGEMENT CENTRE VILLE			150 000						150 000
CONSTRUCTION MAIRIE ANNEXE					70 650				70 650

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

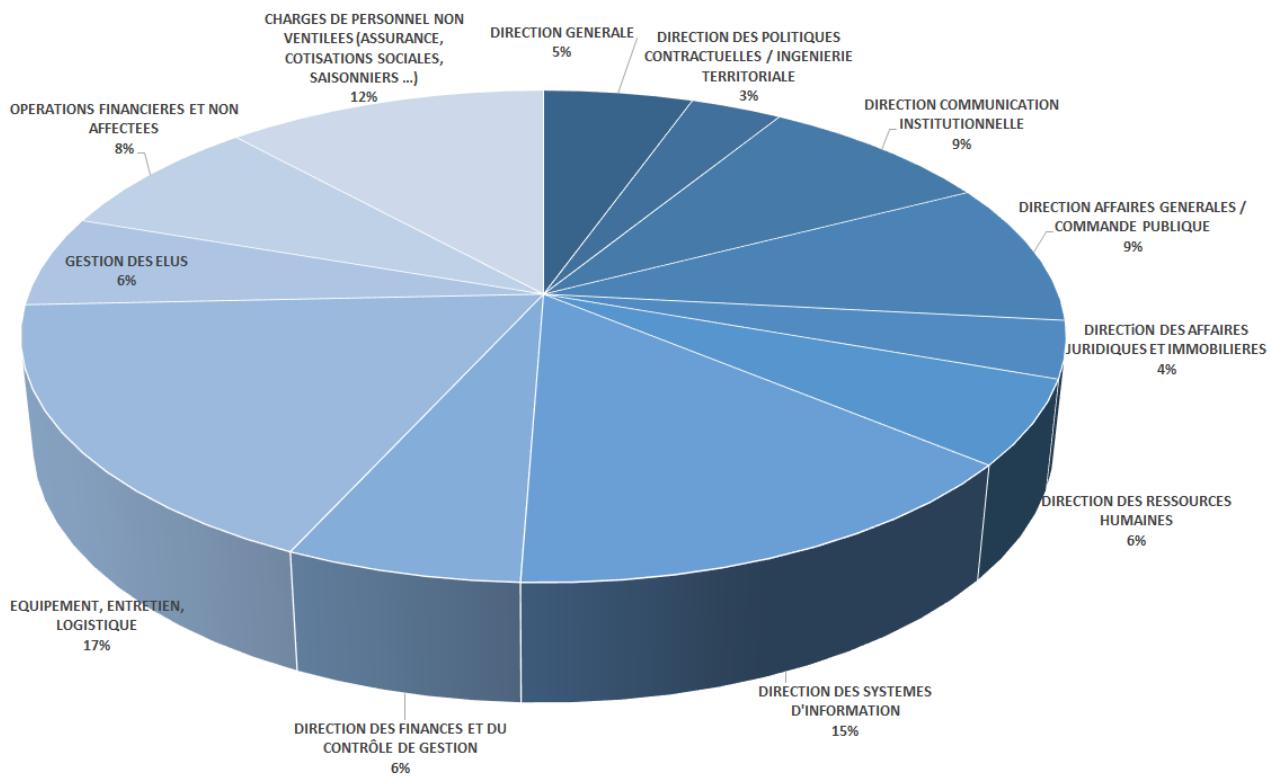
Communes/Projets	2007/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
VAUX SUR MER	405 797	25 944	150 000				17 745	150 000	749 485
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	12 057								12 057
AMENAGEMENT ALLEES DU PARC HOTEL DE VILLE	23 529								23 529
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE	4 018								4 018
RESTAURATION LAVOIR ET FONTAINE	2 726								2 726
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT "ESPACES JEUNES"	93 500								93 500
CONSTRUCTION CRECHE	150 000								150 000
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	59 698								59 698
EXTENSION REHABILITATION SALLE OMNISPORT	60 269								60 269
RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE		25 944							25 944
RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES DE L'ATELIER			150 000						150 000
CONSTRUCTION HANGAR MUNICIPAL						64 927			64 927
MODERNISATION ECLAIRAGE STADE							17 745		17 745
CONSTRUCTION ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS								150 000	150 000
Total général	8 518 060	1 100 000	978 491	1 100 000	1 087 185	1 035 073	2 103 433	1 377 952	17 300 194

2. Charges de structure et actions générales

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
	<u>TOTAL</u>	<u>9 146 146 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	4 783 464 €	4 901 610 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	139 100 €	347 932 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 277 320 €	2 553 052 €
ANNUITE DE LA DETTE	1 070 262 €	1 051 022 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	868 200 €	1 043 200 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 800 €	0 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DIRECTION GENERALE	436 830 €	430 270 €
DIRECTION DES POLITIQUES CONTRACTUELLES / INGENIERIE TERRITORIALE	286 010 €	263 970 €
DIRECTION COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	681 580 €	679 570 €
DIRECTION AFFAIRES GENERALES / COMMANDE PUBLIQUE	708 010 €	735 190 €
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES	290 660 €	294 310 €
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	411 970 €	439 270 €
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	1 060 050 €	1 150 810 €
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION	501 480 €	490 750 €
EQUIPEMENT, ENTRETIEN, LOGISTIQUE	1 206 819 €	1 380 762 €
GESTION DES ELUS	471 060 €	471 540 €
OPERATIONS FINANCIERES ET NON AFFECTEES	275 362 €	629 954 €
CHARGES DE PERSONNEL NON VENTILEES (ASSURANCE, COTISATIONS SOCIALES, SAISONNIERS ...)	988 315 €	927 220 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DIRECTION COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	5 000 €	5 000 €
DIRECTION AFFAIRES GENERALES / COMMANDE PUBLIQUE	40 500 €	41 500 €
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	286 700 €	270 200 €
EQUIPEMENT, ENTRETIEN, LOGISTIQUE	545 100 €	736 500 €
OPERATIONS FINANCIERES ET NON AFFECTEES	950 700 €	950 000 €

Les charges de structure intègrent le coût des directions et services ressources assumant des missions transversales au service des élus et des services opérationnels de la CARA. Ces dépenses représentent 7,9 millions d'euros en section de fonctionnement.

Répartition des dépenses de fonctionnement – 7,9 millions d'euros



Les dépenses de personnel en opérations non affectées concernent l'enveloppe prévue pour le personnel saisonnier, les apprentis et tous les frais assimilés concernant l'ensemble du personnel de la CARA (cotisations pour assurance du personnel, chèques de table, versement au FNC du supplément familial, cotisations organismes sociaux...). Les autres dépenses concernent les frais de déplacements et les frais de formation des agents de la CARA.

Les opérations financières concernent en fonctionnement, les charges d'intérêt de la dette, les taxes foncières.

PROPOSITIONS
2026

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

<u>DIRECTION DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE</u>	<u>5 000 €</u>
MATERIEL SIGNALETIQUES	5 000 €
<u>DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/COMMANDE</u>	<u>41 500 €</u>
<u>PUBLIQUE</u>	
MOBILIER, MATERIEL ADMINISTRATIFS	41 500 €
<u>DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION</u>	<u>270 200 €</u>
INFORMATIQUE	244 100 €
TELEPHONIE	26 100 €
<u>EQUIPEMENT, ENTRETIEN, LOGISTIQUE</u>	<u>726 500 €</u>
BATIMENT ANNEXE DE LA CARA	5 000 €
BATIMENT RUE DES CORMORANS	4 000 €
BATIMENT RUE PITORIE	22 000 €
BETHANIE	4 500 €
BUREAUX DE LA CARA	40 000 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE	9 000 €
CREATION NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE	400 000 €
DECRET TERTIAIRE BATIMENT	40 000 €
FONCIER RUE ELECTRICITE	60 000 €
GROS OUTILLAGE	6 000 €
LOGISTIQUE	136 000 €

Pour 2026, la collectivité poursuit son engagement en faveur d'équipements fonctionnels et adaptés aux besoins de ses services. La communication institutionnelle ouvrira l'année avec un investissement de 5 000 €, dédié à l'amélioration de la signalétique afin de renforcer la visibilité et la cohérence des messages diffusés. La Direction des affaires générales mobilisera 41 500 € pour renouveler son mobilier et ses matériels administratifs, garantissant ainsi de meilleures conditions de travail pour les équipes.

Le développement numérique occupe également une place centrale, avec 270 200 € consacrés aux systèmes d'information : un effort significatif pour moderniser les outils informatiques (244 100 €) et optimiser les infrastructures téléphoniques (26 100 €). Enfin, l'entretien et la valorisation du patrimoine bâti et logistique représentent le volet le plus ambitieux, porté par une enveloppe de 726 500 €. Ce budget permettra d'intervenir sur de nombreux bâtiments, de soutenir la création d'un nouveau centre technique, de répondre aux obligations réglementaires, mais aussi de renforcer le matériel et la logistique du quotidien. Une dynamique d'investissement globale qui marque la volonté d'accompagner durablement les missions de service public.

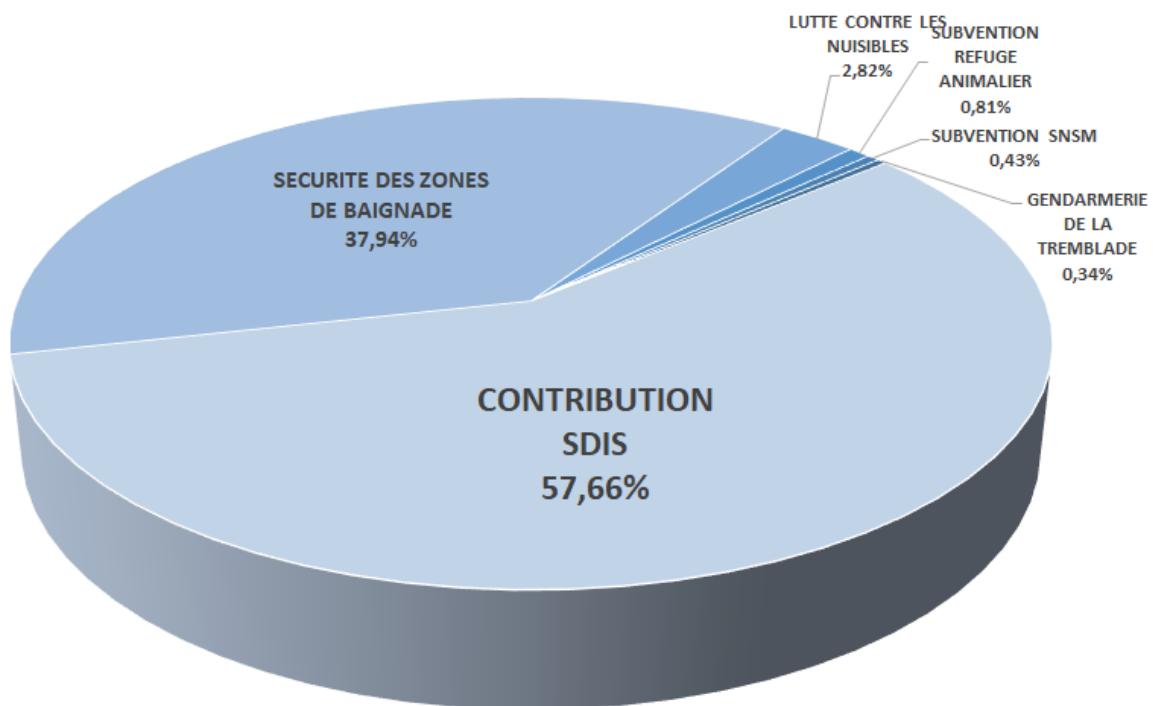
3. Sécurité et salubrité publique

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
	TOTAL	9 476 655 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	1 595 430 €	1 641 020 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	3 981 149 €	4 084 415 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	928 076 €	1 209 100 €
 ANNUITE DE LA DETTE		
 OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 970 000 €	3 835 000 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 000 €	
	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
LUTTE CONTRE LES NUISIBLES	195 650 €	195 650 €
DEMOUSTICATION	150 000 €	150 000 €
FRELONS ASIATIQUES, CHENILLES PROCESSIONNAIRES	15 650 €	15 650 €
RAGONDINS	30 000 €	30 000 €
SECURITE DES ZONES DE BAIGNADE	2 289 356 €	2 630 970 €
FORMATION HEBERGEMENT SAUVETEURS	250 450 €	260 000 €
GESTION DU PERSONNEL CARA	215 430 €	229 020 €
LOCATION POSTES DE SECOURS		290 000 €
MOYENS GENERAUX LOGISTIQUE	443 476 €	439 950 €
SAUVETEURS SECOURISTES ZONES DE BAIGNADE	1 380 000 €	1 412 000 €
SECURITE PROTECTION CIVILE SALUBRITE	4 019 649 €	4 107 915 €
CONTRIBUTION SDIS	3 896 149 €	3 998 415 €
SUBVENTION REFUGE ANIMALIER	56 000 €	56 000 €
SUBVENTION SNSM	29 000 €	30 000 €
GENDARMERIE DE LA TREMBLADE	38 500 €	23 500 €
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
SECURITE DES ZONES DE BAIGNADE	162 000 €	155 000 €
MATERIELS/VEHICULES	162 000 €	155 000 €
SECURITE PROTECTION CIVILE SALUBRITE	2 810 000 €	3 680 000 €
GENDARMERIE DE COZES	1 500 000 €	3 500 000 €
GENDARMERIE BREUILLET		20 000 €
STATION SNSM LA TREMBLADE	1 200 000 €	50 000 €
PARTICIPATION SCHEMAS DIRECTEURS DE DEFENSE INCENDIE	110 000 €	110 000 €

La CARA agit en soutien des communes membres en matière de lutte contre l'incendie sur leur territoire. Le règlement de défense incendie a été révisé et adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 18 novembre 2019. La participation financière (investissement) et technique de la CARA aux communes, en soutien des autres aides susceptibles d'être octroyées, est prévue pour l'implantation de moyens de défense incendie (poteaux, bâches, citernes) et l'élaboration de schémas directeurs communaux de défense incendie.

Dans le cadre de la Lutte contre les nuisibles, la CARA maintient sa participation au Syndicat Départemental de démoustication, poursuit ses actions de lutte contre les chenilles processionnaires et les frelons asiatiques (achat et distribution de pièges et de dosettes aux habitants) et envisage de développer des actions relatives à l'aedes albopictus (moustique tigre).

La CARA consacre près de 6,9 millions d'euros, en fonctionnement, à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire.



LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours constitue 58 % des dépenses de fonctionnement sur ce poste.

Il s'agit d'une contribution obligatoire qui "cofinance" la présence et l'action des pompiers sur le territoire de la CARA.

Cette participation est estimée à près de 4 millions d'euros pour l'exercice 2026 en augmentation de 2,6 %.

Le tableau suivant présente le détail de la contribution versée au SDIS notifiée à la CARA par commune depuis l'exercice 2002.

COMMUNES	2002/2017	EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION VERSEE AU SDIS AU TIRE DU CONTINGENT DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2002/2026
ARCES	105 295 €	7 929 €	8 896 €	9 874 €	10 850 €	12 150 €	13 724 €	14 301 €	14 464 €	14 392 €	211 875 €
ARVERT	553 859 €	41 852 €	46 958 €	52 119 €	57 273 €	64 135 €	74 329 €	77 112 €	78 929 €	78 439 €	1 125 005 €
BARZAN	100 533 €	6 635 €	7 445 €	8 263 €	9 080 €	10 145 €	10 728 €	11 619 €	12 179 €	11 573 €	188 200 €
BOUTENAC-TOUVENT	31 750 €	2 355 €	2 708 €	3 035 €	3 335 €	3 735 €	4 025 €	4 339 €	4 323 €	4 482 €	64 089 €
BREUILLET	492 814 €	38 306 €	42 980 €	47 703 €	52 421 €	58 701 €	68 446 €	71 640 €	72 872 €	74 020 €	1 019 903 €
BRIE-SOUS-MORTAGNE	46 028 €	3 057 €	3 430 €	3 806 €	4 183 €	4 239 €	4 450 €	4 531 €	4 434 €	4 398 €	82 556 €
CHAILLEVETTE	215 531 €	17 400 €	19 523 €	21 668 €	23 811 €	26 664 €	29 189 €	30 395 €	30 648 €	31 435 €	446 264 €
LE CHAY	106 490 €	7 671 €	8 607 €	9 553 €	10 497 €	11 755 €	13 420 €	14 010 €	14 427 €	14 412 €	210 841 €
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	129 757 €	8 661 €	9 718 €	10 786 €	11 852 €	13 272 €	14 751 €	15 342 €	15 679 €	16 048 €	245 866 €
CORME-ECLUSE	47 652 €	9 754 €	10 944 €	12 147 €	13 348 €	14 947 €	17 428 €	20 091 €	20 301 €	20 116 €	186 726 €
COZES	361 235 €	25 845 €	28 999 €	32 185 €	35 369 €	39 606 €	42 778 €	44 135 €	43 487 €	42 833 €	696 472 €
L'EGUILLE SUR SEUDRE	121 050 €	9 202 €	10 325 €	11 460 €	12 593 €	14 102 €	15 038 €	16 164 €	17 415 €	16 262 €	243 610 €
EPARGNES	113 148 €	8 119 €	9 109 €	10 110 €	11 110 €	12 441 €	14 506 €	16 723 €	18 624 €	18 754 €	232 645 €
ETAULES	361 800 €	28 815 €	32 331 €	35 884 €	39 433 €	44 157 €	51 449 €	53 474 €	54 116 €	56 716 €	758 175 €
FLOIRAC	54 064 €	3 981 €	4 466 €	4 957 €	5 447 €	6 100 €	7 113 €	8 200 €	9 173 €	9 029 €	112 530 €
GREZAC	126 952 €	9 240 €	10 367 €	11 507 €	12 645 €	14 160 €	16 427 €	17 296 €	17 555 €	18 033 €	254 181 €
LES MATHES	1 358 134 €	87 537 €	98 217 €	109 011 €	119 792 €	134 143 €	156 411 €	180 310 €	201 713 €	223 659 €	2 668 926 €
MEDIS	599 944 €	39 925 €	44 795 €	49 718 €	54 635 €	61 181 €	66 500 €	69 490 €	70 429 €	70 709 €	1 127 327 €
MESCHERS-SUR-GIRONDE	921 573 €	68 911 €	77 318 €	85 816 €	92 765 €	94 293 €	99 409 €	103 508 €	104 912 €	107 505 €	1 756 009 €
MORNAC-SUR-SEUDRE	125 019 €	10 058 €	11 285 €	12 525 €	13 764 €	15 413 €	16 647 €	17 751 €	17 988 €	18 308 €	258 757 €
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	201 573 €	13 305 €	14 928 €	16 569 €	18 208 €	19 404 €	20 394 €	21 199 €	21 440 €	22 844 €	369 864 €
ROYAN	21 395 809 €	1 432 371 €	1 407 391 €	1 346 903 €	1 273 104 €	1 223 874 €	1 234 020 €	1 247 142 €	1 239 825 €	1 256 277 €	33 056 714 €
SABLONCEAUX	53 290 €	10 908 €	12 239 €	13 584 €	14 928 €	16 716 €	19 491 €	22 469 €	23 454 €	23 478 €	210 557 €
SAINT-AUGUSTIN	233 567 €	18 239 €	20 464 €	22 713 €	24 960 €	27 950 €	32 150 €	33 686 €	34 467 €	35 685 €	483 880 €
SAINTE-GEORGES-DE-DIDONNE	3 019 393 €	201 874 €	226 503 €	251 396 €	276 259 €	309 355 €	360 708 €	415 824 €	437 374 €	450 365 €	5 949 050 €
SAINTE-PALAIS-SUR-MER	2 319 751 €	163 064 €	182 958 €	203 065 €	223 148 €	249 881 €	291 361 €	335 881 €	346 196 €	346 647 €	4 661 951 €
SAINTE-ROMAIN-DE-BENET	69 479 €	14 112 €	15 834 €	17 574 €	19 312 €	21 625 €	25 215 €	28 708 €	28 858 €	29 285 €	270 001 €
SAINTE-SULPICE-DE-ROYAN	481 806 €	36 293 €	40 721 €	45 196 €	49 666 €	55 616 €	64 848 €	69 123 €	70 392 €	71 255 €	984 917 €
SAUJON	1 542 009 €	122 018 €	136 905 €	151 950 €	166 978 €	186 982 €	218 021 €	238 404 €	240 500 €	239 910 €	3 243 677 €
SEMUSSAC	270 272 €	21 538 €	24 166 €	26 822 €	29 474 €	33 005 €	38 484 €	42 777 €	43 293 €	44 278 €	574 109 €
TALMONT SUR GIRONDE	31 016 €	2 061 €	2 408 €	2 732 €	2 928 €	3 116 €	3 288 €	3 424 €	3 455 €	3 383 €	57 810 €
LA TREMBLADE	1 607 616 €	112 345 €	126 051 €	139 904 €	153 741 €	172 159 €	200 737 €	231 410 €	258 878 €	272 187 €	3 275 027 €
VAUX-SUR-MER	1 989 872 €	140 758 €	157 930 €	175 287 €	192 623 €	215 699 €	251 505 €	289 935 €	324 350 €	351 700 €	4 089 658 €
CARA	39 188 080 €	2 724 139 €	2 856 917 €	2 955 821 €	3 039 531 €	3 190 718 €	3 496 989 €	3 770 411 €	3 896 149 €	3 998 415 €	69 117 170 €

+4,9% +3,5% +2,8% +5,0% +9,6% +7,8% +3,3% +2,6%

La contribution à verser par la CARA est la résultante de la consolidation des cotisations des communes du territoire.

Depuis 2002, ce sont près de **69,1 millions d'euros** qui auront été versés par la CARA au SDIS au titre du contingent d'incendie et de secours pour les communes du territoire.

4. Gestion accueil des gens du voyage

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
<u>TOTAL</u>	<u>4 251 275 €</u>	<u>4 606 241 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	108 900 €	118 820 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	43 000 €	43 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	928 275 €	1 093 379 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 171 100 €	3 351 042 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
BP 2025	PROPOSITIONS 2026	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
AIRES D'ACCUEIL	<u>211 500 €</u>	<u>238 250 €</u>
AIRE D'ACCUEIL DE SAINT GEORGES DE DIDONNE	85 000 €	99 625 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAUJON	126 500 €	138 625 €
AIRES DE PASSAGE ET DE GRANDS RASSEMBLEMENTS	<u>483 100 €</u>	<u>491 550 €</u>
AIRE DE PASSAGE DE SAINT SULPICE DE ROYAN	42 300 €	44 800 €
AIRE DE PASSAGE DE SAUJON	8 800 €	9 750 €
AIRE DE PASSAGE DE MEDIS	57 000 €	57 000 €
AIRES DE PASSAGE ET GRANDS RASSEMBLEMENTS	375 000 €	380 000 €
TERRAINS FAMILIAUX	<u>10 000 €</u>	<u>10 000 €</u>
AUTRES DEPENSES	<u>266 675 €</u>	<u>396 579 €</u>
MARCHÉ EXTERNALISATION GESTION	246 175 €	380 609 €
AUTRES DEPENSES	20 500 €	15 970 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
AIRES D'ACCUEIL	<u>3 169 842 €</u>	
3ème AIRE D'ACCUEIL		2 742 842 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAINT GEORGES DE DIDONNE		178 000 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAUJON		249 000 €
AIRES DE PASSAGE ET DE GRANDS RASSEMBLEMENTS	<u>181 200 €</u>	
AIRE DE PASSAGE DE SAINT SULPICE DE ROYAN		25 000 €
AIRES DE PASSAGE ET GRANDS RASSEMBLEMENTS		156 200 €

En 2026, la Communauté d'agglomération devra engager plusieurs chantiers importants dans le domaine de l'accueil des gens du voyage.

La création d'une troisième aire permanente à Médis/Royan constituera une réponse attendue, même si elle intervient dans un contexte budgétaire et opérationnel constraint. Par ailleurs, l'aire de Saujon fera l'objet de travaux de mise aux normes indispensables.

Leur planification s'annonce délicate : intervenir sur un site occupé implique des adaptations permanentes, des délais potentiellement allongés et une vigilance accrue pour garantir la sécurité et la continuité du service.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du 5^e schéma départemental, qui prévoit également la mise en place de 10 terrains familiaux supplémentaires.

Cet objectif traduit une volonté d'avancer, mais il suppose un effort collectif soutenu, tant en matière d'ingénierie que de financement.

Au total, l'année 2026 marquera une phase de transition, faite de progrès nécessaires mais aussi de contraintes techniques et organisationnelles qui devront être accompagnées avec rigueur et lucidité.

5. Aménagement durable

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
TOTAL	8 643 382 €	8 534 754 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	768 900 €	808 840 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	22 005 €	117 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	566 816 €	434 149 €
ANNUITE DE LA DETTE	28 305 €	34 965 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	7 257 356 €	7 139 800 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
AMENAGEMENT FONCIER	382 360 €	409 578 €
HABITAT LOGEMENT	402 030 €	421 166 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	22 673 €	21 650 €
TERRITOIRE DURABLE	553 963 €	513 160 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACTIONS FONCIERES	3 000 000 €	2 000 000 €
HABITAT LOGEMENT	3 623 974 €	4 459 800 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	28 382 €	39 400 €
TERRITOIRE DURABLE	630 000 €	670 000 €

Habitat Logement

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
ACTIONS FILIERES	25 000 €	25 000 €
ATTRIBUTIONS DEMANDES LOGEMENTS SOCIAUX (CIA PPGD)	10 000 €	10 000 €
LOGEMENTS SAISONNIERS	82 800 €	50 000 €
OBSERVATOIRE DES LOYERS	5 000 €	5 000 €
PACE TERRITORIAL (ex PIG)	162 000 €	127 500 €
AUTRES DEPENSES	18 900 €	101 546 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	3 023 000 €	4 054 800 €
PACE TERRITORIAL (ex PIG)	503 974 €	160 000 €
LOGEMENTS SOCIAL ET SAISONNIERS	47 000 €	145 000 €
AIDE A L'ACCESSION AUX PARTICULIERS	30 000 €	100 000 €
LOGEMENT DES JEUNES	20 000 €	0 €

Les principaux équipements concernent les participations de la CARA à la production des logements sociaux ainsi que le programme d'intérêt général.

Territoire Durable

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
COOPERATIONS	83 600 €	53 100 €
ELABORATION PCAET	36 500 €	44 000 €
MANIFESTATIONS - EVENEMENTIELS	31 200 €	25 900 €
SCOT	112 453 €	88 300 €
AUTRES DEPENSES	2 000 €	1 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACTIONS FONCIERES	3 000 000 €	2 000 000 €
CARARENNOV	80 000 €	80 000 €
SCOT	100 000 €	150 000 €
ZAE GREZAC	450 000 €	100 000 €
ZAE HAUTE VALEUR AJOUTÉE		300 000 €
PHOTOVOLTAIQUES ANCIENNE DECHARGE REHABILITEE SIS LA TREMBLADE		40 000 €

Panneaux Photovoltaïques sur Patrimoine Bâti

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
ATELIER RELAIS DE COZES	2 700 €	1 829 €
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	3 750 €	2 579 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE DE ROYAN	2 350 €	1 608 €
DECHETERIE MIXTE D'ARVERT	2 400 €	1 709 €
OMBRIERES GARE SAUJON	3 800 €	4 278 €
POLE TRANSFORMATION SAUJON	4 363 €	4 080 €
INTERET DETTE	3 305 €	5 565 €
AUTRES DEPENSES	5 €	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
INSTALLATIONS DIVERSES	3 382 €	10 000 €
CAPITAL DETTE	25 000 €	29 400 €

En matière de développement durable, la Communauté d'agglomération poursuit une démarche réaliste et structurante, attentive aux besoins du territoire autant qu'aux contraintes économiques actuelles. L'année à venir sera marquée par des engagements significatifs, en particulier dans le domaine du logement, devenu un levier essentiel d'équilibre social, de cohésion territoriale et de transition écologique.

Ainsi, plus de 4 millions d'euros seront consacrés au soutien à la production de logements sociaux. Cet effort financier notable traduit une volonté claire : permettre aux ménages modestes de se loger dignement, tout en accompagnant les communes dans la mise en œuvre du pacte territorial de l'habitat. Dans la même dynamique, une attention particulière sera portée aux logements saisonniers, dont le déficit pèse lourdement sur l'activité économique locale, notamment dans les secteurs touristique et maritime. Offrir des solutions adaptées à ces travailleurs est devenu une nécessité pour préserver l'attractivité et la vitalité du territoire.

Par ailleurs, une provision de 2 millions d'euros sera constituée afin d'anticiper les futures acquisitions foncières, mais aussi de soutenir des actions en faveur de la rénovation énergétique et du développement des énergies renouvelables. Cette capacité d'anticipation financière, dans un contexte budgétaire tendu, vise à sécuriser les projets structurants et à garantir une progression maîtrisée vers les objectifs de transition fixés à l'échelle nationale et locale.

Au final, la politique de développement durable de la CARA repose sur des choix concrets et mesurés : agir là où les besoins sont les plus pressants, soutenir l'économie locale, préparer l'avenir énergétique et accompagner les communes dans leurs propres trajectoires. Une démarche pragmatique, responsable et tournée vers le long terme.

Poursuite de l'évaluation environnementale des budgets – Budget Vert

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a engagé depuis plusieurs années des actions en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation de la qualité de vie de ses habitants face aux risques climatiques. En effet, les collectivités ont un rôle clé à jouer pour l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux en insufflant au sein de leurs territoires une dynamique de transition écologique.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, la CARA a approuvé son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par délibération du conseil communautaire du 19 octobre 2023. Le PCAET a permis de définir collectivement une stratégie territoriale et un programme d'actions, dont les objectifs sont de réduire la dépense énergétique du secteur résidentiel et les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements, d'accompagner les activités économiques, de développer les énergies renouvelables sur le territoire et d'anticiper les risques liés au changement climatique. La CARA est par ailleurs engagée dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique de l'ADEME, démarche de planification et programme d'actions permettant de mettre en œuvre et de piloter le projet de transition écologique des collectivités territoriales.

Dans la continuité de ces démarches, l'article 191 de la loi de finances pour 2024 a rendu obligatoire une évaluation environnementale du budget de toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants. Ce nouvel outil doit permettre d'objectiver la prise en compte des enjeux de transition écologique dans la programmation des projets d'investissement des collectivités.

Pour la première année d'évaluation, la CARA a donc réalisé l'évaluation environnementale de son Compte Administratif 2024, document qui recense les dépenses exécutées au cours de l'année. La nouvelle réglementation prévoit, pour l'exercice 2024, un périmètre restreint en écartant de nombreuses dépenses de l'analyse.

La CARA fait de cette nouvelle obligation une opportunité pour le déploiement des politiques publiques de transition écologique sur le territoire.

Dans une démarche volontariste, la CARA a toutefois réintégré certaines dépenses structurantes au périmètre de l'évaluation, notamment les investissements du budget annexe Assainissement. L'évaluation environnementale de la CARA a ainsi porté sur près de la moitié des dépenses d'investissement réalisées en 2024.

Dans la poursuite de la transformation de son action en faveur de la transition écologique, la CARA a souhaité dépasser le cadre réglementaire pour faire infuser la démarche d'évaluation environnementale dans l'ensemble des services. Il a ainsi été décidé de partager de manière transversale les enjeux et le cadre méthodologique de ce nouvel outil de budgétisation environnementale. C'est dans cet esprit que plusieurs sessions de formation ont été organisées, réunissant de nombreux agents de direction, agents techniques et agents opérationnels de tous les services de la CARA.

Cette montée en compétence collective a permis de faciliter le travail de l'équipe en charge de l'évaluation environnementale du budget, et de fluidifier les échanges nécessaires à la cotation des différents projets d'investissement. Au terme de ce premier exercice d'évaluation environnementale du budget, la CARA va poursuivre le travail d'acculturation engagé, et améliorer les procédures internes au regard des retours d'expériences et des problématiques qui pourront être rencontrées dans les prochaines années.

Les résultats de cette démarche sur les CFU 2024, plutôt encourageants, ont été présentés dans le dernier rapport d'activités.

6. Déplacements urbains et transports collectifs

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
	TOTAL	<u>12 868 391 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	255 790 €	213 600 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	2 724 065 €	3 637 308 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 455 101 €	8 486 423 €
ANNUITE DE LA DETTE	398 700 €	395 237 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 912 335 €	3 316 795 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	122 400 €	
	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
<u>DEPLACEMENT INTERMODALITE</u>	<u>2 839 505 €</u>	<u>3 832 160 €</u>
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET ANNEXE (FLUX RECIPROQUE)	2 668 155 €	3 628 808 €
ANIMATION ET SENSIBILISATION SECURITE	5 000 €	10 000 €
GARE INTERMODALE DE ROYAN	20 600 €	16 400 €
GARE INTERMODALE DE SAUJON	18 300 €	10 152 €
MANIFESTATIONS	5 000 €	5 000 €
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	61 600 €	100 000 €
AUTRES DEPENSES	60 850 €	61 800 €
<u>TRANSPORT MOBILITE URBAINE</u>	<u>7 368 361 €</u>	<u>8 314 318 €</u>
DSP TRANSPORT MOBILITE	7 195 451 €	8 026 071 €
ENTRETIEN ABRIS VOYAGEURS	31 200 €	155 000 €
RESEAU DE MOBILITE	50 000 €	35 000 €
NETTOYAGE MOBILIER URBAIN	50 000 €	50 000 €
DEPOT DE BUS	5 000 €	5 000 €
INTERET DE LA DETTE	28 700 €	22 747 €
AUTRES DEPENSES	8 010 €	20 500 €

BP 2025

PROPOSITIONS

2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>DEPLACEMENT INTERMODALITE</u>	<u>1 203 900 €</u>	<u>2 396 795 €</u>
SCHEMA CYCLABLE	966 500 €	2 396 795 €
GARE INTERMODALE DE ROYAN / SECURISATION	85 000 €	
ETUDE POINTS NOIRS VELO	30 000 €	
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (COMMUNES)	122 400 €	
<u>TRANSPORT MOBILITE URBAINE</u>	<u>1 200 835 €</u>	<u>1 292 490 €</u>
MATERIEL RESEAU DE MOBILITE	70 000 €	0 €
DEPOT BUS	20 000 €	20 000 €
AMENAGT ZONE REGULATION / RETOURNEMENT	0 €	320 000 €
EQUIPEMENT DES ARRETS DE BUS EN ABRIS VOYAGEURS	180 000 €	100 000 €
MISE EN OEUVRE DU SDAT	560 835 €	240 000 €
TRAVAUX SECURISATION ARRETS SCOLAIRES		240 000 €
CAPITAL DETTE	370 000 €	372 490 €

En 2026, la Communauté d'agglomération poursuivra sa politique de « mobilités » mettant en œuvre des projets centrés sur l'efficacité du maillage territorial et la qualité de service pour l'ensemble des habitants. L'année verra le lancement d'un nouveau contrat de délégation de service public, pensé pour renforcer la cohérence et la couverture du réseau tout en répondant aux besoins quotidiens de déplacements sur l'ensemble du territoire.

Parmi les initiatives phares, le déploiement significatif du transport à la demande (TAD) permettra d'améliorer l'accessibilité des zones moins desservies, offrant aux habitants une solution flexible et adaptée à leurs besoins. Parallèlement, le schéma cyclable fera l'objet d'un bilan complet et d'une refonte ambitieuse, mobilisant près de 2,4 millions d'euros, afin de mieux structurer et sécuriser les itinéraires existants et de développer de nouvelles connexions. Cette démarche répond directement aux attentes de la population, qui souhaite pouvoir privilégier des modes de déplacement doux dans le cadre de ses trajets quotidiens.

Enfin, la CARA accentuera son effort en matière d'équipements et de sécurité : l'investissement dans les abris voyageurs et la sécurisation des lieux d'arrêt scolaires témoigne de la volonté de garantir un service accessible, sûr et adapté à tous les usagers.

7. Politique de la ville et de la solidarité

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
<u>TOTAL</u>	<u>3 267 812 €</u>	<u>3 329 747 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	675 900 €	616 010 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	1 793 387 €	1 758 387 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	631 790 €	646 850 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	166 735 €	308 500 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
BP 2025	PROPOSITIONS 2026	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
<u>ACTION SOCIALE</u>	<u>1 057 387 €</u>	<u>1 026 187 €</u>
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	42 000 €	46 500 €
AIDE AU FONCT. OBSERVATOIRE PILIER 1	187 000 €	187 000 €
FICHES ACTIONS PARENTALITE-SANTE-PREVENTION- PILIER2	184 042 €	184 042 €
ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE PILIER 3	285 845 €	270 845 €
CARITATIF	27 000 €	35 000 €
CONTRAT LOCAL DE SANTE	252 500 €	258 800 €
PROJET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	5 000 €	31 500 €
LOGEMENT D'URGENCE	60 000 €	0 €
COMMUNICATION	14 000 €	12 500 €
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>	<u>1 221 720 €</u>	<u>1 215 000 €</u>
CISPD	225 000 €	240 000 €
CONTRAT DE VILLE	75 500 €	90 000 €
CONTRATS D'OBJECTIFS : INSERT. ECO. ET SOCIALES	605 000 €	555 000 €
MARCHES D'INSERTION	305 000 €	320 000 €
COMMUNICATION	3 100 €	1 100 €
CHARGES COMMUNES	8 120 €	8 900 €

BP 2025

PROPOSITIONS

2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT *(hors gestion du personnel)*

<u>RELAIS PETITE ENFANCE</u>	<u>146 070 €</u>	<u>164 050 €</u>
RELAIS PETITE ENFANCE SECTEUR NORD	10 100 €	25 750 €
RELAIS PETITE ENFANCE SECTEUR EST	32 500 €	25 600 €
RELAIS PETITE ENFANCE SECTEUR OUEST	26 435 €	38 250 €
RELAIS PETITE ENFANCE SECTEUR SUD	8 685 €	10 100 €
COMMUNICATION	7 000 €	7 000 €
CHARGES COMMUNES	61 350 €	57 350 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>RELAIS PETITE ENFANCE</u>	<u>75 000 €</u>	<u>13 500 €</u>
RELAIS PETITE ENFANCE NORD	30 000 €	0 €
RELAIS PETITE ENFANCE OUEST	40 000 €	5 000 €
RELAIS PETITE ENFANCE EST	5 000 €	8 500 €
<u>ACTION SOCIALE</u>	<u>91 735 €</u>	<u>270 000 €</u>
LOGEMENT CONTRAT LOCAL SANTÉ	91735	
EQUIPEMENT CENTRE HOSPITALIER ROYAN ATLANTIQUE		270 000 €
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>	<u>0 €</u>	<u>25 000 €</u>
MISSION LOCALE		25 000 €

L'action sociale repose sur :

- Le schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement ;
- Le soutien aux actions caritatives ;
- Le développement et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

Le schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement s'appuie sur des conventions avec les communes et les SIVOM du territoire sur 3 ans (2024-2026) :

- Pilier 1 : Observatoire partagé :
 - o Mieux comprendre les besoins actuels et à venir des familles pour mieux adapter les réponses sur la CARA ;
 - o Être un outil d'aide à la décision des élus ;
 - o Être un outil au service des professionnels de la petite enfance / enfance / jeunesse ;

- Pilier 2 : Fiches-Actions :
 - o Accompagnement à la parentalité ;
 - o Actions de prévention ;
 - o Actions de santé ;
 - o Centralisation des demandes d'accueil (SIVOM) ;
 - o Actions partenariales avec la CAF et l'EN pour lutter contre la déscolarisation.

- Pilier 3 : Politique d'Information Jeunesse :
 - o Accueillir, informer et conseiller les jeunes ;
 - o Organiser des rencontres et des échanges avec les jeunes sur divers sujets ;
 - o Soutenir des initiatives de jeunes ;
 - o Soutenir les actions du Bureau Information Jeunesse.

L'action caritative de la CARA réside dans le soutien financier des associations caritatives listées dans l'intérêt communautaire (subvention fonctionnement) et en 2026 par une participation au Projet Alimentaire Territorial (PAT) en soutien de 4 collectifs caritatifs du territoire de la CARA.

En 2026, le financement alloué à Tremplin 17 dans le cadre du logement d'urgence est transféré au pôle Aménagement Durable et Mobilité.

Les actions du Contrat Local de Santé répondent aux objectifs suivants :

- Axe 1 - Faciliter l'accès et la coordination des soins ;
- Axe 2 - Améliorer les parcours de santé des populations vulnérables ;
- Axe 3 - Encourager l'adoption de modes de vie plus favorables à la santé ;
- Axe 4 - Accompagner la prise en compte de la santé mentale ;
- Axe 5 - Développer une culture de la santé environnementale.

Une enveloppe de 270 000 € est prévue pour accompagner le Centre hospitalier de Royan dans l'acquisition d'un mammographe.

Dans le cadre de sa politique de la ville et de la solidarité, la CARA vise l'amélioration concrète de l'offre de services à destination de l'ensemble des habitants. Cette approche se traduit par une combinaison d'actions de proximité, de coordination et de soutien aux acteurs locaux, dans une perspective à la fois pragmatique et structurante.

Ainsi, la CARA joue un rôle central au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), en coordonnant les actions validées et en soutenant des initiatives de prévention et de médiation sociale. Elle accompagne technique et financièrement des associations d'insertion, favorisant l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion. La collectivité assure également une mission de veille et d'analyse des besoins en matière d'insertion et d'emploi, afin d'adapter ses actions aux réalités du territoire.

Dans le cadre du Contrat de Ville, la CARA accompagne les démarches de participation citoyenne et initie des appels à projets à destination des porteurs de projets locaux, tout en animant le conseil citoyen. Par ailleurs, elle met en œuvre des contrats d'objectifs dédiés à l'insertion économique et sociale, qui concernent notamment les Espaces Emploi Formation des CCAS de Royan, La Tremblade et Saujon, le CSC de Cozes, la Mission Locale, ainsi que les ateliers et chantiers d'insertion portés par IEPR et TRAJECTOIRE.

Enfin, la CARA accompagne de manière continue la démarche d'insertion sur le territoire en mobilisant ses marchés d'insertion dans l'exercice de ses compétences. À travers cette combinaison d'actions, la collectivité cherche à construire un réseau de soutien solide, capable de répondre aux besoins diversifiés des habitants, tout en favorisant l'autonomie, l'inclusion et la cohésion sociale.

Le Relais Petite Enfance assure l'animation du réseau des acteurs de la petite enfance. C'est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits au service des familles. Il favorise également la professionnalisation des acteurs de la petite enfance.

Les enjeux 2026 de la CARA dans le domaine de la petite enfance sont les suivants :

- Maintenir un service actif et de qualité sur les 4 secteurs ;
- Garantir les financements et de bonnes relations avec les partenaires ;
- Assurer un maillage de l'offre de service pour répondre aux lois du Service Public de la Petite Enfance et du plein emploi ;
- Favoriser l'accès au service pour les familles avec une implantation géographique facilitante ;
- Préserver le bon fonctionnement de l'observatoire pour alimenter le schéma communautaire en direction des familles ainsi que la Convention Territoriale Globale.

8. Développement économique

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
	TOTAL	8 689 572 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	741 040 €	727 460 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	344 547 €	309 733 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 224 388 €	1 206 777 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 669 525 €	6 368 170 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	102 467 €	77 432 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE RURALITE	419 502 €	328 370 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 272 190 €	1 322 578 €
PLATEFORME ENTREPRENDRE	155 071 €	148 290 €
POLE TRANSFORMATION	11 000 €	16 000 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	452 212 €	428 732 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE RURALITE	150 000 €	430 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	518 200 €	437 670 €
PLATEFORME ENTREPRENDRE	5 325 €	2 800 €
POLE TRANSFORMATION	66 547 €	75 132 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	3 031 920 €	5 500 000 €

Développement Agricole Ostréicole et Ruralité

BP 2025

PROPOSITIONS
2026**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** (*hors gestion du personnel*)

ACTIONS SCOLAIRES

EVENEMENTIEL ET PROMOTION DES CIRCUITS COURTS	32 700 €	28 600 €
RESTAURATION COLLECTIVE	5 900 €	5 300 €
STRUCTURATION DES FILIERES LOCALES	73 100 €	51 000 €
ESPACE TEST AGRICOLE	12 100 €	20 200 €
POLE TRANSFORMATION	87 547 €	16 000 €
AUTRES DEPENSES	135 €	140 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

POLE TRANSFORMATION	0 €	2 000 €
ESPACE TEST AGRICOLE	150 000 €	430 000 €

Les missions du service s'inscrivent dans le cadre du Projet Alimentaire Territoriale (PAT) ayant pour objectifs de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires et de permettre à tous l'accès à une alimentation saine et locale.

Les actions menées dans ce cadre doivent permettre de faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant une consommation locale et des productions de qualité.

Développement Economique

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	150 000 €	107 700 €
AIDES ECONOMIQUES EVENEMENTS	90 000 €	154 000 €
JOURNÉE DE L'ENTREPRENEUR	32 500 €	32 750 €
BATIMENT UPI!	114 831 €	112 400 €
COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL ECONOMIQUE	21 900 €	45 300 €
ZAE GREZAC / ROYAN 2 / MEDIS	50 000 €	
POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE	11 000 €	11 030 €
ATELIER ARTISANAL COZES	7 350 €	11 325 €
ATELIER ARTISANAL LES BREGAUDIERES	10 400 €	8 950 €
ACTIONS FILIERES	50 000 €	114 500 €
CAMPUS DES METIERS DU SPORT, LOISIRS ET BIEN-ETRE	270 520 €	247 500 €
CROISSANCE BLEUE	34 100 €	30 190 €
AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	52 000 €	81 453 €
AUTRES DEPENSES	6 040 €	9 440 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	180 000 €	100 000 €
BATIMENT UP	5 325 €	2 500 €
HOTEL D'ENTREPRISES	250 000 €	130 000 €
MAISON DES ENTREPRISES	50 000 €	170 670 €
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	9 000 €	0 €
ATELIER RELAIS DE COZES	15 200 €	0 €
ATELIER RELAIS ST GEORGES	5 000 €	7 000 €
BATIMENT RUE ARSONVAL		21 000 €
ZAE HAUTE VALEUR AJOUTÉE	5 000 €	1 805 000 €
AUTRES DEPENSES	4 000 €	4 300 €

En 2026, le développement économique constituera une priorité toujours affirmée pour la CARA, avec un effort particulier porté sur l'animation et le soutien des parcs d'activités du territoire, et plus spécifiquement sur les sites de Royan 2 et Grézac.

Ces espaces constituent des leviers essentiels pour renforcer l'attractivité du territoire, accompagner la croissance des entreprises et favoriser l'implantation de nouveaux projets.

La collectivité poursuivra également son accompagnement des acteurs économiques, en mobilisant des dispositifs d'appui adaptés et en organisant des événements dédiés qui favorisent les échanges, la visibilité et le développement de réseaux professionnels.

Parallèlement, la refonte du Schéma de Développement Économique Intercommunal (SDEII version 2) permettra d'affiner la stratégie territoriale, d'identifier les opportunités et de renforcer la cohérence des actions engagées.

Le développement du projet de campus des métiers et la promotion des filières liées aux secteurs porteurs et aux métiers de la croissance bleue illustrent l'attention portée aux enjeux d'avenir et à la formation des compétences locales.

Enfin, le projet de Maison des Entreprises, actuellement en cours, vise à créer un lieu unique où partenaires, porteurs de projets et entreprises pourront se rencontrer, échanger et coordonner leurs initiatives. Cette approche vise à renforcer l'efficacité, la transversalité et la cohésion des actions en faveur du développement économique du territoire.

Ainsi, la CARA affirme une stratégie pragmatique et ciblée : soutenir l'économie locale, structurer les espaces d'activité, anticiper les besoins des entreprises et favoriser l'émergence de projets innovants, tout en plaçant les acteurs au cœur de ses initiatives.

Zones d'Activités Economiques

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ZAE CROIX DU BOURDON - SAUJON	3 982 €	3 982 €
ZAE DE VILLENEUVE ST ROMAIN DE B	671 €	671 €
ZAE DU NERE - LES MATHES	2 447 €	2 447 €
ZAE GATE BIEN - SABLONCEAUX	13 047 €	13 049 €
ZAE LA BASTILLE - EPARGNES	2 420 €	2 420 €
ZAE LA BORDERIE - ST PALAIS	1 903 €	1 903 €
ZAE LA QUEUE DE L ANE - ST SULPICE	41 702 €	41 702 €
ZAE LA ROUE 1	11 304 €	11 304 €
ZAE LA ROUE 2	17 400 €	17 400 €
ZAE LA VAILLANTE - ST SULPICE	2 075 €	2 075 €
ZAE LES BRASSONS - LA TREMBLADE	9 490 €	9 490 €
ZAE LES BREGAUDIERES - LA TREMBLADE	36 300 €	44 300 €
ZAE LES FADETS - CORME ECLUSE	230 €	230 €
ZAE LES GROIX 1 - COZES	1 723 €	1 723 €
ZAE LES GROIX 2 - COZES	15 600 €	15 600 €
ZAE LES JUSTICES 1 - ARVERT	2 812 €	2 812 €
ZAE LES JUSTICES 2 - ARVERT	55 500 €	55 500 €
ZAE LES PORTES DE L ESTUAIRE 1 - ST GEORGES	12 137 €	12 137 €
ZAE LES PORTES DE L ESTUAIRES 2 - ST GEORGES	21 952 €	22 390 €
ZAE LES PRES D ENLIAS - ST GEORGES	4 406 €	4 406 €
ZAE LES TOUZELLERIES - SAUJON	14 100 €	14 100 €
ZAE PRE CHARDON - SEMIUSAC	4 999 €	4 999 €
ZAE PRE DU CANAL - SAUJON	6 522 €	6 522 €
ZAE ROYAN 2	86 843 €	86 843 €
ZAE VAL LUMIERE 1 - VAUX SUR MER	18 827 €	18 827 €
ZAE VAL LUMIERE 2 - VAUX SUR MER	31 200 €	31 200 €
ZAE CHARGES COMMUNES	700 €	700 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
FONCIER ZAE	1 800 000 €	1 800 000 €
ZAE	1 200 000 €	1 500 000 €
ZAE HAUTE VALEUR AJOUTÉE		400 000 €

Les dépenses d'équipement prévues en 2026 concernent :

- La ZAE ROYAN2 – rue Lavoisier tranche 2 et rue Papin ;
- La ZAE PORTE ESTUAIRE ;
- La ZAE QUEUE ANE – rues Blériot, Diesel, Mermoz ;
- La ZAE HAUTE VALEUR AJOUTEE – viabilisation emprise 2 ;
- Une inscription d'une enveloppe dédiée aux acquisitions foncières pour 1,8 millions d'euros ;
- Des travaux divers sur l'ensemble des ZAE.

Les principaux axes d'intervention ont pour objectifs :

- Le recalibrage et optimisation des voiries ;
- La gestion de l'interface public/privé ;
- La réorganisation du stationnement public/privé ;
- La gestion vertueuse des eaux pluviales (GIEP) ;
- Le traitement paysager avec plantation d'arbre ;
- La prise en compte des modes doux ;
- La modernisation de l'éclairage public.

9. Développement Local et Animation Territoriale

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
	TOTAL	12 310 988 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	1 518 620 €	1 817 120 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	6 057 412 €	6 632 942 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 745 935 €	1 836 622 €
ANNUITE DE LA DETTE	229 621 €	183 499 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 759 400 €	16 666 883 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ACTIONS CULTURELLES	1 149 820 €	1 206 370 €
NAUTISME	784 410 €	792 632 €
ACTIVITES DE PLEINE NATURE - ESPACES NATURELS SENSIBLES	673 320 €	756 350 €
ANIMATIONS TERRITORIALES	164 300 €	50 000 €
TOURISME	6 099 252 €	6 019 352 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	530 486 €	1 492 859 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACTIONS CULTURELLES	19 400 €	12 000 €
NAUTISME	10 000 €	
ACTIVITES DE PLEINE NATURE - ESPACES NATURELS SENSIBLES	274 500 €	363 883 €
TOURISME	580 000 €	665 000 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	2 025 500 €	15 778 620 €

Actions Culturelles

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <small>(hors gestion du personnel)</small>		
JEUDIS MUSICAUX	373 970 €	382 720 €
MAISON DES DOUANES	225 800 €	250 600 €
SENTIERS DES ARTS	62 800 €	62 800 €
SUBVENTIONS ANIMATIONS CULTURELLES	70 000 €	70 000 €
AUTRES DEPENSES	6 500 €	7 200 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
MAISON DES DOUANES	19 000 €	12 000 €
JEUDIS MUSICAUX	400 €	

La culture est un élément fondamental du développement durable d'un territoire, c'est à la fois un élément d'attractivité, de rayonnement, d'identité et de lien social. Les actions culturelles proposées par la CARA reposent sur les manifestations artistiques et musicales : les Jeudis Musicaux, le Sentier des Arts et les expositions de la Maison des Douanes.

Depuis 37 ans, l'événement culturel intercommunal des Jeudis Musicaux, unique dans le paysage régional, contribue à la valorisation des édifices cultuels par la musique tout en favorisant la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire : 4 mois de saison musicale au rythme du classique de juin à septembre dans 33 églises ou temples des communes de la CARA, plus de 100 artistes de renommée nationale et internationale, mobilisation des 33 communes, nombreux partenaires et prestataires, plus de 200 personnes participent à la réussite de cet événement. Fort de leur succès, avec une moyenne de 5 600 à 6 000 entrées, les Jeudis Musicaux portés par une reconnaissance des artistes et de la presse spécialisée, s'inscrivent parmi les plus importants festivals de musique classique nationaux. L'exercice 2026 connaîtra la 38^{ème} édition des Jeudis Musicaux.

La Maison des douanes est un lieu dédié à la culture et à l'art. Ce site accueille d'avril à novembre depuis 2017 des expositions riches, originales et variées qui ont su constituer d'emblée un vrai public pour cet espace privilégié. Plus de 168 000 visiteurs ont ainsi pu profiter des expositions (Jephane de Villiers, Alben, Titouan Lamazou, CharlElie Couture, Corto Maltese, Rebecca Louise Law/Ayline Olukman, Jacky, l'Amérique des Kennedy, Vivian Maier).

Les Sentiers des Arts sont nés de la volonté de créer des itinéraires artistiques éphémères et insolites qui concilient art et patrimoine. Cette démarche permet d'investir de nouveaux lieux de présentation artistique, de valoriser un environnement naturel et architectural, à travers le regard d'artistes contemporains, de susciter la curiosité et de générer des rencontres entre les artistes, leurs œuvres et les habitants.

Nautisme

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
SCHEMA NAUTIQUE	182 900 €	176 000 €
NAUTISME SCOLAIRE	244 060 €	247 336 €
FOURNITURE NAUTISME SCOLAIRE	9 000 €	14 200 €
NAUTISME COLLEGE LYCEE	31 000 €	35 750 €
KAYAK	59 805 €	60 323 €
SURF	59 805 €	60 323 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
NAUTISME	10 000 €	

La CARA poursuit la mise en œuvre du schéma nautique territorial 2024-2026 :

- Nautisme éducatif et culture maritime :
 - Poursuite des activités nautiques scolaires ;
 - Éditions des 3 livrets pédagogiques (activités nautiques, les bons gestes à la plage et lecture de paysage) ;
 - Reprise graphique et mise à jour du livret d'accompagnement aux activités nautiques scolaires.
- Nautisme sportif :
 - Accompagnement des sections sportives voile du collège Zola et du lycée Cordouan (Royan) et de la classe à horaires aménagés voile du collège Garandeau (La Tremblade) ;
 - Appel à projets pour le développement sportif fédéral jeunes ;
 - Appel à projets pour les sportifs de haut niveau ;
 - Identification d'une équipe territoriale et remise des trophées nautiques.
- Loisirs nautiques :
 - Appel à projet pour le développement de pratique ;
 - Poursuite du partenariat avec l'OTC pour la promotion et la structuration de l'offre ;
 - Poursuite du déploiement des produits Détours sur l'eau©
- Nautisme et territoire :
 - Coordination du Certificat de Qualification Professionnel Initiateur Voile ;
 - Accompagnement des acteurs ;
 - Animation de réseau ;
 - Développer les actions de communication.

Activités de Pleine Nature

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
CIRCUITS DE RANDONNEES	111 480 €	115 050 €
ENS DEPARTEMENTAUX	9 700 €	9 700 €
ENS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL COMBOTS D'ANSOINE	2 300 €	3 000 €
ESPACES VERTS - SERVICES CARA	83 170 €	90 020 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CIRCUITS DE RANDONNEES	56 000 €	60 383 €
COURSE D'ORIENTATION	3 500 €	3 500 €
INVESTISSEMENT PEDESTRE	6 000 €	6 000 €
COEUR DE COUBRE ONF	70 000 €	70 000 €
CONVENTION ONF	77 000 €	100 000 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	62 000 €	124 000 €

Dans le cadre des Activités de Pleine Nature, la CARA assure la vérification et l'entretien des circuits et itinéraires chaque année :

- Environ 1 350 km de circuits balisés (plus de 9 000 balises) ;
- En partenariat avec le Département, intervention sur les itinéraires suivants :
 - La Vélodyssée ;
 - Le Canal des 2 Mers ;
 - Les Chemins de la Seudre ;
 - La Route Européenne d'Artagnan ;
 - Les boucles locales cyclables

La CARA poursuit ses opérations de création, modification, qualification des équipements de circuits et itinéraires :

- 3 nouveaux « Détours à »© pour 2026 ;
- 4 Stations Vélo à déployer

Dans le cadre de ses missions de préservation et d'entretien des espaces naturels sensibles, la CARA opère :

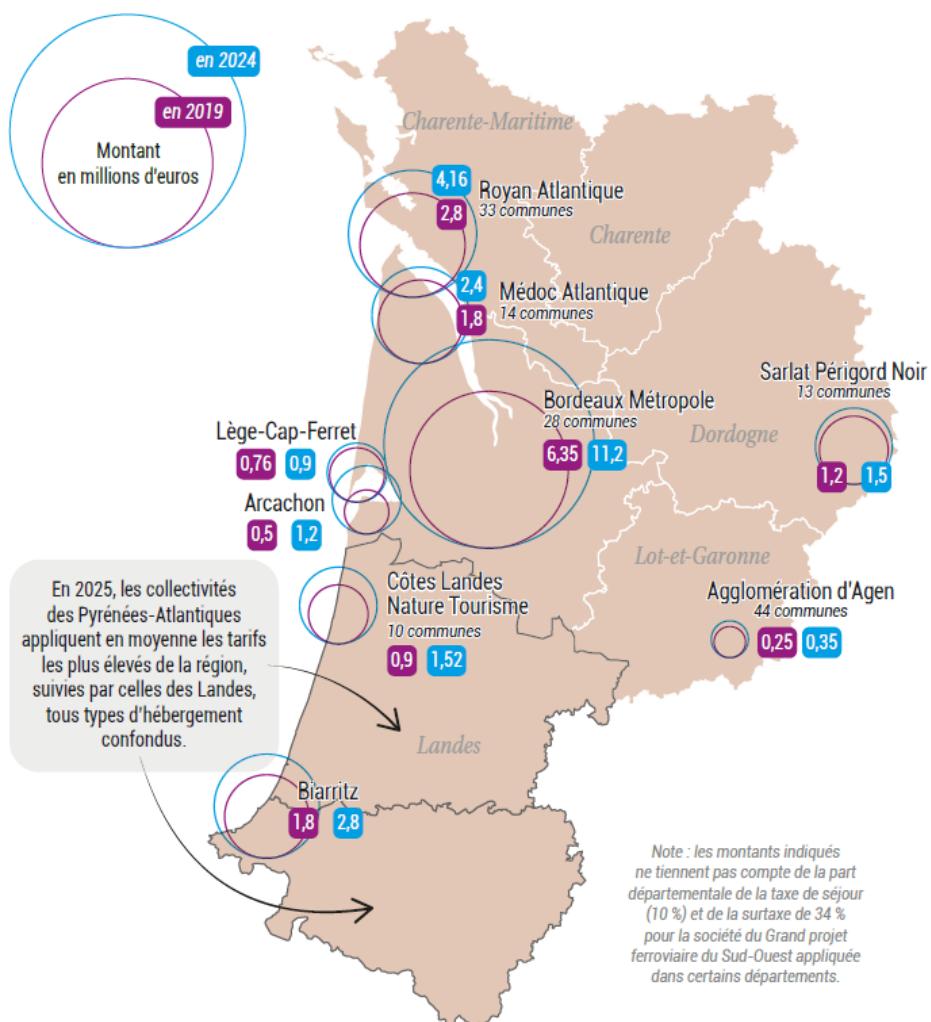
- À l'entretien des cheminements (Canal des 2 Mers, Vélodyssée, Chemins de la Seudre, route d'Artagnan), des sites naturels protégés (Marais et forêts de la Presqu'île d'Arvert (La Cèpe) ; Falaise du Caillaud à Talmont, Port Marant, l'Echailler) ;
- Au maintien en bon état de conservation des 3 parkings, de la Vélodyssée, des pistes équestres du site des Combôts, accès à la plage ;
- À la valorisation touristique de la forêt de la Coubre (convention avec l'ONF) ;
- À l'entretien des équipements d'accueil du public, travaux liés à la sécurité des zones de baignade.

Tourisme

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (<i>hors gestion du personnel</i>)		
REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR	3 700 000 €	3 700 000 €
SUBVENTION OTC	2 127 482 €	2 127 482 €
MAISON NOUVELLE AQUITAINE	5 000 €	5 000 €
AUTRES DEPENSES	61 050 €	18 650 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
RENOVATION BIT	580 000 €	655 000 €
FUTUR SIEGE OTC		10 000 €

Le reversement du produit de la Taxe de séjour est estimé à 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2026. Cette inscription est assez prudente au regard des produits perçus en 2024 et 2025 mais rappelons qu'elle repose sur une conjoncture touristique et pourra faire l'objet de réajustement au dernier trimestre 2026.

Taxe de séjour, des recettes en hausse dans les collectivités*



* Sélection non-exhaustive

Animations Territoriales

BP 2025

PROPOSITIONS
2026**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** (*hors gestion du personnel*)

REMONTEE DE LA SEUDRE	40 850 €	50 000 €
TOUR CHARENTE-MARITIME VOILE	13 000 €	
COURSE TOUR VOILE	110 450 €	

Equipements Sportifs et de Loisirs

BP 2025

PROPOSITIONS
2026**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** (*hors gestion du personnel*)

HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE / EQUIPEMENT	10 399 €	20 000 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE - DETTE	79 621 €	30 879 €
PISCINE DE LA LANDE - CARA	440 466 €	851 620 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE / EQUIPEMENT	250 000 €	281 000 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE - DETTE	150 000 €	152 620 €
PISCINE DE LA LANDE - CARA	75 500 €	105 000 €
PLAN PISCINES	1 550 000 €	15 240 000 €

10. Cycle de l'eau et environnement

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
	TOTAL	48 706 781 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	1 017 754 €	1 055 280 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	323 400 €	356 750 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 729 314 €	2 641 764 €
ANNUITE DE LA DETTE	11 500 €	11 500 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	44 124 813 €	53 882 652 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	500 000 €	500 000 €
 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	 BP 2025	 PROPOSITIONS 2026
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	1 541 880 €	1 755 610 €
ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME	250 380 €	191 860 €
GEMAPI	952 134 €	953 280 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	1 060 744 €	1 123 044 €
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	 BP 2025	 PROPOSITIONS 2026
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	41 212 190 €	50 750 580 €
GEMAPI	1 231 483 €	1 450 932 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	2 192 640 €	2 192 640 €

Afin d'assurer une gestion intégrée de la compétence, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a fait le choix d'une approche unifiée pour gérer le petit cycle de l'eau ou domestique (eau potable, assainissement collectif et non-collectif), et le grand cycle ou cycle naturel (GEMAPI), en régie directe, en DSP ou en délégation vers des syndicats agissant à l'échelle des bassins versants. Les interactions entre ce grand cycle et les activités humaines sont fortes et recouvrent des enjeux importants pour les élus locaux.

Environnement Terrestre et Maritime

BP 2025	PROPOSITIONS 2026
---------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (*hors gestion du personnel*)

NATURA 2000 "PRESQU'ILE D'ARVERT"	6 200 €	8 560 €
NATURA 2000 SITE 36 MARAIS ET FALAISES DES COTEAUX	7 680 €	5 940 €
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	76 800 €	77 000 €
ENTENTE MARAIS DE LA SEUDRE	61 700 €	4 000 €
CHARGES COMMUNES	6 200 €	7 000 €

Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » - 12 500 Ha

- Participation à la journée mondiale des zones humides ;
- Organisation de la Nuit de la chauve-souris (projection du film « Noctules – Ces mystérieuses Chauves-souris », réalisé au sein du site Natura 2000 Presqu'île d'Arvert) ;
- Participation aux campagnes de bagage de la migration des phragmites aquatiques (passereau le plus menacé d'Europe Occidentale).

Natura 2000 « Presqu'île d'Arvert » - 11 500 Ha

- Participation à la campagne nationale de protection du Gravelot à collier interrompu (espèce protégée) : suivi et protection des nids – campagne de communication Abri voyageurs ;
- Participation à l'inventaire Damier et Engoulevent sur les secteurs des Combôts et de la Coubre ;
- Organisation de la Journée Internationale de la Forêt – Exposition Dunes et Forêts littorales (ONF) ;
- Installation de gîtes à Noctules.

Gestion des Milieux Aquatiques Prévention Inondations – GEMAPI

	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	179 000 €	189 350 €
FINANCEMENT BUDGET GEMAPI	4 400 €	4 400 €
DIGUE DE MUS DE LOUP	117 000 €	0 €
PI (PREVENTION INONDATIONS)	26 900 €	28 000 €
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREV. INONDATION	10 000 €	10 000 €
OUVRAGES DE DEFENSE CONTRE LA MER	595 400 €	315 000 €
GEMA (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES)	13 800 €	158 300 €
AUTRES DEPENSES	4 800 €	1 900 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
A 731 CONFORTEMENTS OUVRAGE DEFENSE CONTRE LA MER	180 000 €	180 000 €
AXE 5 ETUDES RELOCALISATIONS	48 000 €	108 000 €
CONFORTEMENTS FALAISES	48 000 €	84 000 €
EROSION COTIERE	161 040 €	181 962 €
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	0 €	43 000 €
PAPI ESTUAIRE DE LA GIRONDE	397 000 €	277 800 €
PAPI SEUDRE	397 443 €	576 170 €

Les actions dans le domaine de la GEMAPI prévoient :

Dans le cadre de la prévention des inondations, la poursuite de la stratégie locale de gestion de la bande côtière :

- L'Installation de 2 bornes de suivi « Trait de côte » Coastsnap (sites propices : Meschers-sur-Gironde – Les Mathes/La Palmyre) ;
- Le lancement de l'étude pour élaborer une cartographie locale d'exposition au recul du trait de côte aux horizons 30 et 100 ans (loi Climat et Résilience) ;
- La Mise en place de la surveillance des côtes meubles et des falaises ;

Dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux aquatiques :

- La mise en œuvre du Plan Pluriannuel de gestion des milieux aquatiques sur la Gironde ;
- Le Suivi des niveaux d'eau dans les cours d'eau ;
- Le Petit entretien sur les cours d'eau (embâcles / ripisylve) ;
- Des Etudes approfondies pour la restauration hydro morphologique de 3 cours d'eau.

En matière d'opérations d'équipement, il est prévu de lancer les opérations « système d'endiguement » fin 2026 : Chenac-Saint-Seurin d'Uzet ; Ronce-les-Bains.

Les investissements prévus dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques concernent les travaux de restauration de continuité écologique cours d'eau (aménagement ouvrage) et l'acquisition de sondes de niveaux d'eau.

Dans le domaine de la stratégie locale de gestion de la bande côtière, il est prévu une étude de relocalisation de la piste cyclable sur le secteur de la Grande Côte / Les Combots + RD 25 ainsi que le lancement des études pour le confortement des falaises – Priorité 1 (Talmont-sur-Gironde).

Pour en savoir plus sur les enjeux de la GEMAPI, un film à portée pédagogique a été réalisé et mis à disposition de la population sur le site institutionnel de la CARA :



Assainissement

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
	TOTAL	42 754 070 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	601 580 €	629 280 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	21 000 €	21 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	919 300 €	1 105 330 €
ANNUITE DE LA DETTE	11 500 €	11 500 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	40 700 690 €	50 239 080 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	500 000 €	500 000 €

La CARA est compétente en assainissement sur les 33 communes du territoire. Afin de préserver la qualité de nos divers milieux aquatiques si importants pour notre région mais aussi si fragiles (nappe phréatique, plages, zone ostréicole, marais doux et salés...) la CARA assure le traitement et la dépollution des eaux usées. La réutilisation des eaux usées aux fin d'irrigation constitue un enjeu majeur de ce mandat.

Les tableaux qui suivent présentent le détail des opérations d'équipement inscrite au budget 2026.

**PROPOSITIONS
2026**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

ACQUISITION DE TERRAINS	207 400 €
ASSAINISSEMENT DIVERS	838 500 €
COLLECTE ARCES 2020 ET 2021	2 500 000 €
COLLECTE FLOIRAC 2021 ET 2022-BOURG DE ST ROMAIN/G	90 000 €
COLLECTE GREZAC 2025	270 000 €
COLLECTE LA TREMBLADE 2023 & 2024	173 535 €
COLLECTE LA TREMBLADE 2026	118 500 €
COLLECTE LE CHAY - 2024	332 560 €
COLLECTE LE CHAY 2025	97 900 €
COLLECTE MEDIS - 2024	507 600 €
COLLECTE MEDIS 2020	2 000 €
COLLECTE MEDIS 2023	10 000 €

PROPOSITIONS 2026

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

COLLECTE MEDIS 2025	341 430 €
COLLECTE MEDIS 2026	94 000 €
COLLECTE MESCHERS SUR GIRONDE 2020	1 500 000 €
COLLECTE MESCHERS SUR GIRONDE 2023	120 000 €
COLLECTE MORNAC SUR SEUDRE 2026	225 000 €
COLLECTE MORTAGNE SUR GIRONDE - 2024	500 €
COLLECTE MORTAGNE SUR GIRONDE 2026	74 400 €
COLLECTE ROYAN 2025	30 200 €
COLLECTE SAINT PALAIS SUR MER 2025	100 000 €
COLLECTE SAINT ROMAIN DE BENET 2020	50 000 €
COLLECTE ST GEORGES DE DIDONNE 2025	7 440 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE PETITES COLLECTIVITES	72 100 €
ETUDE DIAG RESEAUX DES PETITES COLLECTIVITES	112 000 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE BARZAN,EPARGNES,TALMONT	7 647 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE LA TREMBLADE 2022	100 000 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE LES MATHES 2022	14 210 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE ROYAN CHAMP DE FOIRE	17 580 €
ETUDE RESEAUX LES MATHES/ETAULES 2018	120 000 €
ETUDES	9 000 €
ETUDES ECP MEDIS VAUX ST PALAIS	6 176 €
IRRIGATION GOLF	233 245 €
LAGUNES	182 054 €
MATERIEL INFORMATIQUE	10 000 €
REHAB COZES 2021 - RTE BORDEAUX, JARDIN PUBLIC	5 000 €
REHAB REF LA PASSE ST AUGUSTIN	4 936 900 €
REHAB RESEAUX STATION LES MATHES 2023 & 2024	2 700 000 €
REHAB ROYAN 2021 - BLD LA MARNE, GDE CONCHE	10 000 €
REHAB SAUJON 2021 - RUE ET IMPASSE DU CANAL	67 630 €
REHAB VAUX SUR MER 2021 - AV PASTEUR	30 000 €
REHABILITATION ARVERT 2022	30 000 €
REHABILITATION CHAILLEVETTE 2026	45 000 €
REHABILITATION COZES 2024	10 000 €
REHABILITATION COZES 2026	62 300 €

**PROPOSITIONS
2026**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

REHABILITATION ETAULES 2024	350 000 €
REHABILITATION ETAULES 2025	60 000 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2025	112 515 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2026	530 000 €
REHABILITATION LES MATHES 2024	1 167 070 €
REHABILITATION LES MATHES 2025	116 442 €
REHABILITATION LES MATHES 2026	1 457 000 €
REHABILITATION MEDIS 2024	1 363 500 €
REHABILITATION MEDIS 2026	263 000 €
REHABILITATION MESCHERS 2014	23 000 €
REHABILITATION MESCHERS SUR GIRONDE 2024	3 000 000 €
REHABILITATION MESCHERS SUR GIRONDE 2025	576 780 €
REHABILITATION MESCHERS SUR GIRONDE 2026	173 000 €
REHABILITATION REF PR LA CHEVAILLE	1 000 000 €
REHABILITATION ROYAN - 2017	500 €
REHABILITATION ROYAN 2015 - 2016	2 000 €
REHABILITATION ROYAN 2022	50 000 €
REHABILITATION ROYAN 2023 & 2024	700 000 €
REHABILITATION ROYAN 2025	504 578 €
REHABILITATION ROYAN 2026	1 680 900 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2023	1 023 830 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2026	535 000 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER 2026	830 000 €
REHABILITATION SAINT SULPICE DE ROYAN 2026	5 025 000 €
REHABILITATION SAUJON 2022	5 000 €
REHABILITATION SAUJON 2024	197 000 €
REHABILITATION SAUJON 2025	1 557 500 €
REHABILITATION SAUJON 2026	910 000 €
REHABILITATION SAUJON ETUDES 2026	217 200 €
REHABILITATION SEMUSSAC 2023	20 000 €
REHABILITATION SEMUSSAC 2025	18 193 €
REHABILITATION ST GEORGES DE DIDONNE 2022	10 000 €
REHABILITATION ST GEORGES DE DIDONNE 2024	1 420 000 €

PROPOSITIONS 2026

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

REHABILITATION ST GEORGES DE DIDONNE 2025	442 334 €
REHABILITATION ST GEORGES DE DIDONNE PR 2025	97 280 €
REHABILITATION ST PALAIS 2022-2026	1 232 000 €
REHABILITATION ST Sulpice de ROYAN 2022	5 000 €
REHABILITATION STEP COZES 2023	119 370 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2022-2023-2024	10 000 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2023	241 000 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2026	660 000 €
REUT COZES 2024	2 592 585 €
REUT SAINT PALAIS SUR MER LES MATHES	400 000 €
STATION D'EPURATION DE LA TREMBLADE	606 160 €
STATION D'EPURATION DE SAINT PALAIS SUR MER	386 470 €
STATION D'EPURATION DE ST GEORGES DE DIDONNE	86 066 €
STATION D'EPURATION DES MATHES	50 000 €
STATIONS D'EPURATIONS	1 000 000 €
UNITE DE METHANISATION - ETUDES ET M.OEUVRE	940 000 €

11. Ecologie Urbaine - Gestion des Déchets

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
	TOTAL	30 773 068 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	2 443 880 €	2 522 540 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	10 328 908 €	9 894 517 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 494 280 €	12 912 880 €
ANNUITE DE LA DETTE		355 000 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	5 506 000 €	2 533 964 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
COLLECTE EN PORTE A PORTE	6 943 900 €	7 502 650 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	190 000 €	190 000 €
COLLECTE OMR	3 150 000 €	3 220 000 €
COLLECTE SELECTIVE	1 600 000 €	1 650 000 €
COLONNES ENTERREES OM	233 200 €	285 800 €
CONTENEURS MENAGES	51 350 €	547 600 €
MARCHES D'INSERTION	12 000 €	12 000 €
COLLECTE PROFESSIONNELS	1 707 350 €	1 597 250 €
APPORT VOLONTAIRE	3 826 780 €	3 622 980 €
CENTRE ENFOUSSEMENT TECHNIQUE	37 060 €	68 700 €
EXPLOITATION DECHETERIES ARTISANALES	600 700 €	459 180 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS	2 194 520 €	2 213 650 €
MARCHES D'INSERTION	225 000 €	230 000 €
VERRE	769 500 €	651 450 €

BP 2025

PROPOSITIONS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT *(hors gestion du personnel)*

<u>TRAITEMENT</u>	<u>11 778 908 €</u>	<u>11 294 917 €</u>
BOIS	210 000 €	180 000 €
CARTONS	55 000 €	50 000 €
COLLECTE ORDURES MENAGERES	0 €	3 600 €
COLLECTE SELECTIVE	0 €	1 800 €
D. NON VALORISABLES	900 000 €	890 000 €
DDS DECHETS DIFFUS	110 000 €	95 000 €
FERRAILLES	75 000 €	85 000 €
GRAVATS	160 000 €	150 000 €
PNEUMATIQUES	0 €	5 000 €
SIL (ENTENTE ALTRIANE)	205 378 €	159 958 €
SIL (MACHEFER)	990 000 €	656 347 €
SIL (ORDURES MENAGERES)	6 095 548 €	6 141 194 €
SIL(DECHESTS VERTS)	616 134 €	541 117 €
SIL(EMBALLAGES MENAGERS RECYCLES)	2 361 848 €	2 335 901 €
<u>GESTION ADMINISTRATIVE - MOYENS GENERAUX</u>	<u>273 600 €</u>	<u>511 850 €</u>
COMMUNICATION	65 000 €	100 000 €
DETTE	0 €	125 000 €
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE	208 600 €	286 850 €

BP 2025

PROPOSITIONS
2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>COLLECTE EN PORTE A PORTE</u>	<u>453 000 €</u>	<u>301 500 €</u>
ACQUISITION CONTENEURS OM ET CS	450 000 €	300 000 €
MATERIELS DIVERS	3 000 €	1 500 €
<u>APPORT VOLONTAIRE</u>	<u>4 827 000 €</u>	<u>1 956 464 €</u>
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	151 000 €	372 720 €
COLONNES ENTERREES	501 000 €	1 055 744 €
CONTROLE ACCES DES DECHETERIES	300 000 €	200 000 €
DECHETERIE ARTISANALE ST SULPICE	110 000 €	20 000 €
DECHETERIE DES PARTICULIERS	50 000 €	65 000 €
PROJET DECHETERIE MEDIS	0 €	50 000 €
DECHETERIE MIXTE	11 000 €	50 000 €
DECHETERIE ROYAN	3 700 000 €	140 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	4 000 €	3 000 €
<u>TRAITEMENT</u>	<u>201 000 €</u>	<u>251 000 €</u>
COMPOSTEURS	201 000 €	251 000 €
<u>GESTION ADMINISTRATIVE</u>	<u>25 000 €</u>	<u>255 000 €</u>
DETTE	0 €	230 000 €
MATERIEL DE TRANSPORT	25 000 €	25 000 €

Les principales actions envisagées pour 2026 sont :

- Le déploiement du tri à la source des bio déchets :
 - Acquisition de matériel de compostage et permanences de formation/distribution de proximité ;
 - Conception et déploiement d'aires de compostage collectif (étude de conception avec le Lycée de l'Atlantique, suivi du site pilote de Meschers sur Gironde...) ;
 - Apéros-compost, campagnes de sensibilisation (« Tous au compost », ...)
 - Mise en œuvre et suivi des solutions territoriales de tri des bio déchets des professionnels ;
 - Accompagnement au compostage auprès des gestionnaires de la restauration collective des établissements scolaires.
- Déploiement de l'apport volontaire :
 - Acquisition et travaux d'implantation de colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées ;
 - Schéma de déploiement sur le territoire (conditions de financement et de fonctionnement).
- Modernisation des déchèteries :
 - Travaux de reconstruction de la déchèterie de Royan ;
 - Etudes préalables à la construction de la déchèterie de Médis-Saujon ;
 - Déploiement du contrôle d'accès aux déchèteries ;
 - Campagnes de caractérisations des bennes de déchets non valorisables.
- Financement du service :
 - Etude de faisabilité de la mise en œuvre d'une part incitative indexée sur la TEOM (TEOMI) ;
 - Evolution du règlement de redevance spéciale suite aux travaux d'harmonisation (mise en place d'un seuil maximal d'assimilation, tarification différenciée avec part fixe/variable, conditions particulières...).
- Autres actions :
 - Identification et mise en conformité du parc de bacs ;
 - Plan d'amélioration de la performance et de la qualité du tri ;
 - Campagnes de caractérisations des ordures ménagères résiduelles/des emballages ménagers ;
 - Création et animation d'un réseau d'acteurs de la réparation, réutilisation, réemploi (3R) ;
 - Etude de faisabilité d'implantation de recyclerie(s)/ matériauthèque(s) ;
 - Démarche de développement de l'écologie industrielle territoriale (EIT).

LEXIQUE

AP/CP :	Autorisations de programme / Crédits de paiement
AE/CP :	Autorisations d'engagement / Crédits de paiement
CET :	Contribution économique territoriale
CFE :	Cotisation foncière des entreprises
CFL :	Comité des finances locales
CIF :	Coefficient d'intégration fiscale
COM :	Commune des départements d'outre-mer
CPS :	Compensation Part Salaire
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DAP :	Dotation aux Amortissements et Provisions
DCRCD :	Dotation de compensation des reversements aux communes défavorisées
DCRTP :	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DETR :	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGD :	Dotation générale de décentralisation
DGF :	Dotation globale de fonctionnement
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DSUCS :	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
DUCSTP :	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EBM :	Equipements et Biens Mobiliers
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
EURIBOR :	L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois.
FB :	Foncier bâti
FBCF :	Formation Brute de Capital Fixe
FCTVA :	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FDPTP :	Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
FNB :	Foncier non bâti
FNGIR :	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC :	Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales
FPU :	Fiscalité professionnelle unique
FPZ :	Fiscalité professionnelle de zone

FSRIF :	Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
GA :	Glissement Annuel
GFP :	Groupement à fiscalité propre
IFER :	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IPCH :	Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
K€ :	Milliers d'euros (lit. Kilo euros)
LFI :	Loi de Finances initiale
LFR :	Loi de Finances Rectificative
LPFP :	Loi de programmation des Finances Publiques
MA :	Moyenne Annuelle
PIB :	Produit intérieur brut
PLF :	Projet de Loi de Finances
PLFSS :	Projet de Loi de Finances Sécurité Sociale
PLFR :	Projet de Loi de Finances Rectificative
PSR :	Prélèvements sur recettes
RCE :	Réduction pour création d'établissement
RCT :	Relations avec les collectivités territoriales
RESF :	Rapport économique, social et financier
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RSA :	Revenu de solidarité active
TASCOM :	Taxe sur les surfaces commerciales
TAUX FIXE :	Un emprunt est classé en fixe lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers
TAUX VARIABLE :	Un emprunt est classé en variable lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers
TIPP :	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TP :	Taxe professionnelle
TSCA :	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

SOURCES :

- La Caisse d'Epargne : DOB 2026 - version Novembre 2025
- Finance Active : Tableau de bord de la dette ; Projet de Loi de Finances 2026, décryptage des mesures concernant les collectivités ;
- Atelier Fiscal : Diagnostic Fiscal Exercice 2025 ;
- Projet de Loi de Finances 2026 ;
- Intercommunalités de France : Projet de Loi de Finances pour 2026 : point de situation pour les intercommunalités
- Sud-Ouest 02/09/2025 – Infographie Taxe de Séjour

NOTES

